HENRI DEHÉRAIN

ÉTUDES SUR L'AFRIQUE
(SECONDE SÉRIE)

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE AU XVIIE SIÈCLE

L'ESCALE MARITIME — JOHAN VAN RIEBEECK
LES COLONS EUROPÉENS : ORIGINES,
ACCROISSEMENT, EXPANSION
LES ESCLAVES — LA LANGUE FRANÇAISE AU CAP

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909

3 fr. 50


H.A.U.M
v/h J.DUSSEAU & Co
KAAPSTAD P.B 288

J. du Plessis
1910

DEHERAIN

LE

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

AU XVII[e] SIÈCLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Études sur l'Afrique, 1re SÉRIE. *Soudan oriental — Ethiopie — Afrique équatoriale — Afrique du Sud.* Un vol. in-16. Paris, Librairie Hachette et Cie, 1904. . . . . 3 fr. 50

L'Expansion des Boers au XIXe Siècle. Un vol. in-16. Paris, Librairie Hachette et Cie, 1905. . . . . 3 fr. 50

Le Soudan Égyptien sous Mehemet-Ali. Un vol. in-8°. Paris, 1898. En vente à la librairie Augustin Challamel . . . 5 fr.

Catalogue des manuscrits du Fonds Cuvier (*Documents et correspondance scientifiques*), conservés dans la Bibliothèque de l'Institut de France. Un vol. in-8° (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*). Paris, Librairie Honoré Champion, 1908. 4 fr.

577-09. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 7-09.

HENRI DEHÉRAIN

ÉTUDES SUR L'AFRIQUE
(SECONDE SÉRIE)

LE
CAP DE BONNE-ESPÉRANCE
AU XVIIe SIÈCLE

L'ESCALE MARITIME — JOHAN VAN RIEBEECK
LES COLONS EUROPÉENS : ORIGINES,
ACCROISSEMENT, EXPANSION
LES ESCLAVES — LA LANGUE FRANÇAISE AU CAP

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909

AVERTISSEMENT

Les onze morceaux dont se compose ce volume ont tous trait au Cap de Bonne-Espérance pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Dans un précédent ouvrage, *L'Expansion des Boers au XIXe siècle*, nous avons montré l'émigration des Boers hors du territoire britannique, leurs progrès de l'Orange au Vaal, du Vaal au Limpopo, leur tentative infructueuse d'établissement au Natal.

Remontant le cours des temps, nous avons traité ici des origines de l'occupation du Cap par les Européens.

Dans la première partie, *La fondation de l'escale*, on a tenté d'exposer dans quelles circonstances les Directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales créèrent un établissement à l'extrémité de l'Afrique, comment Johan van Riebeeck mit le Cap en état de défense, l'aménagea en vue du « rafraîchissement » des navires de passage, en commença l'exploration, quelles difficultés et quels concours il rencontra, quels services enfin cette escale, qui occupait le point médian de la

traversée d'Europe en Extrême-Orient, rendit immédiatement à la navigation.

La seconde partie a pour titre : *Les colons du Cap pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.* L'origine des colons, leur progression numérique, leur établissement aux environs de la baie de la Table, leur vie agricole, l'usage qu'ils firent de la main-d'œuvre servile, l'extinction progressive de la langue française apportée par les réfugiés huguenots nos compatriotes, tels sont les points qui ont été étudiés.

Au moment où le Cap, le Natal, l'Orange et le Transvaal vont sortir de leur isolement, on trouvera peut-être un certain intérêt à l'histoire des lointains commencements de la nation nouvelle qui s'élabore dans le sud de l'Afrique[1].

Juin 1909.

1. Quelques fragments de ces études ont paru sous une première forme dans le *Journal des Savants* et dans *La Nature*. — MM. Masson et Cie, éditeurs, ont bien voulu mettre à notre disposition deux des clichés des cartes qui accompagnent cet ouvrage. Nous leur en exprimons tous nos remerciements.

ÉTUDES SUR L'AFRIQUE

(SECONDE SÉRIE)

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE AU XVII[e] SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

LA FONDATION DE L'ESCALE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

I

PRÉLIMINAIRES DE LA FONDATION DE L'ESCALE

I. — Vers la fin de l'année 1647, un navire appartenant à la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, le *Haerlem*, faisant aiguade au Cap de Bonne-Espérance, dans la baie déjà appelée baie de la Table en raison de la forme singulière de la montagne qui la domine, fut jeté à la côte par une tempête. Les officiers et l'équipage sauvèrent la cargai-

son, puis établirent un campement provisoire. Cinq mois s'étaient déjà écoulés, quand, à son tour, en février ou mars 1648, une flotte de la Compagnie, composée de douze navires et revenant de Batavia sous les ordres de Wollebrant Geleynsen, toucha au Cap, embarqua les naufragés et les rapatria.

Or, deux des officiers du *Haerlem*, Leendert Jansz et Nicolas Proot, jugèrent à propos, après leur retour, de résumer leurs observations sur le pays, où ils avaient fait ce séjour involontaire, dans un mémoire intitulé : *Bref exposé montrant quels service, avantage et profit la Compagnie des Indes orientales tirera de l'établissement d'un fort et d'un jardin au Cap de Bonne-Espérance*[1].

Ce fut ce mémoire, signé de deux officiers obscurs, qui donna le branle à la colonisation de l'Afrique australe par les Européens; il est daté du 26 juillet 1649.

« Bien que certains individus qui ont passé au Cap, mais sans prêter assez d'attention à ses ressources, disaient Leendert Jansz et Proot, prétendent ce lieu dénué de valeur et hors d'état de rembourser l'argent qu'on y dépensera, vu qu'on n'y trouve rien sauf de l'eau et de l'oseille sauvage, bien que d'autres soutiennent que la Compagnie est déjà

1. Texte hollandais et traduction anglaise dans H. C. V. Leibbrandt, *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope. Letters and documents received*, 1649-62, I, p. 1-17. Traduction seulement dans *Riebeeck's Journal*, I, p. 1-7.

assez chargée de forteresses et de postes, et qu'elle n'a que faire à en fonder davantage, nous voulons tenter de montrer, conformément à notre conviction, brièvement et avec simplicité, combien ce fort et ce jardin seront utiles et nécessaires aux équipages de la Compagnie, et, en outre, que leur création sera rémunératrice et non onéreuse. »

Entre les Pays-Bas et les Indes, il faut une escale. Quand les officiers « généralement bien pourvus de tout au carré, et plus soucieux (quelques braves gens exceptés) de la prime [1] à gagner que du bien du service, décident d'aller droit à Batavia, les hommes d'équipage, qui ne reçoivent que quatre ou cinq verres d'eau par jour, et du cuisinier rien pendant un mois ou un mois et demi que de la viande salée et du lard, tombent malades, et l'hôpital de Batavia se remplit d'invalides aux grands dépens et dommages de la Compagnie, ces malades restant indisponibles souvent des mois, et néanmoins touchant leur solde ».

Sainte-Hélène a été fort utile aux navires revenant des Indes, mais actuellement elle est ruinée [2].

La fondation d'un fort et d'un jardin au Cap de Bonne-Espérance présentera donc de grands avantages.

1. Prime touchée par les officiers de marine, quand la traversée des Pays-Bas à Batavia avait été accomplie en un certain laps de temps.

2. Cf. La prise de possession de Sainte-Hélène par la Grande-Bretagne au XVIIe siècle, *Journal des Savants*, 1906, p. 264.

L'eau douce, que les hommes ne puisent actuellement qu'en plongeant jusqu'au cou, quelque froid qu'il fasse, pourra être amenée aux barques dans des tuyaux. Le sol convient à la culture des légumes : choux, carottes, radis, navets, oignons, aulx, etc., ainsi qu'à celle des arbres fruitiers, orangers, citronniers, pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc. « Considérez, s'il vous plaît, quand on pourra se procurer tous ces fruits en abondance, combien de malades reviendront à la santé par la grâce de Dieu. » Non seulement les navires seront approvisionnés pendant l'escale, mais ils emporteront des vivres pour le reste du voyage.

Les frais d'entretien ne seront pas excessifs.

On trouve au Cap du poisson en abondance que l'on séchera et distribuera aux navires, des antilopes dont les peaux seront de quelque rapport, des oiseaux « par milliers » dont on nourrira la garnison. On pourra recueillir de l'huile en quantité, car à certaines saisons la baie de la Table est pleine de baleines et les phoques abondent dans les îles, de sorte « qu'une chaudière peut travailler constamment ».

On prétend que les indigènes sont des « brutes et des cannibales », c'est inexact. Ils trafiquaient très volontiers avec les hommes du *Haerlem* et leur amenaient des bœufs et des moutons. Si le commandant du fort les traite bien et leur paye toutes leurs fournitures, s'il leur « remplit l'estomac de

pois et de haricots, dont ils sont friands », on n'aura rien à en redouter.

De bons rapports établis avec eux, « quelques-uns de leurs enfants pourront être employés comme serviteurs de la Compagnie et instruits dans la foi chrétienne, de sorte que Dieu tout-puissant répandant ses bénédictions sur l'œuvre entreprise, des âmes nombreuses seront amenées à la religion chrétienne réformée et à Dieu ».

Enfin si le Cap n'est pas occupé, les ennemis de la Compagnie, Portugais, Espagnols et Turcs, peuvent y attendre ses vaisseaux et, bien préparés au combat, les capturer aisément les uns après les autres.

Leendert Jansz et Proot présentèrent leur mémoire à la Chambre d'Amsterdam de la Compagnie des Indes orientales. Mais cette Chambre n'avait pas qualité pour prendre seule une décision en une matière aussi grave.

II. — Au commencement du XVIIe siècle, les diverses compagnies néerlandaises, qui depuis 1596 se livraient au commerce des épices dans les îles de la Sonde et s'y faisaient une concurrence ruineuse, la « Compagnie van Verre », l'« Oude Compagnie », la « Nieuwe Brabantsche Compagnie », l'« Oost-Indische Compagnie te Amsterdam » avaient, à la suite de longues négociations conduites par le grand pensionnaire Jean Olden Barnevelt, fini par fusionner. Le 20 mars 1602, la Compagnie générale néer-

landaise unie à charte des Indes orientales, « De generale vereenigde Nederlantse geoctroijeerde Oost-Indische Compagnie » avait été fondée, et la partie du globe comprise entre le Cap de Bonne-Espérance à l'ouest et le détroit de Magellan à l'est réservée à son trafic [1].

Les anciennes compagnies, en s'associant, avaient toutefois conservé respectivement une certaine indépendance commerciale et leur désignation régionale. La Compagnie des Indes orientales, il est nécessaire de le rappeler, était composée de six Chambres : Amsterdam, Middelburg, Delft et Rotterdam (ou Chambres sur la Meuse), Hoorn et Enkhuizen (ou Chambres de la Hollande du nord). Chacune de ces Chambres était administrée par un comité de directeurs nommés par les bourgmestres de la ville où elle siégeait. Un tableau de Jan de Baen, conservé au Musée de Hoorn, représente, par exemple, les sept directeurs ou *bewindhebbers* de la Chambre de Hoorn en 1682.

La direction supérieure de la Compagnie appartenait au Conseil des Dix-Sept, composé des délégués des Chambres [2].

1. Les rivages africain et américain de l'Océan Atlantique formèrent le domaine commercial de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, qui fut fondée en 1621.

2. *Establissement es Provinces Unies des Pays-Bas d'une compagnie pour le trafic es Indes orientales l'an 1602*. Bibliothèque de l'Institut, mss. fonds Godefroy, t. 61, p. 76-84. — G. C. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Ueberblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der Niederlandisch-Ostindischen Compagnie.*

C'était à ce Conseil des Dix-Sept, aux Seigneurs maîtres, aux Seigneurs supérieurs, « Heeren Masters », « Heeren Majores », ainsi qu'on les nommait, qu'il appartenait de prendre ou non en considération le mémoire présenté par Leendert Jansz et Proot à la Chambre d'Amsterdam. Les Dix-Sept consultèrent d'abord les cinq autres Chambres; les avis ayant été favorables, ils décidèrent, le 20 août 1650, qu'un poste serait établi au Cap de Bonne-Espérance. Puis un comité technique siégeant à la Haye, et nommé « de Haagsche Besogne[1] », ayant étudié la question et remis son rapport, les Dix-Sept invitèrent le 20 mai 1651, la Chambre d'Amsterdam à se charger, conformément à la décision prise, de l'établissement du nouveau poste[2].

III. — Les Directeurs de la Chambre d'Amsterdam firent appel au concours d'un officier, nommé Johan van Riebeeck[3], qui, à bord de l'un des navires de la

1 vol. in-4°, Batavia, La Haye, 1894, p. 1-46. — Cf. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 245.

1. Le rôle de ce comité était d'alléger la tâche des Dix-Sept en étudiant les questions, notamment au point de vue commercial et financier. Il prenait aussi connaissance de la correspondance de l'Inde, dès qu'elle arrivait. Il était formé en 1650 par quatre délégués de la Chambre d'Amsterdam, deux de la Chambre de Zélande, et un de chacune des quatre autres Chambres. (Klerk de Reus, *ouv. cité*, p. 46-7.)

2. G. Mac Call Theal, *History of South Africa under the administration of the Dutch East India Company*, 2 vol. in-8°, Londres, 1897, I, p. 4.

3. Johan van Riebeeck orthographiait son nom de façons variées : Johan van Riebeecq, Joan van Riebeecq, Jan van Rie-

flotte de retour commandée par Wollebrant Geleynsen, avait eu l'occasion, en 1648, de séjourner trois semaines au Cap. Prié de donner son avis sur le mémoire de Leendert Jansz et Proot, van Riebeeck s'était, dans son *Rapport*[1], rencontré avec eux sur presque tous les points. Il estimait, comme eux, qu'un établissement permanent à l'extrémité de l'Afrique rendrait les plus grands services : « la Compagnie ferait un grand bénéfice, la santé des hommes s'en trouverait bien et une grande quantité de provisions serait épargnée ». Toutefois il ne partageait pas leur opinion sur les indigènes. « On ne peut pas se fier à cette clique, sans foi, et le fort doit être propre à une défense sérieuse. »

En même temps van Riebeeck avait été évidemment pressenti sur l'acceptation éventuelle du commandement de la future expédition, puisqu'il terminait son *Rapport* en ces termes : « Quoique vous décidiez, *si je reçois le commandement*, je mettrai tout mon zèle à bien exécuter vos ordres, priant Dieu qu'il me donne la sagesse et l'intelligence nécessaires pour vous bien servir ».

L'éventualité à laquelle van Riebeeck faisait allusion se réalisa, et il fut nommé par la Chambre

beeck, Jan van Riebeecq; mais c'est la forme Johan van Riebeeck qui est de beaucoup la plus fréquente. (H. C. V. Leibbrandt, *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope. Letters despatched*, 1652-62, *passim*.)

1. Texte et traduction dans *Letters received*, 1649-62, p. 18-28. Traduction seulement dans *Riebeeck's Journal*, I, p. 7-10.

d'Amsterdam « marchand[1] et commandant des hommes sur le point de partir pour le Cap de Bonne-Espérance pour une période de cinq ans, avec un salaire mensuel de soixante-quinze florins[2] ». Comme il fallait tout prévoir, la Chambre désigna pour le remplacer en cas de maladie ou de décès, le capitaine David de Coninck.

Johan van Riebeeck était né en 1618 ou en 1619, probablement à Cuylenburgh (aujourd'hui Culenborg), dans la province de Gueldre[3]; en 1651, il avait donc trente-deux ou trente-trois ans. Il semble que son père Antonius van Riebeeck ait, lui aussi, cherché fortune dans les expéditions d'outre-mer; on sait du moins qu'il mourut en mai 1639 au Brésil, et fut enterré en l'église de San Paolo de Pernambouc[4].

Malgré sa jeunesse relative, Johan van Riebeeck avait déjà beaucoup navigué et dans les contrées les plus diverses du globe. Il fait allusion, dans le *Rapport* précédemment cité, à certains usages qu'il a remarqués dans les « îles Caraïbes », c'est-à-dire

1. La hiérarchie des fonctionnaires de la Compagnie des Indes orientales comportait les grades suivants : assistant, sous-marchand, marchand, marchand supérieur. (Klerk de Reus, *ouv. cité*, p. 98.)

2. *Riebeeck's Journal*, I, p. II.

3. Dans chacun des *États de revue des officiers, soldats et marins en garnison au fort de Bonne-Espérance*, pour les années 1656 à 1662, le nom de Johan van Riebeeck est suivi de la mention « de Cuylenburgh ». (*Letters desp.*, 1652-62, III, p. 283 et suiv.)

4. *Riebeeck's J.*, I, p. I.

aux Antilles, au Japon, dans le nord de la Chine et au Groenland[1]. Il possédait certainement quelques connaissances médicales. En juin et juillet 1656, une épidémie sévit au Cap, « l'hôpital est plein », et le médecin lui-même est alité. « Le Commandeur, lit-on dans le *Journal*, est obligé de revenir à son ancienne profession[2] », et de donner des soins aux malades. Peut-être même van Riebeeck avait-il porté le titre de « chirurgien » de la Compagnie.

Depuis son retour aux Pays-Bas, il s'était marié : il avait épousé en mars 1649, à Schiedam, Maria Querellerius ou Quevelerius, née à Rotterdam le 20 octobre 1629, et fille d'un ministre de l'Église réformée[3]. Il emmena sa femme au Cap.

Trois navires, le *Drommedaris*, le *Reijger* et le *Goede Hoop* furent armés pour transporter au Cap les hommes qui devaient construire le fort et y tenir garnison. Ils se concentrèrent, selon l'usage, en rade du Texel, et levèrent l'ancre le dimanche 24 décembre 1651, dans l'après-midi. Johan van Riebeeck s'était embarqué sur le *Drommedaris*.

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 8-10.
2. *Ibid.*, II, p. 24.
3. Le nom de la femme de van Riebeeck est donné par M. H. C. V. Leibbrandt, sous trois formes différentes : de Querelleri, Querellerius ou La Quellerie. (*Riebeeck's Journal*, I, légende du portrait qui figure en tête de l'ouvrage et préface, p. I.) D'autre part son épitaphe, relevée sur une pierre tombale conservée à Malacca, est ainsi conçue : « Hic iacet sepulta D. Maria Quevelerius uxor D. Joannes Riebeeck ». (Bland, *Historical tombstones of Malacca*, 1 vol. in-4°, Londres, 1905, p. 65.)

La flottille passa le 10 janvier 1652 en vue des Canaries, le 21 et le 22 en vue des îles du Cap Vert. Elle franchit la ligne le 13 février. Enfin, le 5 avril, dans l'après-midi, comme la cloche du bord venait de piquer cinq heures, le premier officier du *Drommedaris* signala dans l'est la montagne de la Table; il reçut quatre réaux d'Espagne en prime[1]. Le pavillon fut hissé et un coup de canon tiré, pour avertir le *Reijger* et le *Goede Hoop*. Pendant la nuit les navires approchèrent du rivage. La traversée s'était accomplie en trois mois et treize jours, durée relativement courte pour l'époque.

Un soir d'avril 1652 trois petits bâtiments entrent donc dans la baie de la Table, ils amènent un jeune officier, fonctionnaire subalterne de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, une centaine d'hommes, quelques matériaux, et voilà les débuts de la prise de possession par les Européens d'une grande contrée du globe.

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 14-15.

II

L'ŒUVRE DE JOHAN VAN RIEBEECK

1. — VUES DES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DES INDES SUR LE CAP.

Nous sommes amplement renseignés sur les intentions qu'avaient les Directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales en fondant l'escale du Cap, et sur les avantages qu'ils en attendaient pour l'ensemble de leur commerce.

Le 25 mars 1651, avant même que Johan van Riebeeck n'eut été honoré du commandement de l'expédition, les Dix-Sept avaient rédigé des *Instructions pour les officiers allant au Cap de Bonne-Espérance*[1], lesquelles furent suivies, le 12 décembre, d'*Instructions particulières complémentaires*[2].

1. *Letters received*, 1649-62, I, p. 28.
2. *Letters received*, 1649-62, I, p. 34. Ces *Particuliere naerder Instructie* émanent peut-être, non des Dix-Sept, mais des directeurs de la Chambre d'Amsterdam seulement.

Pendant toute la durée de sa charge, van Riebeeck reçut, aussi bien des Dix-Sept que des Directeurs particuliers des six Chambres et du Gouverneur général de l'Inde, résidant à Batavia, de longues lettres dans lesquelles les principes auxquels il devait se conformer lui étaient fréquemment rappelés.

Enfin, à trois reprises, en 1657, 1658 et 1660, des commissaires furent chargés par les Dix-Sept d'inspecter l'établissement du Cap. Or, en partant, ces commissaires, Rijckloff van Goens, Joan Cuneus et Pieter Sterthemius, laissèrent à van Riebeeck des *Mémoires*, dans lesquels ils se firent fort d'interpréter la pensée des maîtres[1]. Cette pensée, voici comment elle paraît se dégager de ces documents divers.

Le Cap doit devenir un lieu de ravitaillement, ou, comme le dira plus tard Savary des Bruslons dans son *Dictionnaire Universel de Commerce*, « un lieu de rafraîchissement » pour les flottes et pour les navires isolés de la Compagnie, qui se dirigent vers l'Inde ou qui en reviennent. Van Riebeeck a donc pour mission de procurer à ces navires de l'eau pure et saine pour remplacer celle qui aura été consommée ou se sera corrompue pendant le voyage. Il a encore pour devoir de créer un jardin potager. « Ne manquez pas de faire pousser des légumes,

1. *Letters received*, 1649-62; II, p. 216, 256, 268.

lui écrit-on, qu'il y en ait toujours de disponibles, c'est le meilleur des rafraîchissements[1]. » Il faudra aussi cultiver au Cap des céréales et du riz, on évitera ainsi d'y transporter de la farine.

Qu'on puisse enfin s'y fournir de viande de boucherie : « Vous êtes instamment prié de vous procurer par troc (avec les indigènes) ou par l'élevage, autant de bétail que possible, de façon à en être abondamment pourvu non seulement pour les bâtiments, mais encore pour la garnison. Si vous réussissez à saler du bœuf du Cap, les navires pourront en prendre une certaine quantité ; on épargnera ainsi les provisions transportées de Hollande et la santé des hommes s'en trouvera bien. Le lait qu'on trouve au Cap en grande abondance constitue aussi un aliment très rafraîchissant[2]. »

Mais la condition première de cette entreprise générale de ravitaillement c'est la sécurité. Dès son arrivée, van Riebeeck devra donc construire une baraque en bois, puis choisir aussitôt un terrain sur lequel il élèvera un fort. Il devra s'y mettre en état de défense, non seulement contre les indigènes, « cette vilaine engeance », mais aussi contre les « amis hypocrites » et les ennemis déclarés, Français, Génois, Portugais, contre les Anglais surtout, « qui se flattent, écrivent les Dix-Sept le 24 juillet 1652, d'obtenir sans partage le *dominium maris*, préten-

1. 2 septembre 1658. *Letters received*, 1649-62, II, p. 72.
2. 12 octobre 1656. *Ibid.*, II, p. 282.

tion inadmissible, surtout de notre part, la libre nation des Pays-Bas, qui depuis quatre-vingts ans combat pour la liberté et l'a enfin obtenue avec grand honneur pour elle-même et pour sa postérité [1] ».

Ces ordres qui se répètent de lettres en mémoires, étaient déjà exprimés en raccourci dans le premier paragraphe des premières instructions rédigées le 25 mars 1651 : « Le Conseil des Dix-Sept, représentant la Compagnie générale des Indes orientales, a jugé opportun d'établir un rendez-vous général, (*een general rende vous*) [2] sur la côte du Cap où les navires de passage pourront toucher sûrement, se procurer de la viande, des légumes et de l'eau, et les malades rétablir leur santé ».

Et c'est à cette œuvre que, depuis le 5 avril 1652, jusqu'au 6 mai 1662, où il remit le gouvernement de la colonie à Zacharias Wagenaer, son successeur, Johan van Riebeeck travailla bravement.

2. — LA DÉFENSE DU CAP.

Le 9 avril 1652, quatre jours après son arrivée en rade, van Riebeeck descendit sur le rivage. Il choisit l'emplacement de la future forteresse dans la partie méridionale de la baie, à petite distance du rivage, sous la montagne de la Table. Le lendemain,

1. *Letters received*, 1649-62, I, p. 48.
2. *Ibid.*, I, p. 28.

de bonne heure, les hommes, munis de pioches et de pelles se mirent à l'œuvre et commencèrent les travaux de terrassement. Quinze jours plus tard, le 24 avril, van Riebeeck accompagné de sa famille quitta le bord du *Drommedaris*, et vint loger dans un hangar en planches, couvert de toiles à voile, pour surveiller de près les travaux [1].

En raison du petit nombre des ouvriers, de leur incapacité, de leur indolence, des maladies, qui surtout dans les premiers temps en rendirent une partie indisponible, la construction avança lentement. Elle nécessita environ dix-huit mois : c'est seulement le 24 juillet 1653 que le *Journal* mentionne l'achèvement des fortifications [2], et le 1er octobre 1653 que le Conseil de gouvernement [3] constate que « le fort est dans un état suffisant de défense et presque entièrement fini [4] ».

Le fort eut la forme d'un carré; ses murs furent construits en terre et « joliment revêtus à l'intérieur et à l'extérieur de mottes de gazon solides et durables »; leur hauteur avait seize pieds rhénans, soit environ cinq mètres; sur ce rempart courait un

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 18-20.
2. I, p. 77.
3. Le Conseil de gouvernement était composé des principaux fonctionnaires de la colonie : commandeur, second, fiscaal, enseigne, secrétaire, auxquels se joignaient quand ils faisaient escale au Cap les hauts fonctionnaires de la Compagnie des Indes et parfois des capitaines de navire.
4. H. C. V. Leibbrandt, *Resolutien van den Commandeur en raden van het fort de Goede Hoop*, 1652-62, p. 26.

chemin de ronde permettant la manœuvre des canons; le parapet fut renforcé plus tard d'une palissade « en bois de fer dur »; une palissade fut également plantée sur la berme; tout autour régnait un fossé plein d'eau [1].

Aux angles se dressaient quatre bastions à gorge ouverte, auxquels van Riebeeck donna le 15 mai 1652 le nom de vaisseaux mouillés alors en rade, *Drommedaris* et *Reijger* aux bastions sud et nord, *Walvis* et *Oliphant* à ceux de l'est et de l'ouest [2].

Près de la muraille, de manière à être protégés « contre les mauvais vents du sud-est, qui parfois tombent de la montagne de la Table, comme des coups de tonnerre », furent bâtis et couverts de toits très inclinés à la mode des Pays-Bas, les logements et les magasins [3]. Quand van Riebeeck eut fait modeler des briques et fabriquer de la chaux avec des coquillages, il remplaça les cloisons en planches par des murs, et par des tuiles les chaumes en roseaux des toitures [4].

Au milieu de la forteresse s'élevait un réduit formé de deux masses cubiques superposées. « Contre une surprise des sauvages, ce serait, écrivait van Riebeeck le 14 avril 1653, notre défense la plus sérieuse. D'une agilité extraordinaire, ils pour-

1. *Letters despatched*, 1652-62, I, p. 82, 212. — *Riebeeck's J.*, III, p. 154.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. 22.
3. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 82.
4. *Ibid.*, I, p. 268, 330; II, p. 236. — *Riebeeck's J.*, III, p. 104.

raient escalader les pentes du rempart et entrer dans le fort. Mais de cette maison, dont le parapet de pierre dépasse de sept pieds le rempart, nous les chasserions dehors et finalement resterions maîtres de la place, en dépit de leurs attaques[1]. »

La porte du fort était percée dans la face nord et ouvrait par conséquent sur le rivage de la mer; à droite et à gauche de cette porte, à l'extérieur, s'élevaient la forge, l'infirmerie, la bergerie, des logements pour les gens du commun (*'t gemeinsvolck*), et à partir de 1658 pour les esclaves ; deux batteries rasantes défendaient l'entrée. Sous la face sud on construisit une étable avec un enclos pour le bétail[2].

Conformément aux instructions des Dix-Sept, van Riebeeck donna au fort le nom de « Goede Hoop », « la Bonne-Espérance[3] ».

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 82.

2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 84, III, p. 77. — *Plan van het fort de Goede Hoop*, 1656 (?), Archives royales de La Haye, n° 821.

3. *Letters received*, 1649-62, I, p. 31. — Il importe de relever ici une singularité toponymique. Dans les documents hollandais du XVIIe siècle, la contrée la plus australe de l'Afrique est désignée sous une forme mixte portugo-française, dont l'orthographe est très variable, ainsi qu'en témoignent les quelques exemples suivants : Cabo de Bona Esperance (*Letters rec.*, 1649-62, I, 39), Cabo Bona Esperance (p. 63), Caep de bona Esperance (p. 69), Cabo de Bonne Esperance (p. 97), Cabo de boa Espranse (p. 153), Cabo de Boa Esperanse (p. 161), Cabo de bone Esperance (p. 243), Cabo D. Bonne Esperance (p. 315), Cabo de Boà Esperanca (*Journal*, 1671-76, p. 88), etc. Mais à la forteresse même construite par van Riebeeck fut donné le nom de *Fort de Goede Hoop*, « Fort de Bonne-Espérance », si bien que l'adresse des lettres expédiées des Pays-Bas à van Riebeeck était ainsi libellée : *Aen de Commandeur ende Opperhooffden van't fort de Goede Hoop aen de Cabo de Bonne Esperance*, c'est-à-dire

S'il en fut la plus importante, le fort ne constitua pas la seule défense du Cap. « Pour empêcher un ennemi de débarquer avec du canon » et « faire surveiller de derrière par des hommes en embuscade les canots qui aborderaient », une redoute fut construite en janvier et février 1654, sur le rivage de la baie de la Table, au sud de l'embouchure de la Zout rivier. Elle fut nommée Duinhoop, et se composa de deux batteries et d'un logis, ou, comme dit le plan, d'un « corps du guard ». Placée face à l'entrée de la baie, la redoute apercevait les navires avant le fort; et c'était elle qui communiquait d'abord avec eux en hissant un pavillon orange, bleu et blanc, et en tirant un coup de canon [1].

Une autre redoute, nommée Kickuit, fut construite sur le rivage septentrional de la baie de la Table, en face du fort [2].

« au Commandeur et aux Officiers du Fort de Bonne-Espérance au Cap de Bonne-Espérance ».

Quand une ville commença à s'élever à côté du fort, van Riebeeck espéra que les Dix-Sept lui donneraient un nom. Le 5 mars 1659, il envoya aux Pays-Bas une carte avec la légende suivante : « Carte du fort de la Compagnie, du jardin et des maisons que l'on commence à bâtir dans *la ville*, à laquelle nous attendons que les maîtres donnent un nom ». (*Letters desp.*, 1652-62, III, p. 101.) Mais les Dix-Sept négligèrent de répondre à ce désir, si bien que forteresse, ville, territoire occupé par la colonie, tout porta indistinctement le nom de « Bonne-Espérance ». Cette pauvreté toponymique est un embarras et une cause de confusion pour les historiens comme pour les géographes.

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 176-7. — *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 242. — *Plan van de redout Duynhoop*, Archives La Haye, n° 817.

2. *Kaart van de Tafelbaai*, Archives La Haye, n° 178.

Battant la rade de leurs feux, Duinhoop et Kickuit devaient empêcher le débarquement de troupes européennes. Pour protéger les terres de la Compagnie et plus tard celles des colons contre les incursions des indigènes, les redoutes Coornhoop, Keer de Koe, Hout den Buyl, furent élevées dans la campagne [1].

L'armement de la forteresse et de ces ouvrages accessoires préoccupa beaucoup van Riebeeck. De la flottille de l'expédition, il débarqua douze pièces de canon et en mit trois en batterie sur chaque face du fort [2], « mais comme ces petits canons de fer... étaient bons seulement à en écarter les sauvages et totalement insuffisants contre les Anglais ou autres Européens », il insista pour le renforcement de son artillerie. Il demande le 14 avril 1653 aux Dix-Sept « deux grands canons de bronze ou autres à longue portée [3] ». Il en demande de même le 13 août 1653 au Conseil de l'Inde, à Batavia, ainsi que « quelques pièces légères... à charger à mitraille... toutes si possible, pourvues de leurs affûts ou de modèles d'affûts, pour en faire ici avec du bois du Cap [4] ». Il réitère sa demande aux Dix-Sept le 22 avril 1654. « Si vous attachez à cet établissement autant d'im-

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 139. — *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 340. — G. Mac Call Theal, *Abstract of the debates and resolutions of the council of policy at the Cape*, p. 28.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 22.
3. *Ibid.*, I, p. 80-82.
4. *Ibid.*, I, p. 176.

portance que nous-même, vous voudrez bien nous munir d'une demi-douzaine de bonnes couleuvrines de métal[1] ».

Ces vœux furent en partie exaucés. Le 16 avril 1657, le commissaire Rijckloff van Goens constatait dans son *Rapport* que le Cap possédait trente pièces, dont vingt-quatre garnissaient les remparts et les batteries extérieures du fort, 3 200 livres de poudre et 1580 projectiles[2].

Quelques pièces conservées dans les belles collections du Rijk's Museum d'Amsterdam permettent de se faire une idée concrète de l'armement du Cap. Lisses à l'intérieur, sobrement ornées, ces pièces sont généralement frappées du monogramme célèbre de la Compagnie des Indes orientales : V. O. C. (Vereenigde Oost-Indische Compagnie)[3] et d'une lettre qui est probablement l'initiale du nom d'une Chambre: A (Amsterdam), D (Delft), E (Enkhuizen), H (Hoorn). On y relève parfois une signature de fondeur, telle que celle-ci: « Assuerus Koster me fecit Amstelredam A. 1633 ».

D'ailleurs les canons de fabrication étrangère n'étaient point dédaignés. Le Cap en possédait en 1657 deux marqués aux armes du Portugal[4], et en 1660 vingt-trois pièces françaises en renforcèrent l'artillerie de la manière la plus inattendue.

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 272.
2. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 328-9.
3. Les deux branches du V traversent l'O et le C.
4. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 329.

Le maréchal de La Meilleraye joua de 1651 à 1664 dans la colonisation de Madagascar un rôle encore mal éclairci, mais incontestable. Il y dépensa, dirent plus tard sa veuve et son fils le duc Mazarin, de trois à quatre cent mille livres[1]. Il envoya à Fort-Dauphin en 1655 une flotte de quatre navires, dont il sera question plus bas (p. 96), puis en 1660 un navire nommé *La Maréchale*, qui, parti de La Rochelle le 18 janvier, mouilla dans la baie de la Table le 9 mai 1660. Or dix jours après, le 19 mai, *La Maréchale* fut jeté à la côte par un coup de vent et vint s'échouer entre l'embouchure de la Zout rivier et la redoute Duinhoop. Le renflouage du navire étant impossible, les officiers et l'équipage l'abandonnèrent et s'embarquèrent dans des vaisseaux hollandais, les uns pour Batavia, en juin et juillet 1660, les autres pour Amsterdam le 14 mars 1661. Mais avant de quitter le Cap, les Français avaient réussi à tirer dix canons de l'épave de leur navire; après leur départ les Hollandais en débarquèrent treize autres[2]. Dans une lettre datée du

1. *Mémoire sur l'affaire de Madagascar au sujet des prétentions des anciens intéressés en la Compagnie de Madagascar*, Archives coloniales, série C[5], correspondance générale, Madagascar, carton 1. — Voir aussi Henri Froidevaux, *La France à Madagascar au XVII[e] siècle*, 1 broch. in-8°, Paris, 1901, p. 12.

2. *Riebeeck's J.*, III, p. 129 et suiv. — *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 174 et suiv. — *Journal*, 1662-70, p. 57. — Lettre de Nicolas Etienne, prêtre, à Vincent de Paul. *Notices sur les prêtres clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission*, 1[re] série, Paris, 1898, t. III, p. 358. — Sur la *Kaart van de Tafelbaai* (1663) on voit entre la redoute Duinhoop et l'embouchure de la Zout rivier,

11 mai 1663, qui fut apportée au Cap par le navire le *Saint-Charles* le 5 février 1664, le maréchal de La Meilleraye réclama ses canons. Mais le commandeur du Cap, qui était alors Zacharias Wagenaer, répondit qu'il attendait des ordres des Pays-Bas[1]. Le maréchal mourait en France au même moment, le 8 février 1664, l'affaire fut oubliée, et finalement, par un singulier hasard, ces vingt-trois pièces françaises restèrent acquises à la colonie néerlandaise du Cap de Bonne-Espérance.

En avril 1655 un autre projet de défense fut étudié. Rijckloff van Goens, qui séjourna au Cap en qualité de commandant de la flotte de retour, émit l'idée, naturelle chez un Néerlandais, de creuser un canal entre la baie de la Table et la Falso baay, « pour soustraire la péninsule du Cap à toute importunité des indigènes et mieux défendre l'établissement de la Compagnie[2] ».

En conséquence, van Riebeeck explora lui-même le 4 et le 5 février 1656 l'isthme qui sépare les deux baies. Il découvrit des ruisseaux, des étangs, un lac, mais, pour les faire communiquer et percer les dunes, il faudrait, écrivait-il, « des millions d'or », « la dépense serait énorme en comparaison des avantages », il serait impossible de faire un canal

le dessin d'un navire avec cette légende, « 't gebleven franse ship La Mareschal ». (Archives La Haye, n° 17 8.)

1. *Journal*, 1662-70, p. 96-98.

2. *Letters desp.* 1652-62, II, p. 156.

« assez large et profond pour empêcher les indigènes de le traverser à la nage avec leur bétail[1] », sages objections devant lesquelles le projet fut abandonné.

Le fort de van Riebeeck ne servit que peu d'années à la défense du Cap. Construit dans les conditions précaires que l'on a vues, il manquait de solidité. Dès août 1660 des parties du mur, battues par la pluie, s'effondrèrent[2]. Le 28 août 1669 « pendant que le Commandeur était à table, une partie du mur du hall s'écroula subitement à grand bruit[3] ».

Instruits de la faiblesse de cette forteresse dont les murs, disait-on, « coulaient comme de la farine », les Dix-Sept décidèrent en 1665 d'en construire une autre, à cinq bastions, et capable de résister au feu d'une escadre. Un emplacement fut choisi sur le bord de la mer, à petite distance à l'est du fort de van Riebeeck. Le sol fut aplani, et le 2 janvier 1666 la première pierre fut posée par le commandeur Zacharias Wagenaer; un banquet fut offert aux ouvriers, et il se trouva un poète amateur pour célébrer l'événement en vers[4].

Suspendue en 1667 après la conclusion de la paix entre les Pays-Bas et l'Angleterre, la construction fut reprise activement en 1672; on craignait une

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 5-6.
2. *Ibid.*, III, p. 152-3.
3. *Journal*, 1662-70, p. 298.
4. *Ibid.*, p. 169-70.

tentative de conquête par une escadre française. Le nouveau fort fut habitable en 1674 et le gouverneur s'y installa le 9 juillet. Il fut achevé le 3 septembre 1676[1].

3. — L'AIGUADE, LES JARDINS ET LES CÉRÉALES.

I. — Après le fort et les redoutes, la construction d'une jetée et le dessin des jardins constituèrent les plus importants travaux publics accomplis par van Riebeeck. La jetée fut commencée au début de 1656 et achevée en 1659. Elle avançait dans la mer à une distance d'environ 200 mètres. Faute de pouvoir faire enfoncer des pilotis dans le fond rocheux, van Riebeeck dut établir de grandes et solides caisses en bois, dont les forêts, qui couvraient la péninsule du Cap à l'arrivée des Hollandais, lui fournissaient la matière. Il les fit remplir de pierres, puis, descendues dans l'eau, joindre les unes aux autres par de fortes poutres, sur lesquelles on cloua des planches, qui formèrent le tablier de ce pont rudimentaire[2].

Cette jetée facilita les embarquements et les débarquements. Dès le 17 janvier 1658, le *Journal* le constatait. « Le commandeur peut, quand il s'embarque, aller par les planches jusqu'au bateau[3]. »

1. *Journal*, 1671-76, p. 206, 281.
2. *Letters desp.*. 1652-62, II, p. 246, 251, 294. — *Riebeeck's J.*, II, p. 43.
3. *Riebeeck's J.*, II, p. 101.

Elle facilita aussi l'aiguade des navires en escale. Les barques jusqu'alors gagnaient l'embouchure de l'une des rivières. Les hommes descendaient dans l'eau, « nus jusqu'au cou » et emplissaient les barils ; des refroidissements et des maladies étaient souvent la conséquence de ces baignades forcées.

Tout changea désormais. Débarqués à l'extrémité de la jetée, les barils étaient roulés vides jusqu'à un grand bassin rectangulaire situé à l'ouest de la forteresse et alimenté par un ruisseau descendant de la montagne de la Table. A cette *water plaats*, ils étaient remplis, puis roulés sur la jetée jusqu'aux bateaux, si bien que chacun put désormais, comme l'écrivait van Riebeeck le 5 mars 1659, « puiser de l'eau sans se tremper [1] ». Un plan conservé aux Archives royales de la Haye, et datant probablement de 1663, permet de se figurer les détails de l'aiguade [2].

II. — Le 29 avril 1652, vingt-quatre jours après l'arrivée de van Riebeeck, le jardinier de l'expédition, Hendrik Boom, prépara à proximité de la future forteresse un carré de terre pour y semer des graines de légumes apportées des Pays-Bas [3]. Le surlendemain 1er mai, il répandit les semences. Six semaines plus

1. *Letters desp.* 1652-62, III, p. 76.
2. N° 827. — La *Kaart van het fort de Goede Hoop* de 1660 (n° 808) et le *Plan* (n° 825) indiquent le point où l'eau était puisée.
3. *Riebeeck's J.*, I, p. 21.

tard, le 19 juin 1652, la constatation suivante figure dans le *Journal* : « Nous avons été si heureux dans la culture de la verdure hollandaise, que chaque jour nous avons pour notre table et les malades des radis, de la laitue et du cresson; ajoutez-y des asperges [1] et de l'oseille hollandaise; nous sommes donc en état de faire un bon plat de légumes [2] ».

Le potager et le jardin fruitier, leur entretien, leur extension, l'abondance et la variété de leurs produits constituèrent pendant ses dix années de séjour au Cap l'une des principales préoccupations de van Riebeeck. Attentif aux conditions de développement des végétaux, il composa de sa propre main un recueil d'observations intitulé *Caepsen Hoveniers Almanack*, « Almanach du jardinier du Cap », qu'en partant il remit à son successeur Zacharias Wagenaer, en l'invitant à le continuer [3].

Voulant que ses jardins renfermassent à la fois des spécimens de la flore de l'Inde et de la flore de l'Europe occidentale, van Riebeeck demande des semences et des boutures à Java et en Hollande. « Envoyez-nous, écrit-il à Batavia le 13 mai 1652, de quoi faire pousser des patates, des ananas, des melons d'eau, des concombres, des radis, des orangers, des citronniers, des pamplemousses, des bana-

1. Les jardiniers avaient découvert en abondance des asperges sauvages et en avaient transplanté dans le jardin.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. 25.
3. *Letters desp.* 1652-62, III, p. 236.

niers et des manguiers[1]. » « Envoyez-nous, écrit-il à Amsterdam le 10 juin 1656, dans des caisses et greffés au préalable, des plants de cerisiers, châtaigniers, pruniers, pêchers, cognassiers, néfliers, pommiers et poiriers[2]. » Il indique les soins à donner aux jeunes plantes pendant le voyage : « Il faudra inviter les officiers de marine, écrit-il le 1er janvier 1661, à bien arroser les houblons[3], et à ne pas couper les jeunes pousses pour les manger en salade, ainsi qu'on l'a déjà fait, au grand dommage des plantes[4] ».

Ayant eu l'occasion d'envoyer, en 1654, en 1655 et en 1659 un navire à l'île de Sainte-Hélène, il donne l'ordre d'en rapporter au Cap des citronniers, des pommiers et autres arbres fruitiers. En 1654, un jardinier fut même tout exprès adjoint à l'expédition[5].

Tout ce zèle ne fut pas déployé en vain, et bien que dans ses lettres aux Dix-Sept et au gouverneur général de l'Inde, van Riebeeck cède souvent à un optimisme de commande, il est certain que les jardins furent pour lui un succès. Ils s'accrurent sans cesse de nouvelles parcelles de terre défrichées et cultivées. En octobre 1653, leur superficie ne dépassait pas deux *morgen* ou arpents, soit 1 hec-

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 24.
2. *Ibid.*, II, p. 262.
3. Van Riebeeck essaya de faire de la bière au Cap.
4. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 189.
5. *Ibid.*, I, p. 296; II, p. 36, 122; III, p. 102.

tare 80 ares, mais elle était déjà de 12 arpents (9 h. 36) en janvier 1655, de 17 arpents (13 h. 26) en mars 1659, et atteignit enfin 21 arpents (16 h. 38) en mai 1662, au moment du départ de van Riebeeck [1]. Ils furent entourés d'un fossé, où coulait une eau vive dérivée des ruisseaux descendant de la montagne et d'une haie d'arbres épineux, qui donnait de l'ombre et en écartait les fauves [2].

Dans sa correspondance, van Riebeeck insiste complaisamment sur l'abondance et la variété de ses productions horticoles : « Les jardins pleins de beaux légumes, sont beaux à voir; nous donnons chaque jour aux hommes des choux, des laitues, des radis et autres légumes, de sorte qu'ils peuvent se régaler », écrit-il le 13 octobre 1653, et le 22 avril 1654 il écrit encore : « Nous avons de telles quantités de choux, de salades, de betteraves, de carottes, de navets, que nous n'en savons que faire [3] ». Quelle joie quand, le 2 février 1653, il coupe pour sa table le premier chou blanc « tendre et délicat », et quelle satisfaction quand, le 25 juillet 1661, se promenant dans le jardin accompagné de Mme van Riebeeck, il aperçoit et cueille sur un petit arbre récemment apporté de Sainte-Hélène deux oranges, « bien jaunes et grosses à point [4] ».

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 202; II, p. 28; III, p. 77, 235.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. 235.
3. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 202, 256.
4. *Riebeeck's J.*, I, p. 65; III, p. 281.

Quand Zacharias Wagenaer vint le relever de son poste, ce ne fut pas sans orgueil qu'il le promena au milieu des carrés de légumes et sous les arbres chargés de fruits, à la place même où, dix ans auparavant, s'étendait la brousse séculaire [1].

III. — Horticulteur heureux, van Riebeeck réussit moins dans la culture des céréales. Pendant les trois premières années de son séjour, il échoua complètement [2]. A la fin, il eut un peu plus de succès : « Le froment, écrit-il le 1er janvier 1661, le seigle, l'orge et l'avoine ont bien réussi cette année ; en ce moment nous sommes tout entier à la moisson, spectacle vraiment agréable et réjouissant [3] ». Néanmoins, quelques mois plus tard, le 4 juillet 1661, le commissaire Andries Frisius constatait dans son *Rapport* que le Cap ne tirait pas de ses propres récoltes la moitié des grains annuellement nécessaires à la subsistance des habitants [4].

Van Riebeeck, qui, on le verra au chapitre suivant, éprouva plus d'une fois les angoisses de la famine, connaissait mieux que personne sa pénurie. Aussi s'ingénia-t-il à s'approvisionner de céréales en dehors du Cap.

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 235.
2. *Ibid.*, III, p. 76.
3. *Ibid.*, III, p. 189.
4. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 345.

Il dut prier le gouverneur général de l'Inde de lui expédier du riz [1]; il en débarqua souvent des navires arrivant de Batavia [2]. Pendant son administration et pendant celle de ses successeurs, l'Inde fournit un appoint indispensable à l'alimentation des Européens du Cap.

Humilié de cette dépendance, van Riebeeck chercha à s'en affranchir, en se procurant du riz à Madagascar. Le commandeur de l'île Maurice, Adriaan van der Stel, avait fait trois voyages à Madagascar en 1641-42, 1644 et 1645. Le 8 mars 1642, il avait contracté avec le « Roi d'Antongil » un traité par lequel celui-ci s'engageait à ne vendre des esclaves et du riz qu'aux agents de la Compagnie néerlandaise des Indes [3]. Van Riebeeck était informé de ces faits, et un mois seulement après être arrivé, le 13 mai 1652, il écrivait au gouverneur général de l'Inde « qu'il pourrait être avantageux de visiter quelques ports de Madagascar [4] ».

Il ne tarda pas à passer aux actes. En juin 1654, la provision de vivres diminuant d'une façon inquiétante, il décida d'envoyer la galiote *Tulp* chercher du riz à Madagascar. Le commandement de l'expé-

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 328.
2. *Ibid.*, III, p. 327.
3. Sur les voyages d'A. van der Stel, voy. *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar publiée par Alfred et Guillaume Grandidier*, in-8°, Paris, 1905, t. III, p. 30-41. — Le texte du traité a été publié par J. E. Heeres dans *Corpus diplomaticum neerlando-indicum*, La Haye, 1907, I, p. 360-362.
4. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 16.

dition fut confié au sous-marchand Frédéric Verburg, second [1] du gouvernement.

Cette première tentative réussit. Partis le 3 juillet 1654, Frédéric Verburg et ses compagnons furent bien accueillis dans la baie d'Antongil : « Pendant un mois, ils furent les hôtes du Roi, logés dans des huttes superbes et bien traités » ; ils rentrèrent le 12 décembre au Cap, rapportant « trois tonnes de bon paddy et deux tonnes de riz blanc [2] ».

En 1655 van Riebeeck renvoya Frédéric Verburg à Madagascar. Mais cette seconde campagne fut désastreuse. La *Tulp*, qui avait appareillé le 14 août 1655, fut en décembre jetée à la côte à Ghalamboule ou Fénérive. Frédéric Verburg et ses compagnons trouvèrent un refuge à l'île Sainte-Marie et s'y établirent, mais une épidémie se déclara : treize Hollandais, dont Verburg, le pilote et l'« écrivain » succombèrent; quatre des survivants ramenés au Cap par le navire français *La Maréchale* le 31 mars 1657 y rapportèrent la nouvelle du désastre [3].

La malheureuse issue de cette expédition ne fit pas changer van Riebeeck d'opinion. Antérieurement, le 28 avril 1655, il avait entretenu le Conseil des

1. *De secunde* ou *de tweede persoon*, titre porté dans tout poste fortifié de la Compagnie des Indes orientales par le lieutenant du gouverneur ou du commandeur.

2. *Riebeeck's J.*, I, p. 206-7.

3. *Ibid.*, II, p. 55 et suiv. — Le récit des deux voyages de Frédéric Verburg a été donné *in extenso* dans la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*, t. III, p. 278-284.

Dix-Sept de l'avantage de la fondation à Madagascar « d'un petit comptoir ou d'une loge », d'où le Cap pourrait tirer ses provisions[1]. Dans une lettre du 23 août 1661, les Dix-Sept se montrèrent favorables à ces vues : ils étaient mécontents de savoir « les navires de retour annuels encombrés de riz », ils voulaient aussi qu'on réservât le froment du Cap « pour la flotte de retour, ce qui fortifierait grandement les équipages rapatriés, affaiblis par le régime du riz[2] ». Toutefois, tandis que la baie d'Antongil paraissait à van Riebeeck le point propice à l'établissement de cette « loge », la baie de Saint-Augustin avait leurs préférences.

Aucune loge ne fut fondée, mais du Cap les navires hollandais prirent l'habitude des voyages d'approvisionnement à Madagascar, voyages dont van Riebeeck avait été l'initiateur.

4. — FORMATION D'UN TROUPEAU ; RAPPORTS AVEC LES HOTTENTOTS PASTEURS.

En même temps qu'il mettait le Cap en état de défense, facilitait l'aiguade par des travaux appropriés, créait des jardins de rapport, s'ingéniait à s'approvisionner de céréales, van Riebeeck s'appliquait à former un troupeau pour procurer de la viande fraîche aux navires de passage.

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 80.
2. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 177.

A cet égard et bien que la Chambre de Middelburg lui ait envoyé, le 2 mai 1657, par le *Oyevaar* deux béliers et six brebis « de la meilleure race » de Zélande [1], il dépendit entièrement des indigènes.

I. — Les Hottentots qui peuplaient le Cap au moment où les Hollandais y débarquèrent se partageaient en tribus, que van Riebeeck, entièrement ignorant de leur langue et à la merci d'interprètes qui le trompaient, un certain Herry, une certaine Éva, éprouva de la difficulté à distinguer les unes des autres.

Il réussit pourtant à obtenir graduellement certaines notions ethnographiques, dont voici un résumé. Autour de la baie de la Table, trois tribus : les Goringhaiconas (groupe infime de dix-huit hommes), les Goringhaiquas, surnommés les « Kaapmen » (300 hommes); les Gorachouquas, surnommés les « voleurs de tabac » (600 à 700 hommes). A l'est, dans la région inconnue située entre le Cap et le Natal, les Chainouquas et les Hessequas, puis beaucoup d'autres dont van Riebeeck ne connut que les noms : Hancumquas, Chamaquas, Ammaquas, Attaquas, Houtunquas, Chauquas. Au nord, nomadisant entre la baie de Saldanha et « la chaîne des montagnes d'Afrique », les Cochoquas, surnommés Saldanhars, comptant plusieurs milliers d'hommes et

1. *Letters rec.*, 1649-62, I, p. 302. — *Riebeeck's J.*, II, p. 59.

divisés en deux groupes gouvernés par les chefs Œdasoa et Gonnema; dans les mêmes parages, les Petits Chariguriquas (environ 300 hommes), fraction dissidente des Cochoquas, et les Grands Chariguriquas.

Tous ces indigènes sont « brutes comme des bêtes, vivent dans des camps mobiles formés de huttes en roseaux, sont couverts de peaux hirsutes et barbouillés de la manière la plus puante [1] ».

Les Cochoquas l'emportaient sur toutes les autres tribus. En octobre et novembre 1658, ils séjournèrent au nord-est du Cap. L'enseigne van Harwarden revint de leur camp frappé de leur puissance. Lui « qui avait servi dans l'armée des États Généraux », il n'avait jamais vu tant d'hommes campés en un même lieu. Ce sont tous, dit-il, de solides gaillards. Le chef Œdasoa, vêtu de peaux comme les autres Hottentots, est si barbouillé de graisse qu'elle dégoutte le long de son corps : c'est leur élégance; il a pour lui trois huttes si remplies de sagaies, d'arcs et de flèches qu'on dirait un arsenal. Si nombreux est leur bétail, qu'on n'en saurait voir la fin; en un demi-jour il vous aurait nettoyé tous les pâturages du Cap. Ils sont obligés de changer constamment de place, « ils se meuvent comme des armées en fuite; on ne peut les saisir que comme des oiseaux dans l'air [2] ».

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 93.
2. *Riebeeck's J.*, II, p. 179-182. — La *Caerte aenwysende de lant-*

Au nord de l'Oliphant's rivier on rencontre les Namaquas, « de très grande taille, presque semblables à des demi-géants ». Ils habitent, comme les Hottentots du Cap, des huttes, disposées en cercle, et dans lesquelles on voit de grandes jattes, creusées à même une bille de bois, et des calebasses, où se conserve le lait. Ils portent des peaux de léopards bien préparées et ornées de perles de cuivre, autour du cou des colliers d'où pendent des plaques de cuivre, autour du corps des ceintures de perles de métal, autour des bras toute une rangée de bracelets, et devant leur nudité, une plaque d'ivoire. Ils vivent d'élevage et de chasse et sont armés de sagaies, d'arcs, de flèches et de boucliers en peaux de bœuf si grands qu'ils peuvent entièrement se cacher derrière [1].

Or comme l'élevage du bétail formait l'occupation principale de ces indigènes, van Riebeeck s'appliqua à entretenir de bons rapports avec ces pourvoyeurs indispensables à l'approvisionnement des navires en escale.

A peine arrivé, il promulguait le 9 avril 1652 un édit dans lequel il recommandait à ses hommes la circonspection et la méfiance, mais leur défendait

reysen in't land gedaen donne l'itinéraire des excursions de l'enseigne van Harwarden aux camps des chefs Œdasoa et Gonnema en octobre et novembre 1658, avec cette légende : « Œdasoas lagers noigt op een plaets geivonde maer alsigt vliegende off reijsende ». (Archives de La Haye, carte n° 847.)

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 237-8.

de maltraiter ou de frapper les indigènes, qu'il tenait à convaincre de ses dispositions conciliantes[1]. A cette règle de prudence mêlée de bienveillance, il se tint obstinément pendant ses dix années d'administration : « Notre objet principal est de vivre en amitié avec les habitants du pays et de commercer avec eux[2] ». Cette phrase, prononcée le 4 novembre 1660 devant Œdasoa, chef des Cochoquas, il l'avait déjà dite maintes fois. Un chef de tribu sollicite-t-il son concours contre un adversaire, il ne manque pas de le refuser et de répondre : « Nous désirons vivre en termes amicaux avec tous les indigènes sans exception[3] ».

Van Riebeeck accueille cordialement dans le fort les chefs et les y régale. Le 30 septembre 1660, le chef des Chainouquas, Sousoa, entre dans le fort monté sur un gros bœuf blanc moucheté. Il met pied à terre en s'aidant des épaules de l'un de ses hommes. Des assurances mutuelles d'inaltérable amitié sont échangées entre lui et van Riebeeck qui le fait entrer dans sa propre chambre et asseoir sur une natte ainsi que sa bru, « la princesse crasseuse ». On leur sert du fromage, du pain blanc et du sucre, de la bière, des vins d'Espagne et de France ; on leur joue un air de clavecin et on leur fait visiter la maison de haut en bas. En même temps on donnait à leurs

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 354.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 174.
3. *Ibid.*, p. 178.

gens des biscuits et de l'eau-de-vie, « de sorte qu'ils chantaient joyeusement, sautaient et faisaient diverses simagrées [1] ».

Dans les *Instructions* laissées à son successeur, van Riebeeck insistait fortement sur la nécessité « d'entretenir la paix avec les Hottentots » et sur le danger de l'altérer pour des incidents futiles. « Si parfois des Hottentots rencontrent un nigaud descendu d'un navire, musant ici et là, et lui chipent du tabac, du pain et les boutons de cuivre ou de fer de ses habits, cela n'a pas grande importance. » Pas plus qu'il n'en faut attacher aux disputes qui naissent parfois entre eux et les équipages des navires, « parce que nos gens jouant ou luttant avec eux sont parfois plus fortement empoignés qu'ils ne le voudraient, se mettent en colère et les appellent : sales bêtes puantes! ce qui cause la querelle; les indigènes, comprenant ces mots hollandais et beaucoup d'autres, leur répondent qu'ils sont aussi bien des hommes que les Hollandais, etc. [2] ».

D'ailleurs van Riebeeck évita de compliquer sa politique indigène de questions religieuses. On avait bien en 1649 fait valoir que la conversion des indigènes du Cap à la foi chrétienne constituerait l'un des bénéfices de son occupation. En fait, van Riebeeck, imité d'ailleurs par ses successeurs, s'abstint de toute propagande. Le jésuite Guy Tachard,

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 165.
2. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 244-5.

touchant au Cap en 1685, remarquait avec tristesse ce défaut de zèle apostolique. « Leur grand malheur et qu'on ne saurait assez déplorer c'est que tant de nations si nombreuses n'ont nulle connaissance du vrai Dieu, et que personne ne se met en état de les instruire[1]. »

Dans les Hottentots, van Riebeeck ne voyait point des païens à qui « enseigner le chemin du ciel et les vérités éternelles », mais des éleveurs dont dépendait la formation de ses troupeaux de bêtes à cornes et de moutons.

II. — Il ne laissa pas que d'y rencontrer des difficultés. D'abord les Hottentots répugnaient à se séparer de leur bétail qu'ils aimaient pour lui-même, indépendamment des avantages qu'ils en tiraient. Puis les objets divers qui leur étaient offerts n'exerçaient sur eux qu'un attrait modéré. Les seuls qu'ils consentissent à accepter étaient les fils de laiton, les morceaux de cuivre, les verroteries, dont ils ornaient leur peau jaunâtre, le tabac à fumer et les pipes[2].

Mais van Riebeeck se heurta surtout à l'hostilité volontaire et réfléchie des Goringhaiquas ou Kaapmen. Ceux-ci virent clairement que l'établissement des Hollandais aurait pour conséquence, dans un délai proche ou lointain, leur éviction des terres

1. *Voyage de Siam*, p. 110.
2. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 154.

dont ils avaient jusqu'alors librement disposé. Le 10 février 1655, par exemple, les Hollandais leur exprimaient une fois de plus le désir de commercer amicalement avec eux et leur offraient du cuivre, mais ils le repoussèrent en disant : « Vous vous êtes installés dans notre pays ; vous y bâtissez rapidement, évidemment vous ne le quitterez pas ; vous prenez les meilleurs pâturages, voilà pourquoi nous ne voulons plus vous vendre de bétail [1] ». A mesure que par l'institution de la colonisation libre qui commence en 1657, les Européens croissent en nombre et occupent une superficie de terres plus étendue, les Kaapmen revendiquent plus âprement la propriété du sol. Un de leurs chefs, Autchumao, surnommé Herry, demanda même un jour à van Riebeeck non sans logique, si eux Hottentots seraient admis à en user aussi librement aux Pays-Bas que les Hollandais en usaient au Cap [2].

L'arrivée des Hollandais avait posé une question agraire. Les Kaapmen se flattèrent de la résoudre à leur avantage ; à force de malveillance, ils décourageraient les intrus, se disaient-ils, et leur feraient quitter la place.

Aux avances de van Riebeeck, ils répondent par de mauvais procédés. Ils molestent les blancs, les frappent même quand ils se voient les plus forts. « Envoyé, lit-on le 22 avril 1654 dans le *Journal*, le

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 214.
2. *Ibid.*, III, p. 117-118.

catéchiste, Verburg (le second), et douze mousquetaires avec du cuivre, du tabac et des pipes vers les indigènes, mais ceux-ci, en les voyant en petit nombre, au lieu de les bien accueillir, se sont moqués d'eux et leur ont enjoint de déguerpir. Nos hommes restant et exprimant le désir de trafiquer, ils les ont insultés davantage, et ont frappé le catéchiste dans la poitrine et Verburg sur la tête [1]. »

Epiant les occasions, les Kaapmen profitaient du moindre relâchement de surveillance pour voler. Le dimanche 19 octobre 1653, ils choisissent l'instant où les Hollandais, réunis dans la grande salle du fort, assistent au service religieux, pour tuer le berger et faire main basse sur presque tout le troupeau que van Riebeeck commençait péniblement à constituer [2]. Des larcins de ce genre se renouvellent notamment le 3 et le 7 février 1654, le 5 juillet 1654, le 12 juin 1656, le 7 août 1657 [3].

En 1659 les Kaapmen tentèrent de frapper un coup décisif. Le 19 mai ils tuèrent un colon nommé Simon In'tveld, jetèrent la panique parmi les blancs dont la plupart se réfugièrent dans le fort, et s'emparèrent de 148 bêtes à cornes et de 135 moutons. Pendant dix mois, les relations furent interrompues entre eux et les Européens [4]. Avec des vendeurs aussi

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 185.
2. *Ibid.*, I, p. 85.
3. *Ibid.*, I, p. 171, 178, 194; II, p. 23, 68.
4. *Ibid.*, III, p. 18 et suiv.

mal disposés, les transactions commerciales n'étaient donc pas faciles pour les Hollandais.

Si l'opposition des Hottentots avait été intransigeante et unanime, si tous s'étaient obstinément refusés à vendre une seule tête de bétail à van Riebeeck, peut-être auraient-ils réussi en effet à le décourager et à lui faire abandonner un établissement, fondé en grande partie pour approvisionner de viande fraîche les navires de passage, mais il n'en fut pas ainsi. L'hostilité des Kaapmen ne fut pas continue, elle subit des périodes de rémission. Puis les Hottentots du nord et de l'est, les Cochoquas ou Saldanhars et les Chainouquas, qui ne se sentaient pas, comme les Kaapmen, menacés dans l'usage séculaire de leurs pâtures, bien loin de prendre ombrage de la présence des étrangers, accueillirent favorablement leurs avances.

En octobre et novembre 1658, les Cochoquas viennent camper au nord-est de la baie de la Table : van Riebeeck leur fait acheter 308 moutons et 36 têtes de gros bétail.

En 1660, ce sont des Chainouquas qui arrivent à proximité du fort : van Riebeeck leur achète le 24 août 35 têtes de bétail, le 26, 21, le 5 septembre 77, plus 18 moutons, le 10, 24 [1]. On pourrait multiplier ces exemples de marchés.

Deux des expéditions que van Riebeeck envoya

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 181, 186; III, p. 153-6.

explorer le pays (cf. p. 52) ramenèrent aussi, en 1657 et 1658, quelques bêtes à cornes et quelques douzaines de moutons.

Van Riebeeck réussit, somme toute, à constituer un troupeau dont l'importance varia selon le bonheur des transactions avec les indigènes et les exigences des navires en escale.

Le parc à bétail, dont l'état numérique figure de temps à autre dans le *Journal*, contenait :

Le 9 janvier 1653,	130	bêtes à cornes et	350	moutons.
Le 5 juillet 1653,	80	—	130	—
Le 21 décembre 1655,	350	—	550	—
Le 19 octobre 1658,	350	—	573	—

Ce troupeau paissait dans les prairies voisines de la forteresse.

Van Riebeeck en créa un autre composé exclusivement de moutons dans l'île Robben, à l'entrée de la baie de la Table. Le 14 mars 1653, il y fit débarquer deux béliers et quatre brebis « pour voir s'ils y multiplieraient[1] ». L'expérience réussit; un an après, l'un des béliers était devenu « grand comme un veau d'un an », les brebis avaient agnellé. Les moutons trouvaient dans la brousse de quoi paître, et il n'y avait pas de bêtes féroces; ils prospérèrent. L'effectif du troupeau oscilla de 1655 à 1658 entre 300 et 600 bêtes; fort diminué en 1659, il se reconstitua en 1661. A partir de mars 1654, un

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 72.

poste de huit hommes et une section de deux petits canons garda l'île Robben [1].

5. — INTRODUCTION DES CHEVAUX AU CAP.

Quand les Hollandais arrivèrent en Afrique australe, le cheval n'y existait pas. Mais ils découvrirent promptement un quadrupède similaire : le zèbre.

Le 16 novembre 1658, l'enseigne Jan van Harwarden rapporta d'un voyage dans l'intérieur du pays deux fragments de peau « si extraordinairement marqués et colorés qu'on n'en voit de pareille nulle part ailleurs », et dont les Gorachouquas « fabriquaient des sandales analogues à celles portées par les capucins [2] ». Deux ans plus tard, le 18 novembre 1660, des Soaquas apportèrent au fort « deux ou trois têtes de zèbre empaillées, rayées de la manière la plus élégante, mais avec des oreilles aussi longues que celles des ânes [3] ».

En même temps les voyageurs en voyaient courir. Le 5 mars 1658, le topographe Pieter Potter aperçut sur la rive droite de la Berg rivier « sept chevaux sauvages gris tacheté, gras et jolis, mais très farouches et difficiles à prendre [4] ». En novem-

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 250, 254; II, p. 106, 147, 181-2, 189: III, p. 70, 201.
2. *Ibid.*, II, p. 186.
3. *Ibid.*, III, p. 177.
4. *Ibid.*, II, p. 110.

bre 1660 le chirurgien Pieter van Meerhoff tire, blesse au cou et abat un cheval sauvage; il l'enfourche pour lui couper le jarret, mais pendant qu'il cherche son couteau, l'animal se relève avec Meerhoff sur son dos, fait un bond et le jette à terre en lui décochant un coup de sabot au visage. « Ce cheval avait tout le corps joliment gris tacheté, excepté la croupe et les jambes, qui étaient rayées de bandes blanches, bleu ciel et brunes. » Pendant ce voyage le long des bords de la Berg rivier les Hollandais virent beaucoup de ces chevaux sauvages, « qui sautaient autour d'eux comme des chiens[1] ». Zèbres, dauws ou couaggas (car l'espèce est variée), ils firent l'admiration des premiers Européens du Cap, mais indomptables ils ne rendirent aucun service.

Avant même de connaître leur existence, van Riebeeck s'était préoccupé d'importer des chevaux. Il en demande aux Pays-Bas : « Si cette année, on pouvait, de la patrie, envoyer un, deux ou trois chevaux dans chaque navire, la mise en culture du pays en serait facilitée de la façon la plus désirable » (8 avril 1656)[2]. Il en demande à Batavia : « Nous vous prions humblement, comme nous l'avons fait dans nos lettres antérieures, de nous envoyer dans chaque navire, ne serait-ce qu'un seul cheval, de préférence des juments. Nous vous en

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 193.
2. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 256.

demandons respectueusement huit ou dix, après quoi nous vous laisserons en paix » (14 août 1656)[1].

D'autre part, comme certains navires touchant à Sainte-Hélène y avaient laissé des chevaux en liberté, il pensa à en faire capturer et amener au Cap, et offrit même une prime de 6 à 10 thalers par bête prise[2].

Des Pays-Bas, les Dix-Sept s'abstinrent d'envoyer des chevaux, à cause, écrivaient-ils le 5 septembre 1659, « de la dépense et de la crainte qu'ils mourussent en route[3] ». De Sainte-Hélène il en arriva un au Cap le 10 avril 1655[4], mais il ne fut suivi d'aucun autre. Ces animaux étaient « devenus si farouches, dit-on à Souchu de Rennefort en 1666, que s'ils étaient poursuivis jusqu'aux extrémités de l'île, ils se précipitaient du haut des rochers dans la mer plutôt que de se laisser prendre[5] ».

A cette exception près, les chevaux importés au Cap pendant le gouvernement de van Riebeeck vinrent exclusivement de Java. Les navires retournant aux Pays-Bas en débarquèrent à plusieurs reprises, et notamment deux en avril 1653, trois en janvier 1655, un en avril 1655, dix-huit en mars 1660[6].

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 272.
2. 12 février 1655. *Letters desp.*, 1652-62, p. 36. De même le 5 mars 1659. *Ibid.*, III, p. 102.
3. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 118.
4. *Riebeeck's J.*, I, p. 219.
5. *Histoire des Indes orientales*, p. 142.
6. *Letters desp.*, 1652-72, I, p. 152. — *Letters rec.*, 1649-52, I, p. 168; II, p. 154. — *Riebeeck's J.*, I, p. 212-3, 219.

Van Riebeeck se plaignit de la qualité de ce dernier lot. « Il n'y a que quatre juments; le reste, sauf un brave petit cheval noir qui a la queue coupée, n'est que vieux étalons et chevaux éreintés », « qui tombent après une demi-heure de sortie [1] ». Nonobstant ces éléments défectueux le Cap possédait en avril 1662, au moment de son départ, quarante-quatre chevaux [2].

Tels furent les modestes commencements de la remonte des futurs cavaliers intrépides de l'Afrique australe. C'est sur les descendants de ces chevaux de Java [3] que les Boers accomplirent leurs prouesses cynégétiques et guerrières : poursuivre l'antilope, la joindre et l'abattre d'un coup de feu, sans quitter la selle; ou, bien en un raid aussi secret que rapide, surprendre un camp de Matabélés et le détruire [4].

6. — RECONNAISSANCE DES CÔTES.

L'établissement du Cap ayant pour raison d'être le ravitaillement des navires de la Compagnie des Indes, une connaissance détaillée de la côte, des écueils, des mouillages, du régime des vents, était indispensable aux commandants.

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 178-9.
2. *Ibid.*, III, p. 215.
3. Cependant il faut ajouter qu'au XVIII[e] siècle on importa au Cap des chevaux de l'Amérique du Sud. (Lichtenstein, *Reisen im südlichen Afrika*, Berlin, 1811, I, p. 43.)
4. Cf. *L'Expansion des Boers au XIX[e] siècle*, p. 139, 142.

Or, si avant 1652 bien des navires européens avaient déjà mouillé dans la baie de la Table, ainsi qu'en témoignent les curieuses inscriptions, gravées sur pierre, qui sont conservées au South African Museum et au General Post Office de Capetown, la navigation manquait pourtant de sécurité, faute de renseignements précis.

Van Riebeeck recueillit la matière de véritables « Instructions nautiques ».

Du 21 octobre au 14 novembre 1652, le yacht *De Goede Hoop*, monté par le capitaine Simon Turver et l'écrivain Frédéric Verburg, explora l'île Dassen et les baies de Saldanha et de Sainte-Hélène [1]. Du 2 décembre 1652 au 17 janvier 1653, le même bâtiment fit une croisière aux îles Robben, Dassen et à la baie de Saldanha, surtout d'ailleurs pour chasser des phoques [2]. L'Hout baay fut étudiée par Verburg les 11 et 12 juillet 1653 [3]; la baie de Saldanha fut de nouveau explorée en détail par le *fiscaal* Abraham Gabbema et les trois commandants Mangus, Hendricksz et Lodewycksz du 24 novembre au 14 décembre 1659 [4]. Des sondages furent opérés par le *Perkyt* du 11 décembre au 3 janvier 1661, autour des îles Robben et Dassen [5].

Van Riebeeck participa en personne à ces recon-

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 50; *Riebeeck's J.*, I, p. 39-42.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 60; *Riebeeck's J.*, I, p. 61-62.
3. *Riebeeck's J.*, I, p. 76.
4. *Ibid.*, III, p. 92, 97.
5. *Ibid.*, III, p. 194, 197, 201.

naissances : il fit deux excursions à l'Hout baay le 29 juillet 1653 et le 22 mars 1657, deux à l'île Robben le 24 février 1656 et le 6 août 1657; il visita la baie de Saldanha du 3 au 8 décembre 1660[1].

Dès le 31 mars 1654, van Riebeeck résuma ses observations dans une étude détaillée intitulée : *Memorie voor d'opperhoofden van de schepen der Generale Nederlantse g'octroijeerde Oost Indische Comp^e uijt't patria off India dese Tafelbaij van Cabo de Boa Esperance willende aendoen*, c'est-à-dire « Mémoire pour les commandants de navires de la Compagnie générale néerlandaise à charte des Indes Orientales voulant de la patrie ou de l'Inde relâcher dans cette baie de la Table du Cap de Bonne-Espérance[2] ».

A mesure qu'il recueillit des notions nouvelles, il les fit noter dans le *Journal* tenu au fort, et les communiqua aux Dix-Sept dans ses dépêches. Il fit aussi établir des cartes marines. Le riche dépôt des Archives royales de la Haye contient trois cartes des côtes du Cap[3], trois de la baie de la Table[4], deux de la baie de Saldanha[5], trois de l'île Dassen et deux de l'île Robben[6], qui toutes furent dressées au Cap et expédiées aux Pays-Bas entre 1653 et 1661.

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 77; II, p. 54, 68; III, p. 186.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 232-243.
3. N°s 164, 168, 169.
4. N°s 175, 176, 177.
5. N°s 171, 172.
6. N°s 188, 189, 190, 192, 193.

4

Ces renseignements nautiques pouvaient se résumer ainsi[1]. C'est dans la baie de la Table qu'il est indispensable que les navires viennent mouiller, c'est là seulement qu'ils trouveront les ravitaillements nécessaires. Le passage entre la terre ferme et l'écueil appelé « le rocher de la baleine » est excellent. Pour atteindre le fond de la baie, le bâtiment devra d'abord, naviguant à environ une portée de canon du rivage, apercevoir « la tête et la queue » de la montagne du Lion en ligne droite ; il mouillera ensuite par des fonds de sable de 9 à 10 brasses, ou de 6 à 7 s'il avance davantage, ou même de 4 à 5 si c'est un yacht. Pour guider la nuit les navires de la Compagnie, le « surintendant » de l'île Robben a depuis 1657 l'ordre d'allumer sur le point culminant de l'île, qui a reçu en conséquence le nom de *Vuurberg* (mont du feu), un feu de bois résineux[2].

Dans la baie de la Table, les vents soufflent du nord-ouest d'avril à octobre, du sud-est d'octobre à avril ; il y a deux saisons, que van Riebeeck appelle, par un ressouvenir d'Extrême-Orient, mousson du nord-ouest et mousson du sud-est.

Or les navires de retour ne sauraient franchir en sûreté le détroit de la Sonde, s'ils ne quittent

1. Deux siècles et demi d'observations devaient nécessairement compléter et amender sur plus d'un point ces renseignements nautiques; nous essayons de les donner ici tels qu'ils se dégagent du *Riebeeck's Journal* et des *Letters despatched*, 1652-62.

2. *Riebeeck's J.*, II, p. 117.

Batavia à la fin de décembre ou au début de janvier. Deux mois leur étant nécessaires pour traverser l'Océan Indien, ils se présentent devant la baie de la Table à la fin de février ou en mars, quand le vent du sud-est souffle impétueusement et les en repousse. C'est un gros défaut de l'escale du Cap. Toutefois on a remarqué qu'il s'écoule rarement une semaine sans vents opposés au vent normal de la saison, sans vents du nord-ouest par exemple en mousson du sud-est. Plutôt que de renoncer à l'escale et de courir les chances généralement désastreuses d'une traversée sans relâche, les navires devront donc stationner dans des mouillages voisins de la baie de la Table et guetter le moment favorable pour y pénétrer. Van Riebeeck s'est appliqué à l'étude et à la description de ces points d'attente (Voy. carte 1).

Au sud de la baie de la Table, dans la péninsule même du Cap s'ouvre l'Hout baay : accès facile, fond de 7 à 8 brasses, mer poissonneuse, et au rivage bois et eau potable ; en revanche pas d'espace pour plus de quatre ou cinq navires à la fois et sortie malaisée à cause des calmes et des tourbillons.

Au nord la baie de Saldanha s'enfonce profondément dans les terres : accès facile, bonnes places de mouillage protégées contre tous les vents, mais pas de bois, peu de ressources aux alentours, peu d'eau et saumâtre. D'ailleurs van Riebeeck qui craignait en 1661 que les Dix-Sept ne fondassent à la baie de

Saldanha un établissement rival du Cap, son œuvre et sa gloire, eut tendance à la fin de son séjour, à en déprécier la valeur.

Entre ces deux baies utilisables, mais imparfaites, se rencontrent deux bons mouillages, l'un sur la rive nord de l'île Dassen, l'autre sur la rive sud-ouest de l'île Robben. A Dassen un puits a été creusé et on trouve des oiseaux et des œufs en quantité. Robben est habité et le « surintendant » fournira de l'eau et quelques vivres. De là, observant l'état de l'atmosphère, les navires pourront appareiller aux premiers vents favorables et, en un jour au plus, entrer dans la baie de la Table.

Les renseignements nautiques recueillis par van Riebeeck furent appréciés des Dix-Sept, qui munirent les navires de ses cartes des baies de Saldanha et de la Table[1].

7. — EXPLORATION DE L'INTÉRIEUR DU PAYS.

Pendant les trois premières années de son séjour, les travaux qui s'imposaient à van Riebeeck au Cap même et dans les alentours le détournèrent de l'exploration du pays. En 1655 il organisa deux expéditions de découverte; les résultats en furent peu fructueux et il s'abstint en 1656. Mais à partir de 1657, probablement sous l'impulsion du commissaire-inspecteur Rijckloff van Goens, dont les *Ins-*

1. 7 mai 1659, *Letters rec.*, II, p. 104; 7 mai 1661, *ibid.*, p. 175.

tructions en date du 16 avril 1657 sont pressantes sur ce point[1], van Riebeeck mit en marche chaque année une expédition et même trois en 1661. Les *Instructions* remises à leurs chefs font connaître leur objet et leur mode. Elles devaient rapporter des renseignements de géographie physique et économique : « Le pays est-il sablonneux, pierreux ou montagneux? » — « Y a-t-il de l'eau et des rivières? » — « S'y trouve-t-il caché quelque minerai dont on puisse extraire de l'argent ou de l'or? » — « Quels sont les fruits ou racines produits par le pays? » — « Y a-t-il des chemins carrossables pour les chars? » — Les points les plus élevés devront être désignés par des noms. Si l'expédition atteint le rivage de la mer, il faudra noter les baies, les embouchures des rivières, et s'il s'y trouve « des huîtres, des coquillages à perle et des écailles de tortues propres à fabriquer des peignes ou autre chose[2] ».

Mais l'objet principal des expéditions est de prendre contact avec les indigènes éloignés, que les riverains de la baie de la Table écartent à dessein. Nom général et noms des notables, gouvernement, puissance, fortifications, relations avec les tribus voisines, religion, moyens d'existence, habitations, vêtements, ornements d'or, dispositions à l'égard des Européens, voilà les points dont tout chef de mission rencontrant une tribu nouvelle devra s'en-

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 232-4.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 232-4.

quérir. Il faudra acheter à ces indigènes des peaux préparées, de belles plumes d'autruches, de l'ivoire, du musc, de la civette, des écailles de tortues et des fourrures.

Enfin et surtout, il faudra les persuader de descendre au Cap, pour essayer d'établir avec eux un commerce régulier de bétail. « Vous devez employer tous les moyens imaginables pour les engager à venir au fort ou du moins à envoyer quelques-uns des leurs avec vous [1]. »

Il y a une tribu avec laquelle van Riebeeck désire particulièrement entrer en relations : les Namaquas, que, sur la foi de renseignements en grande partie inexacts, il supposait très supérieurs aux Hottentots, « habitant des maisons en pierre, habillés de peaux préparées au lieu des peaux frustes portées par ceux d'ici, priant Dieu dans des églises comme les Hollandais [2] ». Leur pays fut le but des quatre expéditions armées en 1659 et 1661.

Plus lointain encore et bien plus difficile d'accès fut celui fixé à l'expédition de 1660 : le Monomotapa.

Au milieu du XVIIe siècle, on savait aux Pays-Bas que les Hispano-Portugais exportaient de l'or de Sofala et que le Monomotapa (c'est-à-dire, toutes limites réservées, la Rhodesia actuelle) en était la source. Van Linschoten, la grande autorité géogra-

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 6 et 214.
2. *Ibid.*, p. 4.

phique du temps, l'avait dit dès la fin du XVIe siècle : « Dans cette mine de Monomotapa, il y a beaucoup d'or et notamment une certaine espèce d'or, appelée par les Portugais *Botongo ouro po*, ou poudre d'or, car il est menu comme de la poudre, mais l'or le plus joli qu'on puisse trouver [1] ».

Sans soupçonner les énormes difficultés d'un pareil voyage, van Riebeeck trace naïvement au chef de mission son itinéraire : Cortado, Belugaris sur la rivière Sainte-Lucie, puis Davagul, « où l'empereur du Monomotapa réside plus longtemps et possède plus de richesses en or qu'à Monomotapa même ». Il se flatte de détourner vers le Cap le courant des relations commerciales du Monomotapa. « Il est possible, et nous le croyons fermement, qu'en conséquence du gouvernement tyrannique des Portugais, on trouve les indigènes disposés à faire paisiblement du commerce avec nous [2]. »

Pendant les années qui précèdent et suivent 1660, l'attaque de la Compagnie hollandaise des Indes pour enlever aux Portugais leurs forteresses des rivages de l'Indoustan est particulièrement vigoureuse. En 1663, une fois de plus, elle va tenter la conquête de Mozambique [3]. L'expédition équipée en 1660 par van Riebeeck pour traverser le commerce

1. *The voyage of John Huyghen van Linschoten to the East Indies*, I, p. 31 (publication de la *Hakluyt Society*), in-8°, Londres, 1885.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 181.
3. Cf. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 199.

portugais au Monomotapa est donc un menu épisode de la lutte déjà plus qu'à demi-séculaire, entre Pays-Bas et Portugal pour l'hégémonie de l'Océan Indien.

Les chefs d'expédition, ouvriers obscurs du grand œuvre de la découverte de l'Afrique, furent soit un *adelborst* [1], c'est-à-dire un cadet, Jan Wintervogel et Jan Danckaert, soit un caporal, Willem Muller et Pieter Cruythoff, soit un sergent, Jan van Harwarden et Pieter Everaert, soit un chirurgien, Pieter van Meerhoff, soit un *fiscaal* [2], Abraham Gabbema. Tous étaient fonctionnaires de la Compagnie. Une fois pourtant le commandement fut confié à un colon libre, Christian van Hoesum.

De ces expéditions, la moins nombreuse compta sept hommes, la plus forte, seize. Elles furent généralement composées de fonctionnaires de la Compagnie, cependant huit colons figurèrent dans la troisième, et sur les sept membres de la cinquième six étaient colons. La petite troupe ne revenait pas toujours entière : la première expédition perdit un homme, la quatrième deux; Pieter Roman, membre de la neuvième, fut tué par un éléphant.

1. Tout individu qui entrait au service de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales y était immatriculé avec le grade de *soldaat*, quoiqu'il fut d'ailleurs souvent appelé à des fonctions qui n'avaient rien de militaire. Le grade d'*adelborst* était immédiatement supérieur à celui de *soldaat*.

2. *Fiscaal*, procureur fiscal, fonctionnaire qui exerçait le ministère public auprès de la cour de justice.

Pourtant cette vie aventureuse tentait, et en aucun cas les volontaires ne firent défaut. Un véritable tempérament d'explorateur se révéla chez le chirurgien Pieter van Meerhoff, qui fit partie des quatre expéditions de 1660 et 1661, et commanda même l'une d'elles. Pour encourager les bonnes volontés, van Riebeeck promettait des primes : double solde au chef, pendant toute son absence, et aux hommes en cas de prolongation du voyage; « paiement royal » de l'or, des pierres précieuses et des perles rapportés.

Les expéditions emportaient du pain ou du biscuit, de la viande de porc, des épices, du vin d'Espagne et de l'eau-de-vie. La chasse et la pêche devaient procurer et fournirent effectivement un supplément de vivres. Les hommes étaient armés de mousquets, de pistolets et de poignards. L'assortiment des objets de troc se composait de verroteries, d'étoffes, de bijouterie inférieure, bracelets et chaînes, de fils de laiton, de tabac et de pipes. Les bagages étaient transportés sur des bœufs de bât en petit nombre; aucun homme n'était monté ; toutes ces explorations se firent à pied.

Il était prescrit aux chefs de noter les incidents du voyage et de tracer leur itinéraire sur une carte, en observant la boussole et la durée des trajets « comme les timoniers font sur mer ». Les « journaux de route », de valeur variable selon l'intelligence des rédacteurs, ont été analysés ou transcrits

en entier dans le *Journal*, qui était tenu au Cap sous la surveillance de van Riebeeck[1]. Quant aux itinéraires quelques-uns sont encore conservés aux Archives royales de la Haye[2].

La durée de ces expéditions fut très variable. Celle de la plus courte, la troisième, ne dépassa pas dix-sept jours, tandis que celle de la plus longue, la neuvième, en atteignit quatre-vingt-douze. De la baie de la Table la deuxième se porta vers l'est et paraît avoir franchi la chaîne de montagnes ultérieurement dénommée : « Monts de Hottentots Holland ». Toutes les autres prirent la direction du nord-est et parcoururent les vallées de la Groote Berg et de l'Oliphant.

Ce fut Abraham Gabbema, qui, le 22 octobre 1657, découvrit « une grande rivière coulant sous la chaîne de montagnes du continent d'Afrique », et qu'il nomma la *Groote Berg rivier*, la grande rivière de la montagne. Le 6 mars 1658 le topographe Pieter Potter, détaché en éclaireur par son chef van Harwarden, fit une autre découverte. De la Groote Berg rivier, il pénétra à l'est dans une vallée traversée par un cours d'eau nommé plus tard, le 7 février 1661, « la petite rivière de la montagne », *Kleine Berg rivier*. Arrivé sur un sommet, il « vit

1. *Riebeeck's Journal*, expédition nº 1 : I, p. 218; nº 2 : I, p. 239; nº 3 : II, p. 84; nº 4 : II, p. 109; nº 5 : III, p. 10; nº 6 : III, p. 202; nº 7 : III, p. 230; nº 8 : III, p. 256; nº 9 : III, p. 328.
2. Cartes nºs 846, 847, 848, 849.

une plaine qui paraissait large de plus de quatre jours de marche » et inhabitée. C'était la plaine qui devait recevoir quarante-deux ans plus tard le nom de Waveren, et qui porte aujourd'hui celui de Tulbagh basin (Voy. carte 1).

L'Oliphants rivier fut découverte par Danckaert en décembre 1660, et explorée par les expéditions postérieures ; Pieter Everaert paraît en avoir presque atteint l'embouchure le 23 décembre 1661.

A la suite de ces explorations il fut acquis que la vallée de la Berg rivier était habitable, mais qu'au nord s'étendait une région stérile. En 1657 Gabbema remarqua le long de la Berg rivier « de belles terres pour la culture et de bons pâturages ». En 1661 Cruythoff traversa au nord de la Kleine Berg rivier « dix ou douze belles vallées avec de l'eau courante et de l'herbe aussi haute que la moitié d'un homme », région appelée plus tard *de vier en twintigh rivieren*, les vingt-quatre rivières.

Mais au nord règne une aridité qui frappa les explorateurs. « Nous étions dans une région où l'on ne pouvait rien avoir. Mille mesures de terre n'auraient pas fourni de quoi nourrir un bœuf », écrit Danckaert. « De ma vie je n'ai vu pays aussi pauvre, il n'y a pas assez d'herbe pour en remplir la main, » écrit Meerhoff à son tour, et Pieter Everaert déclara qu'au nord de l'Oliphants rivier « le sol est aussi sec et nu qu'une planche, et couvert de dunes sablonneuses, sans un brin d'herbe ; çà et là seule-

ment une mare d'eau salée et boueuse, dont le pourtour est blanc de sel ».

Les explorateurs eurent des rapports avec trois sortes de populations, les Chariguriquas, les Namaquas, les Soaquas ou Boschimans. Analogues aux Hottentots riverains de la baie de la Table, les premiers n'offraient aucune originalité. Les Namaquas furent découverts en 1661, près de la rive droite de l'Oliphants rivier. Du 20 au 21 février, Pieter Cruythoff et ses compagnons séjournèrent dans le camp de leur chef. Akambie, un vieillard « grand comme un géant ». Pieter van Meerhoff, rédacteur du journal de l'expédition, a donné des Namaquas une description précise et pittoresque que nous avons partiellement analysée plus haut (p. 36).

A l'expédition de 1660, commandée par Danckaert, participa un jeune homme nommé George-Frédéric Wreede. Il fut le premier à décrire les Soaquas, dénommés plus tard Boschimans, et avec qui les colons du Cap devaient dans la suite des temps avoir si souvent des rapports.

Les explorateurs eurent avec tous ces indigènes des relations pacifiques : d'un côté pas un coup de mousquet ne fut tiré; de l'autre ni une flèche ni une sagaie ne fut lancée; il y eut échange de menus services et de menus cadeaux.

Quand van Riebeeck débarqua au Cap, on ne savait rigoureusement rien de l'Afrique australe. Dix ans plus tard ce pays était exploré jusqu'à

Tableau I. — **Exploration du pays de 1655 à 1662.**

Nos DES EXPÉDITIONS	CHEFS	EFFECTIF	DURÉE	POINT EXTRÊME ATTEINT	TRIBUS VISITÉES
1	Jan Wintervogel, cadet.	8 hommes.	15 mars-3 avril 1655.	?	Saldanhars.
2	Willem Muller, caporal.	10 —	7 sept.-5 oct. 1655.	Un point peu distant du versant oriental des monts Hottentots Holland.	
3	Abraham Gabbema, fiscaal.	15 —	19 oct.-5 nov. 1657.	Un point sur la Groote Berg rivier.	Chariguriquas.
4	Jan van Harwarden, sergent.	16 —	26 février-21 mars 1658.	Plaine nommée plus tard Waveren.	Chariguriquas.
5	Christian van Hoesum, colon libre.	7 —	3 février-7 mars 1659.	?	Chariguriquas, Soaquas.
6	Jan Danckaert, cadet.	13 —	12 nov. 1660-21 janvier 1661.	Un point dans la vallée de l'Oliphants rivier.	Soaquas.
7	Pieter Cruythoff, caporal des cadets.	13 —	30 janvier-11 mars 1661.	Un point au delà de l'Oliphants rivier.	Soaquas, Namaquas.
8	Pieter van Meerhoff, chirurgien de 2e classe.	9 —	21 mars-20 avril 1661.	Un point dans la vallée de l'Oliphants rivier.	Chariguriquas.
9	Pieter Everaert, sergent.	13 —	14 nov. 1661-13 février 1662.	Un point de l'Oliphants rivier, peu distant de son embouchure.	Chariguriquas.

environ 300 kilomètres au nord-nord-est du fort. Des noms qui figurent aujourd'hui encore dans la toponymie : Groote Berg rivier, Kleine Berg rivier, Oliphants rivier, Riebeeck's Kasteel, étaient déjà donnés à certains accidents topographiques. La réputation d'aridité du pays des Namaquas commençait à s'établir, et l'on savait au Cap que dans cette région ni la culture ni l'élevage du bétail n'avaient de chances de succès.

Le tableau de la page précédente donne la liste de ces expéditions dans leur ordre chronologique.

III

LES CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION DE JOHAN VAN RIEBEECK

Au moment où il remettait le commandement du Cap à son successeur Zacharias Wagenaer, van Riebeeck exposait en ces termes l'ensemble de son œuvre : « Le commandeur Riebeeck a transformé l'aspect du Cap, naguère si dénudé ; avec l'aide de Dieu, il l'a tiré du néant. Pendant son administration, grâce au labeur de ses propres mains, c'est devenu une place de rafraîchissement enviable, où les navires de la Compagnie qui viennent des Pays-Bas, ou y retournent, sont assurés de toujours trouver des vivres en quantité suffisante[1] ». Comment van Riebeeck « tira ce pays du néant », quelles difficultés provenant de la nature et des hommes il eut à surmonter, quels concours il rencontra, quelles

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 222.

ressources aussi il trouva en lui-même, bref les conditions de son administration, telle est la matière de ce chapitre.

1. — LA FAMINE ET LA MALADIE.

Son adversaire le plus redoutable, celui avec lequel, à peine arrivé, il se trouva aux prises et dont il eut à repousser maint retour offensif, ce fut la famine. Des trois navires qui l'avaient amené au Cap avec sa compagnie, il avait débarqué des légumes secs et de la viande salée; mais ces vivres s'épuisèrent rapidement. Les légumes frais réussissaient à souhait, mais il ne pouvait pas nourrir exclusivement ses hommes de choux et de carottes; si bien que, pendant des mois; van Riebeeck vécut dans les transes de voir la centaine de personnes, groupées autour de lui dans ce pays perdu, mourir d'inanition.

Le *Journal* trahit ses inquiétudes : « *26 septembre 1652.* Il ne reste plus de pois et d'orge que pour deux mois; la ration de pain est réduite à trois livres par semaine [1]. » — « *11 février 1653.* Beaucoup d'hommes ont les jambes faibles et sont fatigués, évidemment à cause de la dureté du travail et de l'insuffisance de la nourriture. Il faut qu'on nous ravitaille prochainement, car le pain ira difficilement une quinzaine; les pois sont consommés, et

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 32.

il ne reste plus d'orge, de viande et de porc que pour quinze jours[1]. » — « *18 avril 1654*. Arrivée de la galiote *Tulp* du Texel.... les deux caisses d'orge et de pois reçues dureront à peine trois semaines, car l'orge est nécessaire pour les volailles sans quoi il sera nécessaire de les tuer ainsi que les canards et les porcs, qui engraissent fameusement : ce serait pitoyable[2]. »

Tout incident qui a pour conséquence de diminuer la quantité de vivres disponible provoque de l'émoi.

Ce sont des provisions attendues qui manquent. En avril 1654 on comptait sur le riz de Batavia, mais la flotte de retour double le Cap sans s'y arrêter et se dirige droit sur Sainte-Hélène : grosse déception. « Les hommes murmurent plus que jamais, maintenant qu'ils voient que la flotte, leur seul espoir, est passée ; quelques-uns manifestent des signes de désespoir, car travailler sans une ration suffisante de nourriture est dur ; nous n'avons pas le courage de les y contraindre[3]. »

Ce sont des bestiaux qui sont volés le 19 octobre 1653 par des Hottentots. Ce sont trois oies qu'une panthère qui s'est glissée furtivement dans la basse-cour, égorge pendant la nuit[4].

Les poissons qu'on pêchait en abondance dans la

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 65.
2. *Ibid.*, I, p. 187.
3. Van Riebeeck au commandant de la flotte de retour à Sainte-Hélène, 22 avril 1654. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 284.
4. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 85, 223.

baie de la Table, les œufs et la chair des pingouins constituèrent dans les débuts une ressource précieuse pour les Hollandais. « Ce soir, dit le *Journal*, le 29 janvier 1653, le Tout-Puissant nous a envoyé un beau banc de poissons, 14 à 1500 muges[1] ». Et le 6 avril 1654, ayant dépêché le *Roode Vos* à la chasse aux pingouins dans la baie de Saldanha, van Riebeeck recommande au capitaine d'en rapporter promptement la viande salée : « Nous vous attendrons impatiemment pour remplir les estomacs affamés[2] ». Il se demanda à cette époque, s'il ne faudrait pas de la viande de pingouin descendre à celle de phoque[3].

Van Riebeeck eut encore à se défendre contre un autre adversaire : la maladie. En avril 1652, c'est-à-dire au début de l'hiver austral, fatigués par le voyage, misérablement nourris, les hommes tombèrent malades en grand nombre. A partir du 25 mai 1652, la dysenterie, la fièvre et d'autres maladies se propagent par suite du froid et du manque de confortable. « *3 juin.* Sur 116 hommes (total de l'effectif), il n'en reste pas plus de 60 en état de travailler. » — « *11 novembre.* Vingt-quatre hommes à l'hôpital se plaignent de douleurs dans les articulations qui leur semblent brisées[4]. » En

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 65.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 243-8
3. *Riebeeck's J.*, I, p. 187.
4. *Ibid.*, I, p. 23, 38.

juin 1653, une nouvelle épidémie de dysenterie se déclare. « Chaque jour de nouveaux cas. L'hôpital est presque plein [1]. » En juillet 1656, retour offensif de la maladie. « Il y a un homme malade sur dix; tout le monde se sent pris, même les officiers et le médecin qu'il a fallu sortir de son lit pour voir ses malades, surtout les chroniques, et qui n'a pour l'aider qu'un étudiant de seize ans, qui est aussi tombé malade [2]. »

2. — MÉDIOCRITÉ DU PERSONNEL.

Le personnel civil et militaire dont disposait van Riebeeck était peu nombreux. Un recensement effectué le 2 décembre 1652 donna un total de 99 hommes [3]. Cet effectif subit des variations. Il descendit au chiffre de 69 le 5 mars 1659, et s'éleva à 133 le 20 mars 1656 [4]. Mais, même dans ce dernier

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 74.
2. *Ibid.* II, p. 24.
3. Ce chiffre de 99 fonctionnaires se décomposait ainsi : commandeur, 1; assistant, 1; intendant de l'hôpital, 1; médecin et son aide, 2; infirmier, 1; prévôt (chef de la gendarmerie), 1; domestiques, 2; sommelier, 1; tonnelier, 1; soldats, 30; canonnier, 1; matelots, 24; charpentiers et aides, 7; maçons, 9; jardiniers, 8; vachers, 2; bergers, 2; porcher, 1; cuisiniers et leurs aides, 4. Avec les marins du yacht en station au Cap, les femmes et les enfants, le total s'élevait à 124 Européens. (*Riebeeck's J.*, I, p. 50, 51.)
4. Effectif du personnel, 20 mars 1656 : 133; 31 mai 1657 : 98; 15 février 1658 : 91; 5 mars 1659 : 69; 1660 : 111; 1er mars 1661 : 121; 1er avril 1662 : 120. *Letters despatched*, 1652-62, III, p. 283 et suiv.

cas, il resta disproportionné avec la multiplicité et la variété des travaux qui s'imposaient à van Riebeeck : garde, constructions diverses, horticulture, grande culture, surveillance du troupeau, expéditions lointaines; cette insuffisance aurait pu être fatale à l'établissement naissant en cas d'une attaque d'une escadre européenne ou même des Hottentots, si les tribus s'étaient concertées.

La qualité ne compensait pas cette faiblesse numérique. La Compagnie des Indes orientales recrutait son personnel où elle pouvait et à bon compte. Dans un *Mémoire sur la marine d'Hollande* daté de novembre 1704, et dressé par un agent secret, au comte de Pontchartrain, ministre de la Marine, on lit : « Pour ce qui regarde les armements navals d'Hollande, il n'y a point de doute que le nombre des vaisseaux qu'ils équipent ne peuvent être remplis par des matelots de leur nation et que les équipages de leurs vaisseaux sont composés de toutes sortes, comme Danois, Hambourgeois, de Lubeck et de Norvège [1] ».

Cinquante ans plus tôt, la même observation était déjà exacte. Si la majorité des fonctionnaires du Cap était originaire des Provinces-Unies, d'autres étaient Suédois, Elias Giers et Carel Broers de Stockholm, d'autres Norvégiens, Wessel Roeloffs de Christiania et Aren Andriesz de Bergen, d'autres Allemands

1. Archives nationales, B⁴ marine, 26, f° 4.

Maerten Scholts et Hans Lisky de Dantzig, Jochem Blanck de Lubeck, Jacob Pritsel de Dresde, Pieter Harthoven de Cologne [1].

En octobre et novembre 1653, un bâtiment français, *La Conscience*, vint chasser des phoques dans la baie de Saldanha. Van Riebeeck débaucha quatre hommes de son équipage : Louis et Nicolas Raine, Martin Cordier et Daniel Mulot [2]. Après le désastre de *La Maréchale* trente-cinq des marins français du bord entrèrent avec le consentement de leurs officiers au service de la Compagnie néerlandaise des Indes [3].

Les traitements étaient modiques. En 1657 par exemple, ceux du chirurgien Vetteman et du *kranckbesoecker* (infirmier) Pieter van der Stael s'élèvent à 36 florins par mois, ceux du chef de la force armée van Harwarden et du contre-maître Hartman à 32 et 30, la plupart des autres varient entre 20 et 9 [4].

Hétérogène, composé de pauvres hères qui couraient le monde pour une rémunération faible, le personnel du Cap était dans son ensemble et, certains sujets exceptés, de valeur médiocre.

On s'enivre et les gradés succombent au vice comme les simples soldats. Le 19 novembre 1653, le caporal Marcus Robbeljacht étant de garde, boit

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 283. — *Riebeeck's J.*, III, p. 179.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. 91.
3. *Ibid.*, III, p. 141.
4. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 287-9.

outre mesure, et sous un prétexte futile commence à frapper ses hommes à coups de canne à tort et à travers[1].

On se bat. Le 5 octobre 1654, Gerrit Harmans et Willem Gerritsen, garçons jardiniers, se battent à coups de couteau et Gerritsen est blessé au bras[2].

On vole. Affamés, les hommes ne peuvent résister à l'envie de dérober des vivres. Le 6 décembre 1652, Martinus de Hase, étant de garde, abandonne son poste et vole soixante-dix navets dans le potager[3]; le 29 juin 1654, cinq hommes s'entendent pour voler dans le magasin une certaine quantité d'orge[4]; parfois le cas est plus grave : le 11 juillet 1654 Jan Soenwater vole la caisse de Pieter Borger, surintendant de l'île Robben[5].

En décembre 1659 on découvrit une conspiration formée par huit individus en vue de se rendre maîtres du fort, de massacrer les principaux fonctionnaires, de le brûler, de s'emparer du navire *Erasmus*, dont l'équipage était alors à terre, et de se livrer à la piraterie[6].

Il y avait donc dans le personnel du Cap des forbans, et un fonctionnaire supérieur de la Compagnie, van Almonde, disait, après une inspection générale :

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 366.
2. *Ibid.*, III, p. 404.
3. *Riebeeck's J.*, I, p. 49.
4. *Ibid.*, I, p. 193.
5. *Ibid.*, I, p. 195.
6. *Ibid.*, III, p. 98 et suiv.

« Commandeur van Riebeeck, vous êtes, je le vois, bien loti, vous avez affaire à de la vraie canaille[1] ».

3. — LE DISCRÉDIT DU CAP.

Van Riebeeck eut encore à se défendre contre un état d'esprit défavorable à son entreprise, qui régnait à Batavia ainsi qu'à bord de la plupart des navires de la Compagnie.

Le Conseil de l'Inde[2] prit un certain ombrage de la fondation de ce nouvel établissement situé au sud de l'Afrique, et qui par son éloignement même échappait à son action administrative. Aux demandes de vivres et de matériel adressées par van Riebeeck, il n'ose pas répondre par un refus absolu, mais il lésine et justifie toujours sa parcimonie par de bons prétextes. Jamais de sa part un mot d'encouragement à van Riebeeck, au contraire. Les dépenses du Cap étaient nécessairement supérieures aux recettes, et de 1652 à 1659, les budgets se soldèrent tous, sauf celui de 1658, par un déficit[3] : situation fâcheuse pour le Commandeur. Le Conseil de l'Inde se plaît à le souligner et à rappeler que le

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 165.
2. Le Conseil de l'Inde était composé de 8 à 9 membres, et présidé par le gouverneur général de l'Inde, qui presque toujours y fit prédominer sa volonté. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Ueberblick der Entwicklung der Niederlandisch Ostindischen Compagnie*, p. 80 et suiv.
3. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 147.

Cap reste « un fardeau » pour la Compagnie [1]. Il s'efforce d'arrêter la croissance de ce rival éventuel, invite assez rudement [2] van Riebeeck, au grand mécontement de celui-ci, à réduire à cinquante le nombre de ses fonctionnaires et soldats [3], et, le 17 décembre 1657, dévoilant certainement le fond de sa pensée, il écrit : « Nous sommes d'avis qu'il ne faut pas entreprendre trop de travaux à la fois, *et que l'établissement doit être maintenu aussi bas que possible* [4] ».

On aurait pu supposer, *a priori*, que les commandants des navires de la Compagnie se seraient, dès 1652, empressés de profiter de la nouvelle escale fondée par le Conseil des Dix-Sept sur la route des Indes; il n'en fut rien cependant. Ils avaient certains usages déjà presqu'à demi séculaires, tels que celui de toucher aux îles du Cap Vert en allant aux Indes et à Sainte-Hélène au retour. L'arrêt au Cap, que van Riebeeck prétendait leur imposer, constituait une nouveauté, qui fut mal vue d'une partie d'entre eux.

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 143.
2. Nous disons « invite » et non « ordonne ». Les rapports administratifs avec le Conseil de l'Inde et le commandeur ou gouverneur du Cap, paraissent avoir été mal définis. En fait le Conseil donnait à van Riebeeck, sur un ton sec, des conseils que celui-ci ne suivait pas toujours.
3. *Letters rec.*, 1649-62, I, p. 160.
4. *Ibid.*, II, p. 52. — Même avis sous une autre forme le 24 décembre 1655. *Ibid.*, I, p. 248.

A cette escale, les marins reprochaient d'ailleurs et non sans raison, certains défauts physiques. Comme il a été dit précédemment (p. 50) la baie de la Table est balayée de décembre à mars, c'est-à-dire à l'époque de l'arrivée habituelle de « la flotte de retour », par de violents coups de vent du sud-est qui en rendent l'accès difficile. En outre le fond de la baie, rocheux de sa nature, se prêtait malaisément au mouillage. Les navires y perdaient souvent des ancres et des câbles[1]. Beaucoup de commandants, principalement pendant les premières années de l'occupation, doublaient donc l'extrémité australe de l'Afrique, sans s'y arrêter. « Depuis notre arrivée, écrit van Riebeeck le 14 août 1654, seuls les navires de la Chambre d'Amsterdam ont touché ici, sauf le *Hoff van Zeeland* (de la Chambre de Middelburg) en mai 1652, et le *Breda*, de la Chambre de Hoorn, en décembre 1652; ils semblent avoir peur du Cap[2]. » Ce dédain humiliait van Riebeeck; en le privant des vivres et du matériel attendus, il augmentait en même temps les difficultés de son administration.

Parmi les équipages, le Cap était aussi impopulaire qu'au carré, ou, comme l'on disait alors, « dans la cabine » des officiers, mais pour d'autres raisons. La disette des débuts, la nécessité de s'y nourrir de vivres de rencontre, poissons, œufs et viande de

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 232; III, p. 29. — *Riebeeck's J.*, II, p. 113.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 324.

pingouin, lui avaient fait, du Zuiderzée à Batavia, la plus fâcheuse réputation. Les hommes qui revenaient des Indes portaient dans l'argot du temps le surnom d'*Oranglammen* (ceux qui n'ont pas froid aux yeux), par opposition aux *Orangbharu* (les blancs becs) qui s'y rendaient [1]. Ils étaient intraitables. Ces gaillards-là, disait Frédéric Verburg au caporal Marcus Robbeljacht, en l'installant à l'île Robben pour garder le troupeau le 28 mars 1654, « ont les doigts agiles, quelques braves gens exceptés ; ils ne craignent ni Dieu ni diable, et prendraient les moutons de gré ou de force [2] ».

En 1660, les *Oranglammen* de la flotte de retour manifestèrent violemment leur hostilité contre le Cap. Cette flotte, composée de neuf navires et commandée par l'amiral Sterthemius, était arrivée le 2 mars. Selon l'usage plusieurs centaines d'hommes avaient débarqué. Or, le 20 mars, pendant les heures qui précédèrent le départ, leur fureur se déchaîna, et leurs officiers ne purent pas ou ne voulurent pas rétablir la discipline. Ils font irruption dans le potager, et, au lieu d'emporter les tas de légumes qui étaient préparés pour chacun des navires, ils ravagent tout, foulent aux pieds « choux, melons et pastèques », s'encouragent réciproquement à la destruction en criant : « Brisez tout! comme cela nous ne reviendrons plus dans ce sale pays! » Ils volent

1. *Journal*, 1671-76, p. 3.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. 183.

des canards, des oies et des porcs aux colons, brûlent des barques, des portes et des fenêtres; le tout en dépit du gendarme-chef et des soldats[1].

Ils encouragent les ouvriers de la Compagnie et les colons à déserter et les poussent presque de force dans leurs barques en criant : « Pourquoi rester dans ce pays de malheur, venez à bord, nous vous cacherons.... Les voyageurs pour la Zélande, Amsterdam, Rotterdam, Delft, Hoorn, Enkhuizen, en bateau![2] ». Ces forcenés voulaient ruiner le Cap pour qu'on cessât d'y faire escale.

4. — CONDITIONS FAVORABLES.

Cependant, les conditions dans lesquelles van Riebeeck administra ne furent pas toutes défavorables; si certaines lui furent contraires, d'autres le servirent. Le Conseil des Dix-Sept et les Directeurs des Chambres, placés assez haut pour voir dans leur ensemble les affaires de la Compagnie, appréciaient l'utilité du nouvel établissement.

Ne l'ayant fondé qu'après réflexion, ils en soutinrent l'administrateur de leur autorité.

Ils s'intéressent à la colonie naissante et désirent la voir bientôt apte à rendre les services qu'ils en attendent. « Faites pousser des légumes, développez l'élevage et l'agriculture, » répètent-ils à van

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 162.
2. *Ibid.*, III, p. 435-7.

Riebeeck. Parfois ils précisent et ne craignent pas de descendre dans le détail. « Attrapez des poissons, des muges, écrit la Chambre de Middelburg le 11 avril 1657, et faites-les sécher pour les navires de passage. » « Nous avons appris avec plaisir, écrit la même Chambre le 9 octobre 1657, que vous aviez beaucoup d'abeilles, qui peu à peu vous donneront beaucoup de miel. On peut en faire de bon hydromel et épargner ainsi les vins d'Espagne.... Essayez de cultiver le riz, la canne à sucre, l'indigotier [1]. »

Van Riebeeck reçoit des boutures et des semences qui lui prouvent matériellement l'intérêt qu'excite le Cap : d'Amsterdam le 23 mars 1656, de la graine de trèfle, de tabac, de sarrazin et des plants de vigne [2]; de Hoorn le 6 mars 1656, « deux caisses de graines de raifort à semer dans un endroit ombragé et humide, où elles se développeront sûrement »; de Delft, le 5 décembre 1656, un baril de graines potagères [3].

Le ton des lettres adressées des Pays-Bas à van Riebeeck par les « seigneurs maîtres » est optimiste. Le 6 avril 1660 les Dix-Sept expriment même leur satisfaction : « Nous sommes très contents de votre application générale; si on obtient au Cap des vivres frais et du bétail en aussi abondante quantité que vous le dites, c'est grâce à votre zèle et à votre

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 14, 30-32.
2. *Ibid.*, I, p. 262.
3. *Ibid.*, 1649-62, I, p. 268, 314.

énergie. Nous ne saurions vous dire plus : continuez, améliorez sans cesse toutes choses; vous rendrez ainsi grand service à la Compagnie, et nous donnerez l'occasion de nous occuper, au moment opportun, de votre avancement[1]. »

Parmi les fonctionnaires sous ses ordres, van Riebeeck rencontra des hommes dévoués. Il n'eut qu'à se louer de Frédéric Verburg, arrivé avec le grade d'assistant le 15 avril 1652, qui fut promu sous-marchand et *second* au Cap en 1654. Il savait le français, et remplit plusieurs missions, l'une à Sainte-Hélène, en 1654, une seconde et une troisième à Madagascar en 1654 et 1655; il mourut, malheureusement pour van Riebeeck, en 1656 dans l'île Sainte-Marie de Madagascar, ainsi que nous l'avons déjà dit (p. 32).

Le caporal Jan van Harwarden, qui avait servi dans l'armée des États généraux des Provinces-Unies, arriva au Cap le 10 août 1653. Il possédait quelques notions de génie militaire, qui furent utilisées dans la construction du fort. A partir du 8 août 1654, il fut « capitaine des armes », c'est-à-dire commandant de la garnison du Cap. Il mourut le 2 février 1659, et « la Compagnie perdit en lui un serviteur intelligent et zélé, qui en six ans, et en raison de son mé-

1. *Letters rec.*, 1649-52, II, p. 157. — Cependant, le 23 août 1661, les Dix-Sept, influencés par des rapports oraux défavorables de certains ministres arrivés de l'Inde, écrivent une lettre moins élogieuse. (*Ibid.*, II, p. 177.)

rite, avait été élevé du grade de caporal à celui d'enseigne[1] ».

Pieter van Meerhoff, sous-chirurgien, se distingua particulièrement, nous l'avons dit, comme explorateur. Les deux *Journaux* qu'il tint, l'un pendant la septième expédition, en qualité de second de Pieter Cruythoff, l'autre pendant la huitième, qu'il dirigea, dénotent du jugement, de l'exactitude dans l'observation et de la hardiesse.

Van Riebeeck fut encore secondé par quelques serviteurs modestes, tels que Hendrik Boom, maître jardinier, « qui donna toute satisfaction », et Jan Bundervoet, autre maître jardinier, en qui la Compagnie perdit, quand il mourut, le 6 décembre 1658, « un serviteur fidèle et très zélé[2] ».

Enfin il faut mentionner ici, à cause d'une initiative originale, le nom du cadet George Frédéric Wreede, originaire de Ulo ou Uten en Lunebourg, et arrivé au Cap en 1659 ou 1660[3]. Alors que la langue hottentote n'avait jusqu'alors été l'objet d'aucune attention, il eut, lui, le mérite de l'apprendre. Il servit d'interprète peut-être à van Riebeeck et sûrement à son successeur; il fit un dictionnaire hottentot-hollandais, qui fut envoyé en novembre 1663 aux Directeurs de la Compagnie des Indes et malheureusement égaré avant d'avoir été

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 9.
2. *Ibid.*, III, p. 250, II, 190.
3. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 300, 303, 305.

imprimé[1]. Une assez belle carrière était réservée à Wreede, il devint en 1665 commandeur de l'île Maurice.

5. — JOHAN VAN RIEBEECK.

Mais plus que des concours étrangers, c'est de l'effort personnel de van Riebeeck que sortit le succès. Il ne se ménagea pas. « Quand, le 6 et le 7 avril 1652, le commandeur van Riebeeck arriva ici, écrivait-il aux Dix-Sept le 5 mars 1659... il n'y avait pas un homme qui sût quoi que ce soit, mais beaucoup étaient malades et incapables de trouver le moindre brin d'herbe pour se remettre, de sorte qu'il a fallu commencer à travailler avec quatre-vingt-dix personnes faibles, ignorantes, arrivant d'un voyage en mer et souffrant du scorbut. Leur inexpérience était complète. Le commandeur savait tout cela... Il se mit lui-même à la tâche et fit l'ingénieur, le terrassier, le jardinier, le cultivateur, le charpentier, le maçon, le forgeron[2]. »

Nullement casanier, marcheur alerte, il parcourt souvent les environs du fort, donnant le coup d'œil du maître au jardin, aux cultures, au bétail. Le 26 mai 1653, les charpentiers travaillent activement dans la forêt derrière la montagne de la Table, et abattent des arbres destinés à la charpente du réduit

1. Theal, *History of South Africa*, I, p. 138-9.
2. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 74.

central de la forteresse. La difficulté est d'amener les poutres à pied d'œuvre. Van Riebeeck se rend lui-même au chantier avec quelques Hottentots, il les fait bien manger, bien boire et bien fumer, et en décide six d'entre eux à transporter les arbres jusqu'au fort[1]. Le 25 janvier 1658, on a besoin de roseaux pour couvrir une grange. Van Riebeeck va lui-même à la découverte, en trouve à trois heures du fort, les fait couper et apporter[2]. A partir de 1657, il surveille les travaux des colons. Le 8 avril 1658, par exemple, « il visite les colons et leur bétail, et les invite à labourer plus énergiquement[3] ». Dans ces excursions il lui arrive d'être surpris par la pluie, et on relève dans le *Journal* des notes comme celle-ci : « *14 avril 1657*. Forte pluie dans l'après-midi de sorte que Riebeeck et ses compagnons sont revenus trempés et crottés, ayant passé la nuit dernière dehors dans la vallée Hout, car il aurait fallu trop de monde pour porter une tente[4] ».

Actif personnellement, van Riebeeck suscita l'activité autour de soi. Il organisa les neuf expéditions d'exploration intérieure du pays et les deux expéditions à Madagascar que nous avons déjà mentionnées, mais en outre le Cap fut le point de départ d'une expédition à l'archipel Tristan da Cunha en

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 73.
2. *Ibid.*, II, p. 103.
3. *Ibid.*, I, p. 12.
4. *Ibid.*, II, p. 70.

1655[1], de deux expéditions dans l'Atlantique austral en 1659 et 1660 pour découvrir une certaine île, d'ailleurs imaginaire, qu'on nommait « Nouvelle-Sainte-Hélène[2] », de deux expéditions sur les côtes de Guinée et d'Angola en 1657 et 1658 pour acheter des esclaves, de deux voyages dans les mers australes en 1657 et 1659 pour retrouver les naufragés du *Verguld Draak*, qu'on supposait avoir sombré en 1656 sur la « Terre du Sud ».

Assurément toutes ces expéditions furent mises en mouvement sur l'ordre des Directeurs de la Compagnie, mais ce fut van Riebeeck qui les équipa partiellement ou entièrement, et qui munit leurs chefs respectifs d'*Instructions*, dont la réunion formerait une forte brochure.

Il recueille les renseignements rapportés par ces expéditions, car son esprit est curieux et avide de connaissances. Il rapproche ses observations de ses souvenirs d'Extrême-Orient, compare les coups de vent de la baie de la Table et les ouragans de l'Inde, une plante du Cap et une racine aromatique japonaise nommée *nisy*, les Hottentots indolents et les habitants de Formose, industrieux et adroits chasseurs de cerfs[3].

1. Une exploration de Tristan da Cunha par les Hollandais au XVIIe siècle (*La Nature*, 11 mars 1905, p. 236).

2. La prise de possession de Sainte-Hélène par la Grande-Bretagne au XVIIe siècle (*Journal des Savants*, 1906, p. 271-272).

3. *Riebeeck's J.*, I, p. 55. — *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 298-9; III, p. 64.

Pour s'instruire, il reçoit et même retient à dîner les officiers des navires étrangers qui touchent au Cap, précieux moyen d'information, car à la chaleur des vins d'Espagne, les langues se délient. En février 1656, le capitaine du navire anglais *Arosia* le renseigne sur le Mozambique portugais [1]. En mai 1660, les officiers de *La Maréchale* lui donnent maint détail sur la colonisation française à l'île Dauphine [2]. En ce poste d'observation, vrai carrefour des océans, il recueille de toutes mains des notions géographiques, économiques, ethnographiques, politiques, et les rapproche de ses connaissances antérieures. Son imagination se donne carrière, il voit déjà les Français hors de Madagascar, les Portugais expulsés du Mozambique, l'or et l'ivoire du Monomotapa détournés vers le Cap de Bonne-Espérance, projets grandioses qui effrayaient un peu les hommes de sens rassis, tels que le commissaire-inspecteur Rijckloff van Goens, qui disait de van Riebeeck : « Le Commandeur du Cap est zélé et vigilant, mais il serait désirable qu'il eût comme second un bon conseiller pour modérer ses idées chimériques [3] ».

C'est qu'il rêve de grandes destinées pour l'établissement, dont « il a eu l'honneur d'être le premier fondateur ». Pas de moyen qu'il n'emploie pour le

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 7-8.
2. *Ibid.*, III, p. 129 et suiv.
3. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 330.

promouvoir. Il cherche par de petites attentions à dissiper la mauvaise humeur du Conseil de l'Inde à l'égard du Cap. Il lui fait présent, le 8 décembre 1654, d'une caisse de graines potagères et, le 25 août 1656, d'artichauts et de romarin[1]. En juin 1653, il apprend que la guerre a éclaté entre les États généraux des Provinces-Unies et la Grande-Bretagne. Bien que les officiers du poste de Gamron dans le golfe Persique aient déjà sans doute été informés de cette nouvelle par la voie d'Alep, van Riebeeck se garde de laisser échapper cette belle occasion de leur prouver combien le Cap est utile à la défense générale de la Compagnie, et il leur dépêche la flûte *Roode Vos*[2].

Mais surtout il lutte pour imposer l'escale du Cap aux commandants de navires. Il en vante les avantages : « Dans l'avenir, écrit-il le 14 août 1654, la flotte de retour trouvera ici tant de bonnes choses en abondance que les équipages croiront être en Hollande[3] ». Il déprécie Sainte-Hélène, point d'arrêt habituel des navires de retour avant 1652. En janvier 1655, trois navires sous les ordres de Hubert Lairesse se sont hâtés de quitter le Cap pour s'y rendre. Les officiers s'en repentiront : « Quelques-uns d'entre eux ont donné ici une nasarde à nos fruits, mais s'ils les avaient eus à Sainte-Hélène, ils auraient

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 408; II, p. 273.
2. *Ibid.*, I, p. 158.
3. *Ibid.*, I, p. 328.

léché leurs doigts et leurs pouces[1] ». Et encore : « Comment peut-on comparer l'oseille de Sainte-Hélène, sauvage, velue, dure, avec nos légumes, choux, navets, radis, etc.[2] ? » Il va même jusqu'à suggérer en 1655 l'idée barbare de détruire les ressources de Sainte-Hélène, d'y capturer tous les porcs et d'y déraciner les pommiers et les orangers, qui n'auront pas pu être transportés au Cap, « de sorte que les navires auront moins de goût pour y toucher et moins de raison pour brûler le Cap[3] ».

Il insiste en 1654 pour que les Directeurs imposent la nouvelle escale aux capitaines : « Il ne faut pas hésiter à ordonner à tous les navires allant aux Indes de toucher ici, non seulement pour se rafraîchir, mais aussi pour laisser leurs malades et gagner Batavia avec des équipages valides[4] ». Il dénonce aux Directeurs les commandants qui doublent l'extrémité de l'Afrique sans plier leurs voiles. « Dirck Knibber, capitaine de l'*Orangie*, allant dans l'Inde, ne s'est pas arrêté au Cap, et néanmoins a touché la prime à Batavia. Il s'en est vanté, et sans doute en fera autant aux Pays-Bas. Il en résultera que beaucoup de capitaines passeront ainsi impunément, comme naguère, ce qui vous causera la perte de beaucoup d'hommes. » « Il fau-

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 219.
2. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 240.
3. *Ibid.*, II, p. 162-4.
4. *Ibid.*, I, p. 254.

drait infliger une punition aux capitaines pour les forcer à s'arrêter ici... car si, atteignant la latitude du Cap même avec des équipages en pleine santé et de l'eau à bord, ils passent et éprouvent le froid des latitudes australes, les hommes tombent généralement malades... et en quantité arrivent à Batavia indisponibles.[1] »

Prouver l'utilité de l'établissement du Cap, en amplifier l'importance, le classer du premier coup à une place honorable parmi les postes que la Compagnie entretient dans les mers des Indes et de Chine, bref l'affirmer, telle fut la tâche à laquelle van Riebeeck s'acharna pendant dix ans.

S'il servait avec zèle la Compagnie des Indes, il ne négligeait pas ses propres intérêts. Il avait quitté les Pays-Bas avec le grade de *koopman*, « marchand », et un traitement de 75 florins par mois. Un an après son arrivée, le 14 avril 1653, il demande à être nommé *Commandeur*, et à toucher un traitement de 150 florins[2]. Il reçoit partiellement satisfaction. Le 15 avril 1654, il est avisé qu'il est promu Commandeur avec un traitement de 90 florins, lequel fut porté à 130 le 12 octobre 1656[3]. Il exprime ses remerciements à ses « Maîtres »; sa satisfaction n'est cependant pas encore complète. « De votre

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 264, 238-9.
2. *Ibid.*, 1652-62, I, p. 122.
3. *Letters rec.*, 1649-62, I, p. 130, 290.

générosité à mon égard, écrit-il le 17 mai 1657, je vous suis profondément reconnaissant. Je désire recevoir un traitement de 150 florins et la propriété d'une certaine étendue de terre en friche dont l'honorable van Goens m'a accordé l'usufruit [1]. »

Cette dernière requête lui fut accordée le 16 avril 1658 [2]. Il devint propriétaire d'un domaine nommé « Boschheuvel », qui couvrait en 1661 une superficie de 70 morgen (56 hectares), et que, trois ans après son départ, le 28 novembre 1665, il fit vendre pour 1600 florins à un colon nommé Jacob van Roosendael [3]. Van Riebeeck inaugurait ainsi un usage qui devint au début du XVIIIe siècle l'occasion de conflits sérieux entre les fonctionnaires et les colons [4]. Non content de ces « augmentations » successives, il cherchait encore à grappiller, et la Chambre d'Amsterdam lui supprima, en 1658, 20 réaux de « frais de bureau » qu'il s'était irrégulièrement attribués [5].

Il estimait sans doute que la Compagnie des Indes ne saurait payer trop cher un mérite dont il avait la meilleure opinion.

Il tenait les Hottentots pour des adversaires indignes de son génie diplomatique. « Au milieu d'indigènes stupides, paresseux et mal odorants, on

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 320.
2. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 60.
3. *Journal*, 1662-70, p. 166.
4. Voy. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 231.
5. *Lettres rec.*, 1649-62, II, p. 64.

ne peut déployer cette habileté qui est nécessaire avec les Japonais, les Tonquinois et autres indigènes aussi fins. Ceux-là offrent de quoi faire aux plus fermes cerveaux hollandais, ainsi que dix ans passés parmi eux nous l'ont montré ; mais ici on n'a qu'à négocier l'achat de quelques bestiaux et quelques moutons, tâche vraiment par trop facile [1]. »

Il exprime vivement son désir d'obtenir de l'avancement. Occuper dans l'Inde un des grands postes de la Compagnie constituait son ambition suprême. Son espoir se réalisa partiellement, puisqu'après son départ du Cap, il fut commandeur et président de Malacca du 1er novembre 1662 au 16 octobre 1665, puis secrétaire du Conseil de l'Inde. Il mourut dans cet emploi le 18 janvier 1677 [2].

Il fut servi dans sa tâche par une excellente santé physique. Humidité, froid, défaut de confortable, il supporta tout impunément. Parmi ses subordonnés beaucoup furent gravement malades; un certain nombre périt ; il eut, lui, la bonne fortune de traverser indemne les épidémies et de vivre.

Il était doué encore, comme l'on dit, d'un moral solide. Il y eut des jours, dans les débuts, où tout parut désespéré : jamais cependant il ne paraît avoir perdu son sang-froid. La vie au Cap était de la dernière austérité. Le 5 décembre 1656, il fait beau temps, van Riebeeck va inspecter les cultures. « Il

1. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 122.
2. *Riebeeck's J.*, I, p. II.

emmène avec lui dans le chariot toutes les dames hollandaises habitant le Cap, pour leur procurer un peu de plaisir; on se réjouit en voyant les beaux épis de blé[1]. » Le 21 septembre 1660, deux serviteurs du chef des Chainouquas venus au Fort sont introduits dans la chambre du commandeur, où il y avait une grande glace. « Ils furent complètement ébahis, prenant les images tantôt pour des personnes placées dans une autre chambre, tantôt reconnaissant les assistants et eux-mêmes mais croyant voir des fantômes, jusqu'au moment où quelques Hottentots mieux instruits leur eurent donné des explications. » Et le rédacteur du *Journal*, après avoir conté cette historiette, ajoute : « C'est ainsi que ces sauvages nous donnent parfois la comédie et nous amusent étrangement[2] ». N'avoir pas d'autre distraction que d'aller voir les champs de blé, ou de s'amuser des grimaces des nègres, on conviendra que c'était court. Et cependant van Riebeeck ne s'ennuie pas.

Il vivait en famille. Sa femme, nous l'avons dit, l'avait accompagné au Cap. Le missionnaire français Nicolas Étienne, qui était à bord de *La Maréchale* et qui, après le naufrage, séjourna près de dix mois au Cap, en faisait l'éloge en ces termes dans une lettre adressée à Vincent de Paul : « Dans sa fausse religion, elle ne laisse pas d'être une des femmes les

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 41
2. *Ibid.*, III, p. 160.

plus accomplies que j'ai vues, aussi est-elle aimée de tout le monde. Je n'ai jamais rencontré en elle la moindre bizarrerie d'humeur. Quelque affaire ou quelque occupation qu'elle eût, elle se possédait à merveille, voire même dans les discussions religieuses ». Et il ajoutait avec la facilité d'illusion propre aux missionnaires : « Elle n'est point opiniâtre, ce qui est assez rare, et je crois qu'il ne serait pas difficile de la convertir, si elle était libre [1] ».

Elle donna à son mari, semble-t-il, quatre enfants dont deux périrent en bas âge. L'un des deux survivants, Abraham van Riebeeck, né au Cap le 18 octobre 1653, fit une très brillante carrière et s'éleva jusqu'au sommet de la hiérarchie des fonctionnaires de la Compagnie. Il fut nommé en 1702 directeur général et en 1708 gouverneur général de l'Inde [2].

Van Riebeeck avait aussi emmené avec lui ses deux nièces, Élizabeth et Sebastiana van Opdorp, qui se marièrent toutes deux au Cap, l'une le 23 novembre 1653 avec Jacob Reijniers, capitaine du navire *de Vreede*, l'autre le 10 septembre 1654 avec Pieter van Duijne, sous-marchand.

En confiant à van Riebeeck la tâche difficile de fonder un nouvel établissement à l'extrémité aus-

1. *Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission*, 1re série, t. III, p. 360.

2. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 305, 473. — Abraham van Riebeeck mourut le 17 décembre 1713. Il existe deux portraits de lui au Rijk's Museum d'Amsterdam, nos 267 et 320. Ses traits sont représentés en tête du t. III du *Riebeeck's Journal*.

trale de l'Afrique les Dix-Sept avaient fait un choix heureux, car il mérite d'être placé à côté d'un Simon van der Stel ou d'un Rik Tulbagh, au nombre des meilleurs serviteurs de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, pendant les cent quarante-trois ans que dura sa domination au Cap de Bonne-Espérance.

IV

L'UTILITÉ DE L'ESCALE

1. — NAVIRES DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES.

Tandis qu'avant 1652 la baie de la Table ne servait qu'exceptionnellement de mouillage, entre 1653 et 1661 253 navires de la Compagnie des Indes y pénétrèrent et 248 en sortirent : l'établissement du Cap justifia donc sa raison d'être dès sa fondation.

Des modèles réduits exposés au Musée ethnographique et maritime de Rotterdam permettent de se figurer cette marine. Ici des yachts, bâtiments de dimension restreinte : un seul grand mât, six ou huit canons, à l'arrière un petit château. Là des vaisseaux, le *Pad Mos* et le *Ionkvrouw Catharina Cornelia* : bâtiments aux flancs évasés, solidement assis sur l'eau, trois mâts, deux ou trois étages de bouches à feu, à l'arrière un château élevé percé de

deux rangs de fenêtres; à la poupe de l'un d'eux le monogramme de la Compagnie V. O. C. (Vereenigde Oost-Indische Compagnie).

Le Cap fut de 1652 à 1662 le point de départ de voyages à Sainte-Hélène, à Tristan da Cunha, à Madagascar, mais par exception. Amsterdam, Rotterdam, Middelburg, Delft, Hoorn, Enkhuizen, d'une part, Batavia de l'autre, voilà d'où viennent, voilà où vont les navires qui passent.

La baie de la Table n'était pas uniformément fréquentée à toute époque. L'animation y régnait surtout de février à avril. Partant simultanément des Pays-Bas et de Java à la fin ou au début de l'année, les navires se rencontraient au Cap. Ils se communiquaient les plus récentes nouvelles de l'Europe ou de l'Inde, et s'avertissaient réciproquement des dangers éventuels.

Soit par exemple les mois de mars et d'avril 1656. Des Pays-Bas arrivent au Cap, le 1er mars le *Muyden*, le 5 le *Weesp*, le 6 le *Brenckel*, le 9 le *Draack* et le *Zeepard*, le 10 le *Dolphyn*, le 11 l'*Hercules* et le *Brouwershaven*, le 12 l'*Achilles*, le 13 le *Maersen*, le 16 le *Zeehond*, le 19 le *Ter Schelling*, le 31 l'*Hector*, le 15 avril le *Tertolen*.

D'autre part, de Batavia arrive le 15 mars, commandée par Jasper van den Bogaerde, une flotte de six bâtiments : *De Provintie*, *Malacca*, *Phœnix*, *Het Hoff van Zeeland*, *Walvisch*, *De Gekroonde Leeuw*, et le 11 avril une seconde flotte de quatre bâtiments,

Oranje, *Elephant*, *Enkhuyzen*, *Nieuw Rotterdam*, sous les ordres de Dirck Sercerius.

L'effectif de l'équipage de ces navires restait parfois inférieur à 100 hommes : 26 à bord du *Zuylen* arrivé le 21 mars 1659, 38 à bord du *Schelvis*, arrivé le 18 février 1659, 92 à bord de l'*Achilles*, arrivé le 3 mars 1658; mais fréquemment il atteignait et même dépassait 300 hommes : 356 à bord de la *Princesse Royaal* arrivée le 21 septembre 1656, 362 à bord de *Het Hoff van Zeeland* arrivé le 14 juillet 1659, 410 à bord de l'*Oranje* arrivé le 28 juin 1659 [1].

Annuellement le Cap contribuait à la nourriture de 5 000 à 6 000 passagers. Et van Riebeeck était fondé à écrire, le 5 mars 1657 : « On peut se faire une idée de ce qu'il faut préparer quand il y a souvent quatorze ou quinze navires en rade pour dix jours ou davantage, c'est le cas en février, mars et avril, quand les navires arrivent ici les uns après les autres, transportant des centaines d'hommes [2] ».

Les bâtiments en escale commençaient par s'approvisionner d'eau, de cette eau renommée, dont l'abondance, la pureté et la limpidité devaient au XVIIIe siècle être louées par le voyageur Peter Kolb, en style noble, dans son mémoire : *De aquis Capitis Bonæ Spei* [3]. Ils recevaient pendant la durée de leur mouillage une quantité suffisante de légumes et de

1. *Riebeeck's J.*, III. Appendix, ships arrivals, *passim*.
2. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 292.
3. Excerpta e literis M. Petri Kolbii : « De aquis Capitis Bonæ

fruits pour les deux repas quotidiens du bord, et au départ la cambuse était bien pourvue de ces vivres frais : cresson, oseille, poireaux, oignons, betteraves, cerfeuil, radis, fenouil, melons, pastèques et choux, surtout de la variété particulière, que les vieux coloniaux appelaient *choux de Cafre*, « parce qu'ils frisent comme la chevelure des Cafres, légume excellent et comestible pendant toute une année [1] ».

Quant à la viande, un état de fourniture que nous possédons prouve que du 13 avril 1658 au 10 avril 1659 les navires reçurent 352 moutons et 148 bœufs. L'importance de la livraison variait nécessairement avec celle du navire. Ainsi la *Meese* et la *Maria*, montées l'une par 56, l'autre par 24 hommes, reçurent seulement, la première 2 moutons et un demi-bœuf et la seconde 6 moutons, tandis que 8 moutons et 12 bœufs, 14 moutons et 15 bœufs furent transportés à bord de la *Princesse Royaal* et de la *Paerl*, dont les équipages se composaient respectivement de 386 et de 369 hommes [2].

Ces provisions étaient destinées aux hommes valides. Mais le Cap servait encore de lieu de convalescence. Un hôpital péniblement organisé en 1652 fut amélioré en 1656 « pour que les malades y jouissent de tout le confortable possible », et placé

Spei ». *Actorum eruditorum quæ Lipsiæ publicantur supplementa.* Tomus VI, 1717, p. 316-22.

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 84.

2. *Ibid.*, III, p. 112.

sous la surveillance de trois « régents », le médecin, le *kranckbesœcker* ou infirmier, et le chef de la force armée[1]. Dès leur arrivée, les scorbutiques y étaient transportés. Parfois ils se rétablissaient pendant la relâche de leur navire, sinon ils attendaient une autre occasion de départ. Ainsi les malades, laissés par l'*Angelier*, le *Vlieland*, la *Paerl* et le *Dolphyn* arrivés du 13 au 31 août 1654 furent, à l'exception de trois, embarqués le 16 septembre sur le *Caap Vogel* et l'*Henriette-Louise*. Celui-ci, arrivé le 30 août, avait débarqué une centaine de malades « à bout de forces », qui en quinze jours s'étant tous rétablis, à l'exception de dix-huit, continuèrent leur voyage[2].

Grâce à l'escale les santés compromises par le scorbut se raffermissaient donc, et van Riebeeck avait le droit d'écrire le 25 mars 1656 : « Les années précédentes, la Compagnie perdait des centaines de vies par le voyage aux Indes, quand on ne s'arrêtait pas au Cap, qui, après Dieu, lui rend maintenant de grands services par ses rafraîchissements et la salubrité de son climat[3] ».

2. — NAVIRES ANGLAIS ET FRANÇAIS.

Les navires étrangers bénéficient également de l'établissement du Cap. Au milieu du XVIIe siècle,

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 247. — *Resolutien van den Commandeur en raden*, p. 88-91.
2. *Letters desp.*, 1652-62, I, p. 362-68.
3. *Ibid.*, II, p. 238.

quatre puissances européennes, outre les Provinces-Unies, avaient des intérêts commerciaux et coloniaux dans l'Océan Indien : le Portugal, le Danemark, l'Angleterre et la France.

Pendant la durée de son administration, van Riebeeck ne vit au Cap aucun navire portugais ou danois. Il y reçut seize navires anglais, dont huit à destination de Surat ou de Bantam (à l'extrémité occidentale de Java) et huit à destination de Londres ou de Livourne, chargés de salpêtre, de calicot et surtout de poivre[1].

De 1653 à 1661 six bâtiments français mouillèrent dans la baie de la Table. *La Duchesse*, *La Maréchale*, le *Grand-Armand*, le *Saint-Georges*, armés par le maréchal duc de La Meilleraye pour transporter des hommes à Madagascar et faire la course dans la mer Rouge, y séjournèrent du 25 mars au 2 avril 1656. Ils étaient commandés par le chef d'escadre De La Roche Saint-André[2]. *La Maréchale* s'y arrêta du 31 mars au 14 avril 1657, en retournant en France[3]. Enfin le même bâtiment y revint le 9 mai 1660 et y sombra dix jours après, comme nous l'avons dit (p. 22).

1. *Riebeeck's J.*, III, Appendix, *passim*.
2. *Ibid.*, II, p. 14 et suiv. — De La Roche Saint-André, *Journal de bord*, f° 17-19, Archives coloniales, série C^5, Correspondance générale de Madagascar, carton 1. — De Flacourt, *Histoire de la Grande Isle Madagascar*, édit. de 1661, p. 423, 426.
3. *Riebeeck's J.*, II, p. 55-57. — De La Roche Saint-André, *Journal de bord*, f° 64-65.

Éprouvant les mêmes nécessités que ceux de la Compagnie néerlandaise des Indes, ces navires étrangers demandaient à se ravitailler. Ils sont autorisés, tels l'*Hedgehog*, l'*Olivebranch*, le *Postilion*, en octobre et novembre 1656, à puiser de l'eau à leur gré, à pêcher dans la baie, à acheter des légumes aux simples particuliers qui cultivent des potagers [1]. Le 29 mars 1656, les Français « achètent autant de légumes qu'ils veulent aux jardiniers privés qui pourront gagner de beaux sous [2] ».

Quant à la viande sur pied, van Riebeeck jaloux de la réserver aux navires de la Compagnie, s'en montre parcimonieux. Il commence toujours par en refuser « poliment ». Néanmoins si le commandant étranger insiste, il se laisse fléchir. Il donne ou vend 3 vaches et 10 moutons au *Jan Anthamis* en décembre 1655, 2 bœufs et 3 ou 4 moutons au *Good Will* en juin 1656, et à De La Roche Saint-André, dont il avait peur, 8 ou 10 bœufs et quelques moutons. Il paie d'un mouton aux commandants du *Mayflower* et du *Welcome* la complaisance du transport de ses dépêches en Europe (12 mai, 15 juin 1657) [3].

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 34, 39.
2. *Ibid.*, II, p. 15.
3. *Ibid.*, I, p. 254; II, p. 20-21, 60, 62. — Légère divergence sur le nombre d'animaux livrés à De La Roche Saint-André, qui dit : « Il [le gouverneur] m'a fait fournir des bœufs dont j'ai eu dix, que j'ai payés, pour mon équipage et quatre moutons » (*Journal de bord*, f° 18), tandis qu'on lit dans *Rie-*

Parfois l'assistance aux navires étrangers va plus loin encore. Le 12 décembre 1655, dix ou douze malades du *Jan Anthamis* sont admis à l'hôpital [1]. Le 2 février 1656 le capitaine de l'*Arosia*, dont les membres sont paralysés par le scorbut et « qu'il faut faire manger », est autorisé à loger à terre « dans la maison du barbier; il est très reconnaissant des attentions qu'on a pour lui [2] ». Le 17 mars 1659, le *Dolphin* arrive de Bantam dans un état lamentable. Le capitaine est mort, sur cinquante hommes d'équipage vingt et un sont morts, les survivants malades ne peuvent presque plus manœuvrer. Vingt-cinq hommes de la *Princesse Royaal* l'aident à entrer dans la baie et à y mouiller ses ancres. On le pourvoit d'agrès et quatorze prisonniers portugais, justement au Cap, viennent renforcer son équipage [3]. Ainsi muni le *Dolphin* regagna l'Angleterre, où il exprima sa reconnaissance de l'aide qu'il avait reçue [4].

Parfois aussi le Gouvernement du Cap se montre, peut-être faute de moyens, moins accommodant. Ainsi *La Maréchale* ayant lors de son second séjour, le 1er avril 1657, perdu sa chaloupe, De La Roche Saint-André tenta vainement d'en acheter une autre : « Le

beeck's J. : « On leur accorda pour les quatre navires huit bœufs et dix ou douze moutons » (II, p. 15).

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 251.
2. *Ibid.*, II, p. 7.
3. *Ibid.*, III, p. 11-13.
4. *Calendar of state papers. Domestic series*, 1659-60, p. 467.

2 j'ai envoyé à terre supplier de vouloir nous vendre une chaloupe, ce qui nous a été refusé; tout ce qu'on a pu obtenir a été de nous prêter un bateau pour nous raccommoder, mais encore avec peine [1] ».

Il y a toutefois un usage auquel van Riebeeck manque rarement et qui est de prier à dîner les principaux officiers étrangers. Le 12 décembre 1655, le capitaine Thomas Poth et le marchand Nathaniel Davidts du *Jan Anthamis* « dînèrent avec le Commandeur qui leur souhaita la bienvenue [2] ». Le 29 mars 1656, par un beau temps calme et chaud, De La Roche Saint-André accompagné de son état-major, composé peut-être de MM. Coulon, de Rezimon, Du Rivau, descendit à terre pour rendre visite à van Riebeeck, qui le reçut cordialement. « La journée se passa agréablement et à la nuit l'amiral s'en alla satisfait [3]. »

En même temps qu'il se montre hospitalier, van Riebeeck se donne l'occasion de percer les desseins de ces étrangers. Il ne les voit jamais en effet arriver sans déplaisir et sans méfiance. « *27 octobre 1655.* Entrée d'un grand navire anglais; personne ne débarque aujourd'hui; qu'est-ce que cela signifie? Partout garde attentive sur le rivage et à la Zout rivier; peut-être est-ce un portugais sous pavillon anglais, qui veut nous sur-

1. *Journal de bord*, f° 64.
2. *Riebeeck's J.*, p. 251.
3. *Ibid.*, II, p. 15.

prendre la nuit[1]. » Mal défendu par sa centaine d'hommes peu sûrs, dans sa pauvre maison de terre, où les pièces de marine auraient tôt fait d'ouvrir la brèche, van Riebeeck connaît mieux que personne sa faiblesse. Le capitaine du navire anglais *John* l'informe le 9 février 1656 que, d'après un bruit qui court, le nouveau vice-roi des Indes portugaises aurait résolu, en se rendant à Goa, si le vent le favorisait, de détruire la forteresse du Cap. « Il nous engage donc à nous tenir plus sur nos gardes et à être mieux préparés, car nous pourrions succomber sous le nombre, et les facilités de débarquement l'emportent sur les forces dont nous disposerions pour l'empêcher. On peut aisément approcher du fort et l'assiéger. » « Et en cela, ajoute le *Journal*, ce capitaine dit la vérité nue[2]. »

Van Riebeeck sent sa position si précaire que le 25 mars 1656 il avertit les Directeurs de la Compagnie de la perte possible du Cap. « Nous rappelons respectueusement une fois de plus à votre souvenir qu'il ne faudra rien nous reprocher si, par suite de la faiblesse de la garnison, il nous survient un de ces beaux matins (que Dieu nous en garde!) quelque accident[3]. »

Tout navire étranger lui était donc suspect, mais jamais il ne fut plus alarmé que pendant les huit

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 244.
2. *Ibid.*, II, p. 8.
3. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 244.

journées et les huit nuits où il se sentit sous le canon de l'escadre française de La Roche Saint-André. Quatre bâtiments en rade, cent vingt-six bouches à feu, mille hommes à bord![1] Le 25 mars 1656, dès l'arrivée de la flotte toutes les mesures de défense sont prises : branle-bas de combat à bord des huit navires de la Compagnie mouillés alors dans la baie de la Table, débarquement de vingt hommes pour renforcer la garnison du fort ; « croisière du *Nachtglass* dans l'Océan Indien pour mettre les autres navires de retour en garde contre les Français » ; « défiance inspirée aux Hottentots contre les Français qui pourraient leur prendre leur bétail et les enlever eux-mêmes ». La garde est doublée la nuit ; les officiers sont consignés chez eux, pistolets chargés. Le 28 mars au soir, « les Français dressent une tente près du fort et y transportent quarante malades... Comme ces procédés peuvent cacher une trahison, la tente est surveillée et les occupants sont poliment invités à ne pas sortir la nuit, pour éviter d'être molestés par les indigènes ». Enfin le 2 avril les navires français appareillent par brise du sud-est, et « la garnison qui pendant leur séjour est restée jour et nuit sous les armes est délivrée de sa crainte[2] ».

1. Cette flotte portait mille hommes d'après *Riebeeck's J.*, II, p. 14, « environ huit cents », d'après Flacourt, *Histoire de la grande Isle Madagascar*, p. 423.
2. *Riebeeck's J.*, II, p. 14-15.

Crainte chimérique! Bien loin d'avoir des desseins hostiles, De La Roche Saint-André consignait dans son *Journal* (f° 18) l'expression de sa reconnaissance : « De sa part pour revanche aux petits présents que je lui ai envoyés, il [le gouverneur] m'a envoyé quantité d'herbes potagères, et enfin m'a assisté[1]... souffrant nos malades à terre et nous facilitant toutes choses ». Mais ces précautions injustifiées témoignent de l'inquiétude que la présence des étrangers provoquait chez van Riebeeck.

Malgré ses alarmes, il leur prêtait assistance, comme il mettait tout son zèle à ravitailler les navires de la Compagnie des Indes. Le Cap commence donc à servir de point médian à la navigation entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Combien de milliers de malheureux secoués par la grande houle de l'Atlantique ou de l'Océan Indien, anéantis dans leurs cadres par le scorbut, ont, dans leur détresse, aspiré vers le Cap, vers son eau fraîche, ses laitages, ses fruits, ses verdures.

Le Cap de Bonne-Espérance devient l'hôtellerie des mers. Il le restera jusqu'à cette journée du 17 novembre 1869, où le canal de Suez fut ouvert, et où la navigation, s'élançant dans une voie nouvelle, dédaignera la vieille escale, deux fois séculaire.

1. Déchirure dans le papier du manuscrit.

DEUXIÈME PARTIE

LES COLONS DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE

I

LES DÉBUTS DE LA COLONISATION

Ce fut uniquement pour ménager à leurs flottes un point de ravitaillement et à leurs fonctionnaires un lieu de repos entre l'Europe et Java, que les Directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes fondèrent un établissement au Cap. L'utilité de cette escale s'étant progressivement affirmée, les Dix-Sept, qui en gens d'affaires auraient certainement renoncé à leur entreprise, si l'expérience les avait convaincus qu'ils se méprenaient, inclinèrent, devant son succès, à en favoriser le développement.

Ils autorisèrent des fonctionnaires de la Compagnie résidant au Cap à quitter le service ; ils envoyèrent des émigrants des Pays-Bas : l'escale

donna naissance à une colonie d'agriculteurs et d'éleveurs de bétail.

Ce fut le 6 octobre 1654 qu'ils manifestèrent pour la première fois la velléité de « planter une colonie », comme l'on disait jadis : « Nous avons, écrivirent-ils à van Riebeeck, causé de choses et d'autres avec le commandant David Claesz Sivaegh, qui est souvent allé au Cap. Il nous a dit que la vallée, qui commence à la baie et s'étend derrière la montagne de la Table, pourrait fort bien être cultivée en riz, froment et autres céréales et servir de pâturage au bétail. Il pense que *quelques familles néerlandaises établies là* y rendraient grand service. Nous attendons pour avoir une opinion que vous ayez formulé la vôtre; examinez donc cela avec soin, faites-nous un rapport, et, si c'est possible, joignez-y un plan d'ensemble [1]. »

Van Riebeeck, toujours enclin à augmenter l'importance du Cap, accueillit ces ouvertures avec empressement. « Nous supposions, répond-il le 28 avril 1655, qu'ici votre seul objet était de faire ravitailler vos navires... mais comme nous vous voyons maintenant disposés à fonder une colonie, nous n'hésitons pas à dire que plusieurs points offrent des conditions favorables à l'élevage et à la culture [2]. » Puis, sans plus tarder, il expose ses vues sur les rapports de la Compagnie avec les

1. *Letters rec.*, 1649-62, I, p. 144-146.
2. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 90-92.

futurs colons, sur les avantages à leur accorder et les obligations à leur imposer. « Pour réussir à fonder une colonie ici, il est nécessaire que les colons gagnent assez, non seulement pour vivre, mais encore pour économiser, sans quoi personne n'osera se risquer dans ce pays sauvage. » La Compagnie devra donc pourvoir à leur nourriture et à leur logement jusqu'au moment où ils pourront vivre des produits de leurs domaines, qu'il conviendra d'exempter d'impôts pendant quelques années. Elle ne devra pas cultiver pour son compte, « sans quoi ils resteraient avec leurs produits sur les bras; le bétail et les grains devront leur être achetés par elle à un prix fixé; pour les aider à se tirer promptement d'affaire, il faudra mettre à leur disposition bon nombre d'esclaves qu'on pourra faire venir de Madagascar ou de l'Inde, et qu'on leur vendra à crédit ».

La pêche, la chasse, l'élevage des porcs et de la volaille, la récolte du miel, de la cire, du musc, la fabrication de l'alcool pourront aussi leur procurer quelques profits accessoires.

En retour, la Compagnie aura le droit d'imposer aux colons certaines conditions. Pour qu'ils ne s'en aillent pas, « une fois leurs poches pleines », « ils devront être contraints de rester ici dix ans et leurs enfants vingt. L'affection pour les enfants retiendra les parents;..... graduellement privés de la Hollande, ils feront du Cap leur patrie ». « Pour défendre leurs propriétés contre toute agression et contribuer à la

sécurité de l'établissement de la Compagnie, ils devront être organisés en milice, selon l'usage adopté par les Portugais dans leurs colonies de l'Inde[1]. »

Dans deux lettres ultérieures, des 5 et 24 juillet 1655, van Riebeeck ajoutait que quelques fonctionnaires du Cap déjà accoutumés au pays et disposés à demander leur libération pourraient former le premier noyau des colons. Il conviendrait aussi de provoquer l'immigration de quelques familles néerlandaises, mais non de créoles de Batavia « qui ne savent pas travailler[2] ».

Ainsi les Dix-Sept voyaient leur discrète proposition pleinement approuvée par van Riebeeck. Enhardis, ils l'autorisèrent à tenter un premier essai de colonisation libre : « Comme bien des choses, lui écrivirent-ils le 30 octobre 1655, sont mieux faites par des hommes libres que par la Compagnie et ses serviteurs, nous avons décidé de vous autoriser à accorder leur libération (*in vrijdom te stellen*) à ceux qui, l'ayant demandée, possèdent une connaissance particulière du pays et de l'élevage, et qui sont capables de subsister sans les secours de la Compagnie[3] ».

Dix-huit mois plus tard, le 21 février 1657, neuf des hommes aux gages de la Compagnie demandèrent à quitter son service pour se livrer à l'agriculture et à l'élevage. Van Riebeeck les divisa en

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 90-98.
2. *Ibid.*, II, p. 148-50; 160-62.
3. *Letters rec.*, 1649-62, I, p. 222.

deux groupes ou « colonies ». Le premier, composé de Harmen Remajenne, Jan de Wacht, Jan van Passel, Warnar Cornelisz, Roelof Jansz et dénommé colonie d'Harmen reçut une concession de terre au *Groenevelt* ou *Champ vert.* Le second, composé de Steven Jansz, Hendrick Elbrechtsz, Otto Jansz, Jacob Cornelisz et dénommé colonie de Steven reçut une concession de terre au *Hollantse thuijn* ou *Jardin hollandais.* Les deux domaines étaient situés sur les bords de la rivière Liesbeeck[1]. (Voy. la carte 1.)

Il conclut avec eux une convention dont les dispositions ratifiées, avec quelques modifications, par le commissaire-inspecteur Rijckloff van Goens, qui séjourna au Cap du 3 mars au 19 avril 1657 sont les suivantes : « Tout groupe de colons reçoit en propriété un domaine d'une étendue de 160 roods sur 200.

« Les colons seront exempts de tout impôt personnel et foncier pendant douze années. Ils devront cultiver le sol exclusivement en froment, seigle, avoine, orge et riz, et livrer les récoltes à la Compagnie qui les paiera, d'après un tarif fixé. Pour les aider, la Compagnie leur vend au prix coûtant les instruments agricoles, qui seront, pendant trois ans, réparés gratuitement par ses ouvriers.

« Il est permis aux colons, sur autorisation du Commandeur, de faire du commerce de bétail avec les

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 47. — *Abstract of the council of policy*, p. 23.

indigènes, mais ils ne devront pas payer les animaux plus cher que la Compagnie, dans les magasins de laquelle ils devront se pourvoir des objets d'échange : cuivre et tabac. Défense, sauf exception, de vendre leurs animaux aux navires en rade, quelle qu'en soit la nationalité, et obligation de les livrer à la Compagnie au prix de 12 florins par tête de gros bétail, de 3 florins par tête de mouton, et les porcs selon un prix à débattre.

« La pêche est autorisée, à condition que cette distraction ne fasse pas tort à la culture.

« Il est défendu aux colons de se rendre sans permission du Commandeur à bord des navires anglais et français en rade. Ils participeront à la défense du pays et entretiendront à leur frais leurs armes en bon état [1].

« Ils ne sont pas libres de quitter le pays à leur gré, mais ils doivent s'engager à y rester pendant douze ans au moins [2]. » La durée de la période d'engagement fut ultérieurement portée à quinze; une lettre de la Chambre de Rotterdam du 16 décembre 1700, annonçant le départ d'un certain Aryen Nederbergh pour le Cap, ajoute : « il désire s'y établir comme colon *pour quinze ans*, selon le contrat habituel [3]».

En ratifiant ces dispositions, les Dix-Sept

1. Memorandum of conditions made with the freemen. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 260-261.
2. *Ibid.*, III, p. 263.
3. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 268.

n'avaient que des vues modestes et très proches. Il leur parut moins coûteux de faire produire par des colons que par des fonctionnaires les vivres nécessaires aux navires de passage. « Pour entreprendre l'industrie de l'agriculture, disait Rijckloff van Goens, dans ses *Instructions* du 16 avril 1657, il faudra encourager autant de colons libres que possible, et réduire ainsi le nombre des salariés de la Compagnie[1]. »

Dans le vaste système maritime de la Compagnie des Indes, les premiers colons du Cap n'étaient que dé simples auxiliaires. L'escale commença par primer la colonie, mais dans l'avenir leur importance respective devait être inverse.

Le rôle économique joué par le Cap deux siècles durant comme point d'arrêt sur la route de l'Inde est fini. En revanche la colonisation de l'Afrique australe continue ses progrès. De la baie de la Table, elle a, vers l'est, tracé le long de la côte de l'Océan Indien jusqu'au Natal; vers le nord, elle a franchi le fleuve Orange, franchi le Vaal, franchi le Limpopo, atteint le Zambèze.

Les neuf colons, qui, en février 1657, commençaient leurs modestes entreprises de culture et d'élevage ont donc été les initiateurs d'un mouvement d'expansion qui se poursuit depuis deux cent cinquante ans.

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 218.

II

ORIGINE DES COLONS

L'étude du peuplement du Cap soulève deux questions : de quels pays les colons vinrent-ils? Dans quelles circonstances se fixèrent-ils dans le sud de l'Afrique?

Dans les documents conservés au Cap et partiellement publiés par M. Leibbrandt en sa collection des *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope*, les noms des colons sont souvent suivis d'informations sur leurs pays de provenance, ainsi que sur la profession exercée par eux avant leur établissement au Cap. Ces renseignements sont tout à fait fortuits : un mariage, un procès, une affaire d'argent, un décès accompagné de circonstances singulières, telles sont les occasions à propos desquelles les noms des colons apparaissent dans les textes.

D'autre part on peut glaner des notions du même ordre dans le volumineux ouvrage de Christoffel

Coetzee de Villiers, *Geslacht register der oude Kaapsche familien*, qui donne les tableaux généalogiques d'un grand nombre de familles coloniales. Il nous a donc paru possible, sinon d'épuiser le sujet (car on ne possède pas la liste complète des colons du Cap, et les renseignements relatifs à leurs origines manquent souvent, lors même que leurs noms sont connus), du moins de l'esquisser.

1. — ORIGINE RÉGIONALE.

Les colons peuvent, considérés d'après leur origine régionale, être répartis en cinq catégories.

La première est celle des colons *néerlandais* et *flamands*, venus notamment des points suivants :

a. Province de Hollande : Amsterdam, Haarlem, Delft, Dordrecht, Bommel, Meppel, Enkhuizen, Rotterdam, Oud Beijerland, Leide, Maaslandsluijs, Oudekerk.

b. Province de Zélande : Middelburg, Goerée.

c. Province de Gueldre : Wageningen, Zutphen, Millingen.

d. Province d'Utrecht : Utrecht, Eemnes, Breukelen, Nimègue, Amersfoort.

e. Province de Frise : Harlingen, Leeuwarden.

f. Province d'Overyssel : Deventer, Zwolle, Nieuwstad.

g. Province de Groningue : Groningue. Zevenhuisen.

h. Pays de Généralité : Hertogenbosch.

i. Pays-Bas Espagnols : Anvers, Malines, Bruges.

j. Évêché de Liège : Boekhold.

La seconde catégorie est formée de colons originaires des points suivants des *contrées germaniques* :

a. Vallée du Rhin et *basse Allemagne* : Cologne, Uts, Langenberg, Meurs, Osnabruck, Orsoy, Neurenburg, Emmerich, Dusseldorf, Kempen, Francfort, Vrede, Schaffouse, Essen, Westbeveren, Lipstadt, Lunebourg, Hambourg, Altona, Lubeck, Kolberg.

b. Saxe et Bavière : Leipzig, Halberstadt, Sangerhausen, Strasskirchen, Langensalza.

c. Prusse : Kœnigsberg.

d. Autriche : Vienne.

e. Tyrol.

La troisième catégorie est constituée par les *réfugiés huguenots français.*

Flandre (Ath et Condé), *Artois* (Calais), *Ile-de-France* (Paris), *Champagne* (Château-Thierry), *Normandie* (Dieppe), *Bretagne* (Nantes), *Blaisois*, *Orléanais*, *Saintonge*, *Poitou*, *Dauphiné*, *Comtat* (Orange), *Languedoc* (Cabrières), *Provence* : nos anciennes provinces furent représentées avec toute leur variété dans le sud de l'Afrique.

Nous avons rangé dans une quatrième catégorie quelques autres colons arrivés au Cap de divers pays d'Europe et notamment d'Aberdeen, de Zurich, de Stockholm, de Tœnninghen en Danemark, d'Angeln en Schlesvig, de Varsovie.

Enfin une dernière catégorie est formée par quelques créoles qui vinrent de Java en 1699, et de Maurice, les uns en 1676, les autres en 1707 et en 1709, après qu'en 1706 le Conseil des Dix-Sept eut décidé l'évacuation de cette île[1].

2. — MODES D'ÉTABLISSEMENT.

Si l'on considère les circonstances dans lesquelles les colons se fixèrent au Cap, on distingue trois modes d'établissement : 1° des fonctionnaires de la Compagnie des Indes sortirent du service public pour rentrer dans la vie privée; 2° des enfants de fonctionnaires, amenés ou nés au Cap, y restèrent, mais sans y exercer d'emploi officiel; 3° de simples particuliers émigrèrent au Cap, dans l'espoir d'y gagner leur vie, à leurs risques et périls.

1. — Une *lettre d'affranchissement* libellée dans les termes suivants, déliait les fonctionnaires de leurs obligations à l'égard de la Compagnie :

Le Commandant et le Conseil de la Forteresse et des autres établissements de la Compagnie au Cap de Bonne-Espérance à tous ceux qui ces présentes verront salut. Savoir faisons : Harmen Remajenne de Cologne, matelot

1. Débarquement de cinq familles de Mauriciens amenées par le *Jérusalem* le 10 janvier 1707; débarquement d'un second groupe composé peut-être de neuf familles, amené par le *Mercurius* le 26 janvier 1709. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 338. — *Journal*, 1699-1732, p. 183.

au service de la Compagnie, nous a demandé à être libéré du service de la Compagnie et à obtenir son indépendance, bien qu'il ait encore à faire dix mois de service, qu'il sera tenu d'accomplir ultérieurement. Par la présente nous lui accordons sa requête. Il est donc autorisé à résider ici au Cap comme citoyen libre, dans l'obéissance et sous la domination du gouvernement des Provinces Unies, à y prendre domicile, à s'y livrer à l'agriculture et au loyal commerce[1], pourvu qu'il se conforme à toutes les ordonnances déjà publiées ou qui le seront pour le service de la Compagnie générale, pourvu encore qu'il reste colon douze ans au moins, conformément à son contrat. Au fort de « Goede Hoope » le 11 avril 1657. Signé : Rijckloff van Goens[2].

Il fut délivré 43 lettres d'affranchissement analogues en 1657, 55 en 1658, 19 en 1659, 32 en 1660, 24 en 1661, 22 en 1662 (jusqu'en octobre)[3].

Nous avons maintes preuves que pendant les années postérieures à 1662, des fonctionnaires de la Compagnie demandèrent de même à être rayés de ses rôles, mais le nombre exact ne nous en est pas connu.

Parmi ces fonctionnaires, les moins élevés dans la hiérarchie comme les premiers en grade contribuèrent à augmenter le nombre des colons : tels les matelots Steven Jansz, Pieter Louwrensz, Jan

1. Probablement au commerce du bétail avec les indigènes.
2. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 263. — Cette lettre de franchise est la première qui ait été délivrée. Rijckloff van Goens la signa en qualité de commissaire : mais celles qui furent délivrées ultérieurement furent signées par J. van Riebeeck.
3. *Ibid.*, p. 262-72.

Roelofsz et Hans Ramus; les soldats Conraad Visser, Pieter Robbertsz, Anthonis Anderson,. Christoffel Fox, Amman Verron[1]; tels encore le jardinier Martin Jacobsz[2], le médecin Jan Vetteman, l'infirmier Gerrit Victor[3].

Le colon Direk Bosch, qui mourut le 31 mars 1673, s'était autrefois élevé dans la hiérarchie jusqu'au grade d'assistant[4], de même que Jacobus de Wet, qui s'établit colon en 1708[5]. Adriaan van der Stel avait été « magasinier » avant de recevoir le 13 décembre 1684 un domaine sur lequel il vécut en simple particulier[6]. Mais de tous ces colons ci-devant fonctionnaires, le plus illustre assurément fut Simon van der Stel, qui, commandeur, puis gouverneur du Cap de 1679 à 1699, se retira, après sa sortie de charge, dans son domaine de Constantia, et s'y livra jusqu'à sa mort, survenue le 24 juin 1712, à l'agriculture et à l'élevage.

II. — Parmi les enfants des fonctionnaires de la Compagnie, certains préférèrent la carrière agricole aux emplois publics : ce sont des colons issus de

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 314, 343; 1696-1708, p. 28, 108, 146.

2. *Riebeeck's J.*, III, p. 250.

3. *Abstract of the council of policy*, p. 33, 163.

4. *Journal*, 1671-76, p. 121. — L'*enseigne* Jan van Harwarden avait manifesté l'intention de renoncer à ses fonctions militaires pour devenir agriculteur et brasseur, quand il mourut, le 18 avril 1659. (*Letters desp.*, 1652-62, III, p. 113.)

5. Villiers, *Geslacht register*, III, p. 592.

6. *Abstract of the council of policy*, p. 213.

fonctionnaires. Wijnand Bezuidenhout, maître jardinier, eut le 1er juillet 1674, de son mariage avec Jannetje Gerrits, un fils Wijnand, lequel fut colon, se maria trois fois et eut seize enfants[1]. Telle est l'origine de la très nombreuse famille coloniale des Bezuidenhout, dont certains membres participèrent en 1815 à la tentative de soulèvement fomentée par les Boers des districts orientaux contre le gouvernement anglais, dont une partie émigra vers l'Orange et le Vaal en 1836[2], et dont le nom a été donné à un col de la chaîne du Drakensberg.

Paul Roux, instituteur et infirmier à Drakenstein, épousa successivement Claudine Seugnet et Elisabeth Couvret; il eut sept enfants et fut la souche d'une lignée nombreuse de colons[3]. Olof Bergh arriva au Cap vers 1680; il passa par tous les grades de la hiérarchie militaire et s'éleva jusqu'au plus élevé, celui de capitaine. De son mariage avec Anna de Koningh, il eut dix enfants dont la progéniture fut nombreuse[4] : autre exemple d'une grande famille coloniale fondée par un fonctionnaire.

III. — Enfin la population coloniale se composa encore d'immigrants arrivés avec le seul dessein d'être des colons.

1. Villiers, *Geslacht register*, I, p. 63; II, p. 18.
2. Cf. *L'Expansion des Boers au XIXe siècle*, p. 30.
3. Villiers, *Geslacht register*, III, p. 182.
4. *Ibid.*, I, p. 48.

Citons avec les dates approximatives de leur débarquement au Cap les noms de certains des audacieux pionniers venus chercher fortune au bout du monde : Hans Helm en 1671 [1], Jacob van der Order et Jacob van Demmerhorst, chacun avec sa famille le 6 juillet 1673 [2], Nicolas Loubser en 1676 ou 1677, Marten van Staden avec sa femme et ses six enfants avant 1686, Christoffel Hasewinkel en 1686, Pieter van der Poel vers 1688, Hendrik Venter et Godfried Meijhuizen avec sa femme et sa fille avant 1690, Baren Lubbe et Gerrit van Vuuren avec sa femme avant 1691, Guillaume Heems avec sa femme vers 1696 [3]. Deux jeunes filles, Anna van Ameyden et Cornelia Huyssen furent envoyées au Cap en 1700 par la Chambre de Delft, de même que Cornelis Cool le fut avec sa famille par celle de Rotterdam l'année suivante [4].

Des femmes et des enfants laissés aux Pays-Bas vinrent aussi rejoindre leur mari ou leur père. Dès mai 1657 plusieurs colons demandent à la Chambre d'Amsterdam de faciliter le passage de leurs familles respectives, requête que van Riebeeck appuya en ces termes dans sa lettre du 17 mai :

« Les lettres ci-incluses émanent de colons cultivateurs résidant ici. Ils désirent être rejoints par

1. Villiers, *Geslacht register*, II, p. 90.
2. *Journal*, 1671-76, p. 141.
3. *Geslacht register*, II, p. 247, 325, 88, 46; III, p. 458; II, p. 378, 276, 89.
4. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 247, 273.

leurs femmes, leurs enfants et quelques-uns par leurs promises, dont ils donnent les adresses. Nous estimons, et l'honorable van Goens estime comme nous, qu'il est désirable pour les attacher de plus en plus à la colonie qu'ils aient leurs femmes et leurs enfants auprès d'eux... Nous vous prions de faire droit à leur requête, car ce sont de braves et honnêtes gens; nous nous sommes déjà occupés de l'installation des futurs arrivants [1] ».

La Chambre d'Amsterdam envoya aux pétitionnaires leurs femmes et leurs enfants [2]. On peut citer plus d'un cas où l'établissement de nouveaux colons s'opéra par une sorte d'attirance exercée par le chef sur les membres de la famille demeurés en Europe. Le 11 novembre 1660, Mme Jacob Huybertsen est autorisée par la Chambre d'Amsterdam à rejoindre avec ses quatre enfants son mari au Cap, et reçoit une avance de 34 florins pour le voyage [3]. Le 5 avril 1702, Gertruida Mabelus et sa fille partent pour retrouver au Cap leur mari et leur père [4]. Le 12 mai 1702, Arnoldus van Amelouwe van Grol, Jan Lammertsz, Claas Maijboom demandent qu'on leur envoie leurs familles respectives, et des requêtes analogues sont présentées le 1er avril 1703 par Jacob Thomasz, Dirk Simonsz, Barend Beekman, et par

1. *Letters desp.*, 1652-62, II, p. 320-21.
2. 10 octobre 1658. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 80.
3. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 163.
4. *Ibid.*, 1695-1708, p. 295.

Huybertje Kraan « sage-femme », en faveur de sa sœur[1].

Parfois aussi les colons arrivèrent, non isolément, mais en groupes. La *China* amena le 4 août 1688 huit jeunes orphelines de Rotterdam[2]. En 1700 la Chambre de Middelburg écrit au gouverneur du Cap : « Divers paysans de cette île [Zélande] ont demandé passage pour le Cap, nous le leur avons accordé. Vous leur devrez le concours prescrit par les ordres des Dix-Sept[3]. »

Mais, des colons passés collectivement au Cap, le groupe le plus important, sans contredit, fut celui des huguenots français, qui arriva en 1688 et 1689.

Parmi les documents conservés dans les Archives du Cap, ceux relatifs à ces deux années 1688 et 1689 n'ont malheureusement pas encore été publiés. Mais M. Leibbrandt en a donné quelques extraits[4]; M. Mac Call Theal en a fait usage pour un passage de son *History of South Africa*[5]; grâce à eux nous pouvons entrevoir comment s'est accomplie cette immigration des huguenots français.

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 202, 222.
2. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1882, p. 414.
3. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 242.
4. *Rambles through the Archives of the Cape of Good Hope*, chap. IV-VI, VIII-XI.
5. *History of South Africa*, I, p. 327 et suiv. M. Mac Call Theal avait déjà, avant la publication de son livre, donné dans *Zuid Afrikaansch Tijdschrift* (avril 1882), un article sur le refuge du Cap, qui a été traduit dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXI, 1882, p. 408 et suiv.

De tous les pays d'Europe qui accueillirent favorablement les réfugiés, aucun n'y mit plus d'empressement que la Hollande, « cette grande arche des fugitifs » ainsi que la nomme Bayle. On les assista de différentes façons; les directeurs de la Compagnie des Indes orientales leur proposèrent notamment, à l'automne de 1687, de s'établir au Cap.

Les avantages offerts aux futurs colons étaient les suivants : passage gratuit sur les vaisseaux de la Compagnie; don d'une somme de 125 à 210 francs de notre monnaie à tout chef de famille et d'une somme de 62 à 104 francs à tout célibataire; concession gratuite de terres de culture, avance à crédit par la Compagnie du cheptel et des instruments nécessaires à l'exploitation; assistance d'un pasteur parlant français.

En retour les colons s'engageaient par un serment, dont voici le texte, à devenir de loyaux et fidèles sujets :

Je promets et jure de rester fidèle à Leurs Hautes Puissances, les États Généraux des Provinces Unies, notre très haut et souverain gouvernement, à Son Altesse le prince d'Orange, gouverneur, capitaine et amiral général, aux Directeurs de la Compagnie générale à charte des Indes Orientales desdites Provinces, ainsi qu'au gouverneur général et aux conseillers de l'Inde, enfin à tous les gouverneurs, commandeurs et officiers qui seront mes supérieurs sur mer et plus tard à terre. En toute occasion et de mon mieux j'observerai et ferai observer toutes les lois, édits et ordonnances publiés ou qui seront publiés par les Seigneurs Directeurs, le Gouverneur général et les con-

seillers de l'Inde, ou le Gouverneur ou le Commandeur de ma future résidence. Enfin je promets en tout sens de me conduire ainsi qu'un bon et fidèle sujet est tenu de le faire. Ainsi fidèle, que Dieu Tout-Puissant me soit en aide [1].

Les Directeurs de la Compagnie n'avaient pas été dans la circonstance guidés uniquement par le désir de servir des coreligionnaires dans la détresse. Sachant qu'on manquait au Cap de colons au courant de la culture de la vigne et de celle de l'olivier, ils comptaient que le pays bénéficierait des capacités des nouveaux venus. Le commandeur Simon van der Stel partageait leur espoir. « Nous pensons, écrit-il le 26 avril 1688, rencontrer parmi les réfugiés français et les Piémontais attendus quelques individus experts dans la plantation de la vigne et de l'olivier, qui enseigneront aux vieux colons ce que ceux-ci ignorent de cette culture [2] ».

Le passage s'accomplit sur sept vaisseaux : *Voorschoten*, *Borssenburg*, *Oosterland*, *China*, *Zuid Beveland*, *Wapen van Alkmaar*, *Zion*. Chacune des Chambres de la Compagnie pourvut à l'embarquement des émigrants résidant dans la province où elle siégeait. Les départs n'eurent donc pas tous lieu du même port; un bâtiment fit voile de Delft, un de Rotterdam, un d'Amsterdam, deux de Middelburg; nous ignorons d'où partirent le *Borssenburg* et le *Zion*. Le *Voorschoten* quitta le premier

1. Leibbrandt, *Rambles*, p. 87.
2. *Ibid.*, p. 37.

la Hollande, le 31 décembre 1687; le *Zion* leva l'ancre le dernier, probablement à la fin de 1688 ou dans les premiers jours de 1689. Le départ des émigrants s'opéra donc en une année.

Le *Voorschoten* arriva le premier au Cap le 13 avril 1688, le *Zion* le dernier, le 6 mai 1689. La durée de la traversée fut très variable; tandis que l'*Oosterland* ne mit pas même trois mois pour accomplir la sienne, celle du *Wapen van Alkmaar* dura six mois. Celle du *China* fut particulièrement pénible; quand il arriva au Cap il avait perdu 20 personnes, dont 12 Français, et les survivants étaient tous malades.

Le tableau suivant expose l'ensemble des différentes notions qu'on a pu recueillir sur ces voyages :

Tableau II. — **Passage des réfugiés français au Cap.**

NAVIRES	PORTS DE DÉPART	DATES DE DÉPART	DATES D'ARRIVÉE AU CAP
Voorschoten.	Delft.	31 décembre 1687.	13 avril 1688.
Borssenburg.	?	6 janvier 1688.	12 mai 1688.
Oosterland.	Middelburg.	29 janvier 1688.	26 avril 1688.
China.	Rotterdam.	29 mars 1688.	4 août 1688.
Zuid Beveland.	Middelburg.	22 avril 1688.	19 août 1688.
Wapen van Alkmaar.	Amsterdam.	27 juillet 1688.	27 janvier 1689.
Zion.	?	?	6 mai 1689.

On désirerait connaître le nombre exact des huguenots français arrivés au Cap en 1688 et 1689 ; comme, des listes des passagers, quatre sur sept ont disparu,

il est à craindre qu'on n'y réussisse jamais; nous estimons, avec les éléments à notre disposition, que ce chiffre a dû être compris entre 150 et 200 personnes [1].

Quand on parcourt les listes des passagers du *Voorscholen*, de l'*Oosterland*, et du *China* publiées par M. Mac Call Theal, on est frappé de la proportion considérable des jeunes gens et des enfants : 18 sur 22 à bord du *Voorscholen*, 10 sur 24 à bord de l'*Oosterland*, 17 sur 22 à bord du *China*. S'il était permis de généraliser, on pourrait dire que le Cap fut donc pour la majorité des Français qui traversèrent alors l'Atlantique, non un lieu de retraite où ils comptaient finir paisiblement leurs jours, mais un champ d'action où beaucoup d'entre eux avaient à faire et firent effectivement leur carrière. Cette émigration fut partiellement une émigration de jeunesse française.

Quelques réfugiés français arrivèrent encore au Cap, postérieurement à l'année 1689. Il en débarqua cinq du *Vosmaer* le 16 octobre 1696, cinq du *Drie-*

1. Voici les éléments de calcul à notre disposition : nombre de passagers au départ : *Voorscholen*, 22; *Oosterland*, 24; *China*, 34 (dont 12 périrent en mer): *Wapen van Alkmaar*, environ 40. Les listes du *Borssenburg*, de l'*Oosterland*, du *Zion* ont disparu. — D'après une liste de secours qui leur furent distribués en 1690 le nombre des huguenots était de 176. (Mac Call Theal, *History of South Africa*, I, p. 329-39.) — Simon van der Stel écrit à la Chambre d'Amsterdam le 12 juin 1690 : « Les réfugiés au nombre de 150, avec femmes et enfants, ont été établis quelques-uns au Cap, beaucoup à Stellenbosch, la plus grande partie dans le district de Drakenstein. » (Leibbrandt, *Rambles*, p. 41.)

bergen le 3 septembre 1698, un nombre inconnu du *Westhoven* et du *Donkervliet* en juillet 1699, six du *Reijgersdaal* le 22 août 1701 [1].

Le Cap faillit encore recevoir en 1688 et 1689 un appoint considérable de colons. Un millier de huguenots, obligés par le duc de Savoie Victor Amédée II d'abandonner leurs vallées piémontaises et réfugiés à Nuremberg, demandèrent à émigrer dans l'une des possessions des Compagnies néerlandaises des Indes orientales et occidentales. Dans leur séance du 24 mars 1688, les directeurs de la Compagnie des Indes orientales décidèrent d'en envoyer six à sept cents au Cap, pourvu que leur passage fût défrayé par les États Généraux. Mais au moment où l'on s'apprêtait à les faire venir de Nuremberg à Amsterdam, en juin 1688, les Piémontais déclarèrent qu'ils renonçaient à leur projet [2]. L'affaire n'eut pas de suite.

Enfin il faut encore signaler le mode d'établissement involontaire et vraiment singulier de quelques colons. Les gouverneurs se permirent de retenir au Cap, pendant les relâches des bâtiments, des artisans qui se rendaient dans l'Inde. L'aventure arriva en 1697 à Isaac Curée, horloger parisien, passager à bord du *Gent*. L'énergique réclamation du gou-

1. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 115, 190, 194, 247. — *Letters desp.*, 1696-1708, p. 31, 45, 107, 125, 171.
2. Leibbrandt, *Rambles*, p. 89-93.

vernement de Batavia contre cette irrégularité n'empêcha pas Willem Adriaan van der Stel d'imiter en 1701 le sans-façon de son père et prédécesseur, et d'obliger un autre horloger, nommé Bastiaan Sigismond, à débarquer du *Reijgersdaal*. Ces deux cas ne furent probablement pas isolés, puisque le gouvernement de Batavia proteste contre « cette *habitude* de débarquer et de garder au Cap des artisans destinés à l'Inde, où l'on en a grand besoin[1] ».

1. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 183, 301.

III

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION COLONIALE DE 1657 A 1708

1. — CAUSES DE DIMINUTION NUMÉRIQUE DES COLONS.

Il serait inexact de croire que les individus qui se sont établis colons au Cap pendant les quarante dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe ont tous, sans exception, persévéré jusqu'à leur mort dans cette condition.

Des causes diverses ont contribué à la diminution de la population coloniale, et en premier lieu les départs réguliers, dont on peut citer plusieurs exemples. Le 7 février 1671 « le Conseil autorise le départ de quelques colons et cultivateurs, dont le temps d'engagement était expiré, et qui avaient demandé à retourner dans la patrie ». Ces individus étant connus pour leur paresse, le Conseil ne tenta

pas de les retenir[1]. Le 13 avril 1672 trois familles et un vieillard, Carel Broers, reçoivent la permission de retourner en Europe[2]. En 1700, Hans Hendrik Smit et sa femme, ainsi que plusieurs colons d'origine française, Mahieu de Ryke (Mathieu Le Riche?), sa femme et ses deux enfants, Pierre Roux, Pierre Bennezet, Pierre Sabbatie (Sabatier?), Jacques de Savoye, quittent le Cap pour rentrer en Europe[3]. Cinq colons, accompagnés de trois femmes et de six enfants se retirent de même en 1705[4] et deux autres encore en 1708[5]. Certains colons quittèrent le Cap pour les îles de la Sonde. Tel Jeronimus de Vos en 1676[6], tels le sellier Willem van Rijmsdijk, sa femme et ses sept enfants en 1700, tels encore Isaac de Cok et sa femme, qui, arrivés de Hollande en 1699, et « ne voyant pas clairement leur voie pour gagner leur vie au Cap », obtiennent en 1702 la permission de s'embarquer pour Batavia[7]. Anna Margaretha Moller, fille d'un colon, née en 1687, quitta le Cap en épousant un fonctionnaire de la Compagnie, Michiel Gallart, et mourut en 1737 au fort de Geldria, à Pulicat, côte de Coromandel, comptoir dont

1. *Journal*, 1671-76, p. 6.
2. *Abstract of the council of policy*, p. 126.
3. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 144 et 160.
4. Jockem Saxe, sa femme et quatre enfants, Paul Lefebre, sa femme et deux enfants, Gerrit Basson et sa femme, J. H. Claasson, et Louis Barré. (*Ibid.*, p. 258.)
5. Daniel Bouvat et Barend Brons. (*Ibid.*, p. 380.)
6. *Journal*, 1671-76, p. 237.
7. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 160, 203.

son mari était devenu « opperhoofd », c'est-à-dire directeur[1]. En 1677 trois colons, dont l'un s'appelait Bartholomew Borms, obtiennent l'autorisation d'aller s'établir à Maurice[2].

En même temps que ces départs réguliers, il s'en produisait d'illicites. On a vu plus haut qu'en retour des avantages qu'elle leur concédait, la Compagnie des Indes exigeait des colons l'engagement de rester au Cap un certain nombre d'années.

Or il s'en rencontrait qui, las du pays, bien avant d'avoir atteint le terme de cet engagement, prenaient la fuite. Ils se glissaient furtivement à bord des navires en rade, se cachaient dans la cale et n'apparaissaient qu'en pleine mer.

Martin Vlockaert et Jan Adriaensz se sauvent le 8 novembre 1658[3]. Plusieurs colons se cachent sur la flotte de retour en mars 1659[4]; dix huit pareillement en avril 1660[5]. Marinius de Wit déserte en mars 1669[6]; cinq fugitifs sont découverts en pleine mer sur la

1. Voici son épitaphe : « Hier legt begraven M. Iufw. Anna Margaretha Moller, Zalr. Huys-vrouwe van den heer Michiel Gallart, Coopman en Opperhoofd, ten dezen Casteele Geldria, tot Palliacatta, geboren aan de Caab de Goede Hoop, den 22' april A° 1687, en alhier overleden den 18' february A° 1737. Oud 49 iaren, 9 maanden, en 28 dagen ». — Alex. Rea, *Monumental remains of the Dutch East India Company in the presidency of Madras*, plate 34 (Archæological Survey of India, New imperial series, vol. XXV, in-4°, Madras, 1897).

2. *Abstract of the council of policy*, p. 157.

3. *Riebeeck's J.*, II, p. 185.

4. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 104.

5. *Abstract of the council of policy*, p. 74.

6. *Journal*, 1662-70, p. 270.

flotte de retour, partie du Cap le 24 avril 1672[1]. Comme certains, avant de s'enfuir, se défaisaient, pour une somme infime, de leur bétail, le Conseil de gouvernement pensa entraver ces départs clandestins en défendant le 5 avril 1685 les ventes de bétail entre colons[2]. Ces déserteurs obtenaient toujours la complicité des matelots et souvent celle des officiers. « Ceux qui désirent venir avec nous n'ont qu'à sauter dans les barques, » criaient les matelots de la flotte de retour en mars 1659. Et quand l'officier de police, le *fiscaal*, fut envoyé par van Riebeeck à bord du *Het Wapen van Amsterdam* pour réclamer les fugitifs, il fut menacé par le commandant d'être giflé et jeté à la mer[3].

Directeurs de la Compagnie et gouverneurs du Cap s'émouvaient de ces désertions et essayaient de les prévenir.

En 1659 les Directeurs menacent les officiers qui recevront les fugitifs à leur bord de retenir leur traitement courant, leur traitement futur, jusqu'à plus ample informé et de leur faire supporter les frais occasionnés par leur complaisance. Quant aux déserteurs ils sont menacés, eux, d'être renvoyés les fers aux pieds des Pays-Bas au Cap[4].

Les colons en rupture de contrat trouvaient

1. *Journal*. 1671-76, p. 53.
2. *Abstract of the council of policy*, p. 215.
3. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 104.
4. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 120.

encore asile à bord des vaisseaux étrangers, des vaisseaux danois notamment. Ils y étaient si favorablement accueillis que, le 21 mars 1674, le gouverneur Isbrand Goske notifia au commandant du *Magaloos*, que la Compagnie Danoise risquait, à continuer ce genre d'assistance, de voir le monillage de la baie de la Table interdit à ses vaisseaux[1]. En 1692, plusieurs colons désertent à bord du navire anglais *Defence*[2]. Le 6 juin 1700, comme une flotte française de quatre navires, qui mouillait dans la baie de la Table, se préparait à appareiller, six ou sept Hollandais vinrent se jeter à bord de l'*Agréable* et de la *Mutine*. « Il y allait de leur vie de les renvoyer, ne les pouvant mettre à terre sans les livrer et sans que les gens du bord les vissent ; d'ailleurs il y en avait trois ou quatre catholiques et qui se disaient flamands, en sorte que, comme il nous manquait du monde, on les garda en remplacement[3], » écrivait un officier. Il est vrai que ces fugitifs étaient des matelots et non des colons, mais l'accueil qu'ils reçurent sur ces vaisseaux français prouve la facilité relative avec laquelle on pouvait s'évader du Cap.

A ces causes de diminution de la population coloniale, il faut en ajouter une autre ; si, en quittant le service de la Compagnie, des fonctionnaires accru-

1. *Journal*, 1671-76, p. 188.
2. Leibbrandt, *Rambles*, p. 35.
3. De Lusançay, officier à bord de l'*Agréable*, Archives nationales, B⁴ marine, 21, f° 551.

rent l'effectif des colons, réciproquement des colons amoindrirent ce même effectif en devenant fonctionnaires. Jean Reyniersz, ex-arquebusier, colon depuis le 14 avril 1657, ayant été complètement ruiné par les pillages répétés des Hottentots, rentre sur sa demande, le 26 mars 1660, au service de la Compagnie, en qualité d'ouvrier en voiles et de quartier-maître[1]. Le colon Jan Zacharias est nommé le 3 janvier 1661 surintendant de l'île Robben aux appointements mensuels de dix florins[2]. Gysbert Backenes est nommé le 17 juillet 1669 berger de la Compagnie avec un salaire mensuel de 14 florins, « en raison de sa compétence dans l'élevage des moutons[3] ». Dirck Smient, qui était devenu lieutenant dans la milice formée par les colons, passe en 1672 dans les troupes de la Compagnie avec le grade d'enseigne[4]. Johannes Starrenburg, landdrost de Stellenbosch, qui joua un certain rôle politique lors des événements qui agitèrent le pays en 1705 et en 1706, avait été colon avant d'occuper cette fonction officielle.

1 *Riebeeck's J.*, III, p. 115.
2. *Ibid.*, III, p. 201.
3. *Journal*, 1662-70, p. 293.
4. *Ibid.*, 1671-76, p. 99.

2. — MOUVEMENT ASCENDANT DE LA POPULATION.

Néanmoins et nonobstant ces causes variées d'amoindrissement, la population coloniale du Cap s'accrut considérablement pendant les cinquante premières années de son existence. De 57 habitants en 1658, elle s'élève à 76 en 1662 et à 168 en 1672. Quinze ans après, en 1687, elle est de 573 : elle a donc plus que triplé. Neuf ans plus tard, en 1696, elle a dépassé le chiffre de 1 100. Celui de 1 500 est atteint en 1703, et enfin pendant les trois dernières années sur lesquelles nous ayons des renseignements précis, 1706, 1707 et 1708, elle oscille entre 1 669, 1 641 et 1 723 habitants.

Le tableau de la page suivante présente en détail les données que nous avons réussi à rassembler sur l'état de la population de 1658 à 1708.

Aux causes d'accroissement indiquées dans le chapitre précédent : rentrée des fonctionnaires dans la vie privée et immigration, il faut ajouter la multiplicité des naissances.

Quand les colons deviennent veufs, ils convolent fréquemment en secondes et même en troisièmes noces.

Jan Kotze, qui avait épousé en Hollande Hildegonda Boom, se remaria le 6 janvier 1704 dans l'église du Cap avec Hendrika van Hœting. Philippe Morkel épousa successivement Maria Bibon et Catharina Pasman; Pierre Rousseau, Anne Relief

Tableau III. — État numérique des colons du Cap de 1658 à 1708.

ANNÉES	ADULTES			ENFANTS			TOTAL GÉNÉRAL DES COLONS
	Hommes.	Femmes.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	
1658 [1]							57
1660 [2]	34	12	46			14	60
1661 [2]	32	12	44			20	64
1662 [2]	39	15	54			22	76
1672 [3]	64	39	103			65	168
1687 [4]	254	88	342			231	573
1696 [5]	428	202	630	253	238	491	1 121
1697	435	202	637	232	233	465	1 102
1698	402	224	626	244	254	498	1 124
1699	414	207	621	255	266	521	1 142
1700	458	241	699	290	319	609	1 308
1701	418	222	640	295	310	605	1 245
1702	502	270	772	337	333	670	1 442
1703	571	280	851	349	363	712	1 563
1704	542	291	833	386	371	757	1 590
1705	568	288	856	408	395	803	1 659
1706	554	295	849	409	411	820	1 669
1707	513	290	803	426	412	838	1 641
1708 [5]	491	307	798	472	453	925	1 723

1. *Riebeeck's Journal*, II, p. 125.
2. *Letters despatched.*, 1652-62, III, p. 273-282.
3. *Journal*. 1671-78, p. 81-82.
4. Theal, *Hist. of South Africa*, I, p. 325.
5. De 1696 à 1708, *Letters desp.*, 1696-1708, p. 25, 48, 69, 104, 139, 169, 189, 221, 237, 255, 281, 318, 352.

et Geertruij du Toit (7 décembre 1710); Theunis van Schalwijk épousa le 14 juin 1668 Jacomina Harmens, le 25 janvier 1682 Geertruij Janse et le 25 septembre 1689 Isjberta Adriana van Brangel[1].

Les documents réunis par C. de Villiers dans son

1. Villiers, *Geslacht register*, II, p. 154, 397; III, p. 171, 219.

Geslacht register prouvent qu'il y avait beaucoup de familles nombreuses. Johannes Bockelenberg, Elbert Diemer, Hans Helm, De Lange, Pierre Lombard, Jacques Malan eurent chacun six enfants; Nicolas Cleef, Pierre Meijer, Frans Bastiaan, Ferdinandus Appel, Pierre de Villiers chacun sept; Mathijs Greeff, Cornelis Botma, Gerrit van Deventer chacun huit; Pierre Jourdan, Hendrik Elberts, Johannes Mostert, Guillaume Nel, chacun neuf; Pierre Joubert eut dix enfants, Jacob de Villiers onze, Pierre Rousseau douze, Adriaan van Brakel quatorze[1].

Aussi constate-t-on ce phénomène que, pendant la période étudiée ici, le nombre des enfants ne cessa de croître par rapport à celui des adultes.

Tableau IV. — **Rapport proportionnel des adultes et des enfants.**

ANNÉES	POPULATION TOTALE	ADULTES		ENFANTS	
		Total.	P. 100.	Total.	P. 100.
1660..........	60	46	*77*	14	23
1672..........	168	103	*61*	65	39
1687..........	573	342	*60*	231	40
1697..........	1 102	637	*58*	465	42
1707..........	1 641	803	49	820	*51*
1708..........	1 723	798	46	925	*54*

1. Villiers, *Geslacht register*. Les noms des colons étant classés par ordre alphabétique, il nous a paru inutile de donner les références des pages.

Ainsi, tandis qu'en 1660 la population comprend pour plus de trois quarts d'adultes et pour moins d'un quart d'enfants, en 1707 et 1708 les enfants arrivent à en composer plus de la moitié, 51 et 54 pour 100.

La fécondité, qui devait être la force principale des Boers, se manifeste donc dès que leur race commence à se former. En 1671 un document officiel expliquait l'accroissement d'une famille dans les termes suivants, qui étaient vrais pour plus d'une : « Le berceau n'y est depuis quelques années jamais resté vide, et l'on n'y a jamais eu besoin du cercueil[1] ».

1. *Journal*, 1671-76, p. 31.

IV

L'EXPANSION DES COLONS PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE

1. — BAIES DE LA TABLE ET DE SALDANHA.

Ce fut nécessairement par l'occupation des terres arables voisines de la forteresse du Cap, que la colonisation libre commença. Les jardins de la Compagnie n'occupant point entièrement la vallée de la Table qui du rivage de la mer s'enfonce entre les monts de la Table et du Lion, des domaines y furent concédés par van Riebeeck, notamment à Wouter Mostaert le 10 septembre 1659, à Jurien Janssen, à Johanna Boddys veuve de l'enseigne Jan van Harwarden, à Elbert Diemaer le 15 octobre 1659, à Hendrik Boom, le 18 octobre 1659, à d'autres colons encore. Simultanément les rives de la Liesbeeck rivier, qui coule à l'est du mont de la Table

et se jette dans la Zout rivier, commencèrent à se peupler. « Sur ces terres de labourg », selon l'expression de l'ingénieur Lamare [1], des domaines furent concédés à Hendricksz et à Jacob Cloeten le 10 octobre 1657, à Frans Gerritsen le 20 novembre 1658, à Jan Reyniersz et à Cornelis Claesz le 15 mai 1659, à Harmen Remajenne le 5 janvier 1660, à Pieter de Jongh et à Willem Willemsz le 1er mai 1661, etc. [2]. Sur une carte conservée aux Archives royales de la Haye (n° 808), intitulée *Kaart der uitgegeven landeryen*, et dressée vers 1660, ces domaines sont figurés, rectangulaires de forme, échelonnés le long de la Liesbeeck, et appuyés chacun par un de leurs côtés à la rivière.

Ce fut dans la même contrée que les commandeurs construisirent Rustenburg, leur maison de plaisance. Le marquis de Mondevergue, pendant l'escale que fit au Cap l'expédition qu'il conduisait à Madagascar, y fut reçu le 29 décembre 1666 par Cornelis van Quaelbergh. Il la jugea « fort bien bâtie et très somptueusement meublée [3] ». Les commandeurs venaient s'y reposer. Pieter Hackius, qui était atteint d'une maladie mortelle, y séjourna en novembre 1671, « pour y respirer de l'air pur,

1. Lamare, ingénieur. *Carte et plan de la rade du cap de Bonne-Espérance, selon les cartes hollandaises*, 1686. Archives du service hydrographique de la marine, portefeuille 114, division 6, pièce 6.

2. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 314 et suiv.

3. Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, p. 214.

qu'on a souvent prétendu pouvoir le débarrasser de ses humeurs [1] ».

Ces terres furent concédées tantôt à un seul colon, tantôt à deux associés, tels Otto Jansz et Jacob Cornelisz, par exemple, Jan Reyniersz et Wouter Mostaert, Symon In'tvelt et Jacob Theunis, etc.

La superficie des domaines de la vallée de la Table fut restreinte; beaucoup n'atteignaient même pas un morgen; on y faisait du jardinage et de la culture maraîchère. Ceux des bords de la Liesbeeck rivier étaient beaucoup plus grands : rarement inférieurs à 10 morgen, ils en atteignaient souvent 20 et 25; celui de Thieleman Hendricksz dépassa 50 morgen.

Un arpenteur officiel mesurait les terres. Van Riebeeck établit un cadastre, où chaque bien foncier fut enregistré, sommairement décrit et souvent représenté par un plan; un titre de propriété (*erf-brief*) était dressé [2].

En 1659 des bornes furent fichées dans le sol pour marquer les limites des propriétés. Mais nonobstant les amendes dont ce délit était passible, le déplacement des bornes était si fréquent, que van Riebeeck conseillait aux propriétaires, pour sauvegarder leurs droits, d'entourer leur terre « d'un sillon profondément creusé et d'un remblai [3] ».

1. *Journal*, 1671-76, p. 30.
2. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 314 et suiv.
3. *Ibid.*, 1652-62, III, p. 256. — *Riebeeck's J.*, III, p. 8.

Certains colons s'étant aperçus à l'usage de la stérilité du lot qui leur était échu, le gouvernement, qui désirait leur succès, leur en concéda un autre.

Symon In'tvelt et Jacob Theunis représentant que leur domaine était « si pauvre, pierreux et sablonneux qu'il est impropre à la culture », van Riebeeck leur en octroie un autre le 3 décembre 1658. Même faveur à Jan Reyniersz et à Cornelis Claesz, le 15 mai 1659, à Steven Jansz et à Hendrick Elbertsz le 5 janvier 1660[1]. Pareillement Jan Coenraad Visser s'étant plaint que « ses terres étaient si pauvres et sablonneuses que, au lieu de huit boisseaux de froment et d'orge qu'il a semés, il n'en a recueilli que six cette année, ce qui est insuffisant pour le nourrir lui, sa femme et ses cinq petits enfants », le commandeur Zacharias Wagenaer lui accorde, le 18 décembre 1662, douze morgen de bonne terre[2].

Moins de dix ans après ses débuts, cette colonisation rurale impressionnait assez favorablement l'étranger. Pendant l'excursion qu'il fit à Rustenburg en 1666, le marquis de Mondevergne vit les domaines des colons. « Autour de cette maison, et jusques à la mer il y avait des habitations de Hollandais en forme de colonies, qui étaient bien établies et y tenaient des terres de la Compagnie[3]. »

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 323-4, 330.
2. *Journal*, 1662-70, p. 31.
3. Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, p. 216.

Les parages situés au nord de la baie de la Table furent aussi le théâtre de quelques modestes entreprises privées.

Deux colons, Jurien Jansz et Gerrit Hermansz, obtinrent, en janvier 1658, l'autorisation de se livrer dans l'île Dassen et dans la baie de Saldanha à une industrie mixte de pêche, de chasse aux phoques et aux oiseaux marins, de récolte des œufs de pingouin et d'élevage de porcs. Ils cabotaient le long de la côte sur deux barques pontées, le *Penguin* et le *Zee Leeuw*, et venaient vendre leurs produits au Cap[1].

Ces entreprises continuèrent temporairement. La baie de Saldanha, déclarait le 15 décembre 1666 le Conseil de gouvernement du Cap, « nous appartient, car elle est journellement visitée par nos colons sous la protection de la Compagnie[2] ». Les officiers chargés par le marquis de Mondevergue en décembre 1666 de reconnaître la baie de Saldanha, en vue d'y établir un mouillage éventuel pour les flottes françaises se rendant à Madagascar, trouvèrent dans l'île des moutons « qui appartenaient à des habitants du Cap de Bonne-Espérance auxquels le commandant avait permis d'y aller avec des petites barques pour y pêcher des loups-marins et en faire leur profit[3] ». Il y a encore des élevages de moutons à la

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 100, 108, 152-3; III, p. 13. — *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 426 et 430.

2. *Journal*, 1662-70, p. 205.

3. Rapport du voyage de la Table Baye à la Baye de Saldaigne, cité par Henri Froidevaux. *Reconnaissances et projets*

baie de Saldanha en septembre 1667 et dans l'île Dassen en décembre 1668 [1]. De 1670 à 1676 et sans doute plus tard encore, des colons chassent des phoques, dont ils extraient l'huile; pour exercer son industrie l'un d'eux, Willem van Dieden achète même en 1676 un bateau, le *Haagman*, à la Compagnie [2].

Mais l'élevage du mouton est abandonné à la fin du siècle. Dans l'île Dassen les lapins introduits en 1656 s'étaient multipliés au point que, « même pendant la saison pluvieuse, le bétail n'y pouvait pas trouver de pâturage ». D'ailleurs Simon van der Stel jugeait imprudent de laisser à Dassen et à la baie de Saldanha « des quantités de bétail, grâce auxquelles un ennemi sans ressources pourrait se ravitailler et forcer la Compagnie à abandonner le Cap [3] ». Au nord de la baie de la Table, la colonisation européenne ne s'implanta donc pas solidement dans le sol, comme elle le fit près du fort et dans les régions situées à l'est.

d'établissement français sur la côte occidentale de l'Afrique australe sous le règne de Louis XIV, 1 broch. in-8°, Paris, 1899, p. 13. L'escadre de Mondevergue mouilla dans la baie de la Table du 12 décembre 1666 au 7 janvier 1667.

1. *Journal*, 1662-70, p. 229, 261.
2. *Ibid.*, p. 343; *ibid.*, 1671-76, p. 177, 281.
3. *Letters desp.*, 1695-1708, p. 11.

2. — HOTTENTOTS HOLLAND.

En juin 1657 trois colons s'avisèrent de faire une excursion sur le rivage oriental de la Falso baay. Ils parvinrent « à une jolie rivière, dont les bords étaient abondamment fournis d'amandiers sauvages dans une vallée humide et si jolie que celles du Cap ne supportaient pas la comparaison ». Ils y rencontrèrent des Hottentots, qui sans doute instruits de la fertilité des prairies néerlandaises appelaient « ce lieu *leur Hollande* ou leur patrie, à cause de ses riches pâturages et pour donner une idée de ses avantages[1] ». Cette rencontre fut-elle l'origine toponymique de cette région; en tout cas elle fut désignée sous le nom un peu singulier de Hottentoos ou Hottentots Holland (carte 1).

Bien que de nouveaux visiteurs éprouvassent dans cette vallée la même impression de charme agreste et de fertilité que les premiers explorateurs, bien qu'en 1668 le commandeur Borghorst[2] regrettât de voir « inculte un si beau territoire qui conviendrait si bien à la colonie pour élever du bétail et faire croître des moissons[3] », le premier acte d'occupation s'accomplit seulement en 1672. L'année précédente, le 11 février, le commissaire Isbrand Goske,

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 61-2.
2. Jacob Borghorst, commandeur du Cap du 18 juin 1668 au 25 mars 1670.
3. *Journal*, 1662-70, p. 255.

de passage au Cap, y avait envoyé quelques colons à cheval « pour étudier attentivement cette région, ses conditions, sa situation, de façon à ce qu'on décidât si la Compagnie aurait grand profit à l'occuper ». Le 15 février les colons revinrent avec un rapport que Goske emporta aux Pays-Bas [1].

A la fin de la même année, du 5 au 17 décembre 1671, le lieutenant Coenraad van Breitenbach et l'arpenteur Jan Wittebol firent une nouvelle exploration de Hottentots Holland, et revinrent avec un rapport détaillé accompagné d'une carte. « Une très agréable rivière, dirent-ils, glisse à travers de belles terres et se jette dans la Falso baay » ; il y a encore deux autres ruisseaux. Sur ce sol gras et bien exposé on récoltera céréales, raisins, fruits, légumes ; l'espérance d'un nombreux bétail, qui multipliera dans les pâturages, suffirait seule pour attirer dans ce pays. On y trouve beaucoup de gibier, des perdreaux, des faisans et des antilopes. Les muges déjà attrapés en quantité par les colons font espérer de bonnes pêches sur la côte et dans les estuaires. Ce pays est bien défendu par les montagnes et la mer ; en construisant dans les cols quatre ou cinq fortins, gardés par des postes de deux à six hommes, « aucun des Africains des environs ne pourra passer sans être aperçu [2] ».

Les résultats encourageants de ces explorations

1. *Journal*, 1671-76, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 37-9.

décidèrent le Conseil des Dix-Sept à ordonner l'occupation de Hottentots Holland au gouverneur Isbrand Goske [1], qui, le 18 octobre 1672, y envoya le sergent Cruythoff avec 12 ou 14 hommes.

Le poste de Hottentots Holland se composa d'une maison d'habitation, d'un parc à bœufs et d'un parc à moutons. Il fut commandé tantôt par un caporal, tantôt par un sergent. Une partie du bétail nécessaire aux navires de passage y était engraissée, des chariots de foin en étaient expédiés aux étables du Cap; des céréales y furent cultivées. Pointe avancée dans l'est, il porta secours en octobre 1673 aux naufragés du *Soetendaal*, qui s'était perdu près du cap des Aiguilles. Une fois même, en 1676, le chef reçut mission de recueillir « des oiseaux, des animaux et des plantes rares », que les Dix-Sept se proposaient d'offrir au Prince Guillaume d'Orange [2].

Le gouverneur Goske avait été invité par les Dix-Sept non seulement à fonder ce poste mais aussi à envoyer à Hottentots Holland « quelques colons du Cap, pour s'y livrer à l'agriculture, sitôt que l'occasion s'en présenterait ». Jochum Marquaardt et Hendrik Elberts ayant, en 1678, offert de s'y établir, un accord fut conclu le 31 janvier entre eux et le gouvernement. La Compagnie leur prêtait des bœufs

1. Isbrand Goske fut gouverneur du Cap du 3 octobre 1672 au 12 mars 1676.

2. *Journal*, 1671-76, p. 82, 89, 91, 100, 106, 136-7, 161-2, 169, 257.

de labour, des vaches, des brebis, des semences, des esclaves; on ne mettait pas de limite à la superficie de terre qu'il leur était permis de cultiver. En retour ils étaient tenus de livrer à la Compagnie chaque année soixante muids de froment, vingt de seigle et d'orge et quarante moutons pour chaque centaine de brebis dont se composait leur troupeau [1].

Le 5 août 1679, un colon, dont nous avons jadis donné la biographie, Henning Husing [2], obtint pour lui et son compagnon, Klaas Gerrits, la permission de faire de la culture et de l'élevage à Hottentots Holland, sous condition « de ne point molester les Hottentots qui y paissaient leur bétail [3] ».

Moins d'une année plus tard, le 8 janvier 1680, le gouvernement décida de construire un refuge à mi-chemin entre le Cap et Hottentots Holland, au lieu nommé De Kuilen, pour permettre aux voyageurs et au bétail de passer la nuit à couvert, « ce qui est d'autant plus nécessaire, dit le texte de la résolution, que des colons ont déjà commencé à faire pousser des céréales au loin dans le pays et que selon toute apparence, ils vont bientôt être suivis par d'autres [4] ».

C'est maintenant le nom de Somerset West que porte le bourg qui s'élève dans la plaine où s'éta-

1. *Abstract of the council of policy*, p. 165.
2. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 214.
3. *Abstract of the council of policy*, p. 181.
4. *Ibid.*, p. 183-4.

blirent ces premiers colons, mais celui de Hottentots Holland n'a pas disparu entièrement de la toponymie; il désigne encore les montagnes qui la bornent à l'est.

3. — STELLENBOSCH ET DRAKENSTEIN.

Quel qu'ait été le succès de ces premiers pas de l'expansion européenne dans l'Afrique australe, l'élan lui vint de Simon van der Stel.

Il était né le 14 octobre 1639, et sortait d'une famille « coloniale ». Son père, Adriaan van der Stel, avait de 1639 à 1645 gouverné l'île Maurice, alors possession de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales; il y avait ébauché des plantations, commencé la formation d'un troupeau, récolté du bois d'ébène, principale raison de l'occupation de Maurice[1], et fait, nous l'avons dit (p. 31), trois voyages à Madagascar de 1641 à 1645.

Simon avait été envoyé encore enfant aux Pays-Bas; puis il y avait épousé Johanna Jacoba Six[2]. Il gouverna le Cap du 12 octobre 1679 au 11 février 1699, c'est-à-dire pendant près de vingt ans, alors que van Riebeeck, le plus favorisé de ses prédécesseurs, était resté en fonctions dix années seulement.

L'œuvre de Simon van der Stel fut variée. Secondé

1. A. et G. Grandidier, *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, II, p. 498 et suiv.
2. *Rambles*, p. 3.

par le maître jardinier Oldenland, il orna le jardin du Cap, et d'un vaste potager fit un parc.

En novembre 1682, il reconnut en détail la Falso baay et signala la valeur nautique de la baie secondaire qui encoche le rivage occidental, et à laquelle il donna son propre prénom de Simon, qu'elle a conservé.

En 1685-86 il fit un voyage de cinq mois dans le Namaqualand à la recherche de minerais de cuivre, s'avança jusqu'à la Buffels rivier à près de huit cents kilomètres au nord du Cap, entra en relation avec les Namaquas, et rapporta une carte de régions alors totalement inconnues sur laquelle figure le premier tracé d'un grand fleuve appelé Eijn par les indigènes, et que depuis le voyage du colonel Gordon en 1779 on nomme l'Orange [1].

A trois reprises, en 1688 et en 1689, il fit explorer la côte sud-est d'Afrique, que le *Noord* reconnut jusqu'à la baie de Delagoa [2].

1. Van der Stel raconta son voyage au jésuite français Guy Tachard qui, en revenant du Siam, séjourna au Cap du 13 au 26 mars 1686. (*Voyage de Siam*, in-4°, Paris, 1686 p. 105 et suiv., 356-7.) — L'itinéraire est figuré sur les cartes suivantes : *Kaart van de landtreys van de Cabo de Bon Esperance Noordwaerts tot aan de Buffelsrivier*, La Haye, Archives royales, n° 851. *Plan de la route tenue en 1688 (?) par le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance dans les terres au nord du Cap*, deux exemplaires avec des légendes en français sur l'un, en hollandais sur l'autre. Paris, Archives du Service hydrographique de la marine, portefeuille 114, division 2, pièces 1 et 1'.

2. *Journal van de voijage gedaan in den jaare 1688 mit het galjoot de Noord... naar de bhaij de la Goa*. Mac Call Theal. *Belangryke historische dokumenten*, Le Cap, 1896, t. II.

Mais ce fut en particulier à l'extension de la superficie de la colonie et au développement de l'agriculture qu'il s'appliqua : avec quel zèle continu et quel succès, on en jugera plus loin.

D'ailleurs il toucha largement le salaire de son labeur. De commandeur il fut, le 14 décembre 1690, promu par le Conseil des Dix-Sept gouverneur du Cap, titre que Isbrand Goske (1672-76) et Johan Bax van Herenthals (1676-78) avaient seuls porté avant lui. Outre ses émoluments il reçut, le 13 juillet 1685, la concession du domaine de Constantia d'une étendue de 891 morgen (700 hectares environ), le 11 mars 1699, celle d'un domaine dans la Zeekoe vallei « de l'étendue de terrain que l'on couvre en marchant pendant une heure », le 1er février 1700, l'usufruit du Steenberg pour y paître ses troupeaux [1] : il devint donc un très gros propriétaire foncier.

La haute position atteinte par le père aplanit la carrière des fils. Si l'un d'eux, Cornelis, périt prématurément en 1694 dans la traversée du Cap à Batavia, des trois autres, Willem Adriaan devint gouverneur du Cap, Adriaan conseiller extraordinaire de l'Inde, et François propriétaire foncier au Cap.

La famille van der Stel était donc au début du XVIIIe siècle une puissante famille coloniale, si puissante et si orgueilleuse que le gouverneur Willem

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 332-3.

Adriaan s'accorda toute licence, jusqu'à la date du 30 octobre 1706, où il fut rappelé à l'humilité et brusquement révoqué de ses fonctions par le Conseil des Dix-Sept[1].

Mais dans la disgrâce où tomba son fils, Simon van der Stel ne fut pas entraîné. On n'oubliait pas à Amsterdam les services qu'il avait rendus vingt ans durant, et dont l'accroissement de la colonie n'était pas le moindre.

Il fonda en effet trois nouveaux centres de colonisation : Stellenbosch, Drakenstein et Wagenmakers vallei. Quelques semaines après son arrivée, au commencement de novembre 1679, il fit une excursion à Hottentots Holland, puis se dirigeant vers le nord il arriva le 6 ou le 7 sur le cours supérieur d'un petit fleuve qui se jette dans la Falso baay, et qui portait déjà à cette époque le nom d'Eerste rivier, qu'il a conservé. En ayant remonté le cours jusqu'à son confluent avec le Plankenburg, il jugea que dans cette vallée riante des cultivateurs pourraient prospérer ; il lui donna son propre nom : Stellenbosch, le bois de Stel. Moins d'un an après, en mai 1680, neuf familles de colons y étaient installées[2]. En septembre 1683, les colons de Stellenbosch adressèrent au Conseil de gouvernement une pétition, sur laquelle il délibéra dans sa séance du 28. Ils exposaient qu'ils formaient un groupe d'environ

1. Cf. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 245.
2. Mac Call Theal, *Hist. of South Africa*, I, p. 246-7.

trente familles, que faute d'un maître pour enseigner la lecture, l'écriture et la religion « les enfants grandissaient comme des sauvages », que les adultes, vu leur éloignement, ne pouvaient assister le dimanche au service divin dans le fort du Cap, qu'il était à craindre que par cette vie non civilisée « la bénédiction de Dieu ne s'écartât des moissons »; ils demandaient donc la construction d'une école et la nomination d'un maître qui lirait les sermons le dimanche et remplirait les fonctions de *kranckbesoecker*. Le Conseil, acquiesçant à cette requête, participa à la construction de l'école et envoya un certain Mankadan pour instruire les enfants [1].

En 1687 une église fut construite à Stellenbosch, et le 19 octobre le premier office divin y fut célébré. Comme en 1699 elle était devenue humide, et, vu l'accroissement de la population, trop exiguë, les habitants voulurent « l'agrandir, la rendre plus décente et lui donner une forme de croix comme à une église de paroisse ». Ils firent une collecte parmi eux, et sollicitèrent le gouvernement de leur fournir gracieusement le fer nécessaire à la construction et les vitres des fenêtres, demande qui leur fut accordée [2]. Selon l'usage encore en vigueur dans maint village de France, le cimetière entourait l'église.

Les rues furent plantées de chênes [3], qui ont été

1. *Abstract of the council of policy*, p. 209. — Mac Call Theal, *Hist. of South Africa*, I. p. 255.
2. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 101. 152.
3. *Ibid.*, p. 183. — *Rambles*, p. 180-2.

Carte 1. — Le Cap de Bonne-Espérance pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

remplacés à mesure qu'ils devenaient cadues. Il subsiste encore à Stellenbosch quelques maisons anciennes avec pignon sur rue et toiture de chaume. Plus que toute autre dans la colonie britannique du Cap, elle a conservé l'aspect d'une ville des Pays-Bas.

En trois heures de marche, en se dirigeant de Stellenbosch vers l'est, on arrivait, après avoir franchi le col qui sépare le Simon's berg des Jonkershoek mountains, à une rivière qu'Abraham Gabbema, secrétaire du Conseil de gouvernement, et Peter Potter, avaient, nous l'avons dit (p. 58), nommée en la découvrant, le 22 octobre 1657, la grande rivière de la montagne, *Groote Berg rivier.*

Le peuplement de cette vallée par les Européens commença en 1687. Le 16 octobre, à l'aurore, vingt-trois colons, accompagnés par le commandeur Simon van der Stel en personne, partirent de Stellenbosch, atteignirent le col du Simon's berg, puis descendirent l'autre versant de la montagne[1].

Une lettre adressée le 22 avril 1688 par le Conseil de gouvernement à la Chambre d'Amsterdam donne quelques détails sur cet établissement :

Le commandeur « a distribué là à vingt-trois colons des domaines de dimensions égales et contigus. Chacun a reçu soixante morgen (quarante-sept hectares environ). Quoique le sol soit excellent, il y

1. Mac Call Theal, *ouv. cité*, II, p. 321-22.

a peut-être des parties un peu meilleures les unes que les autres, mais celui qui n'a pas reçu une pièce de terre aussi bonne que son voisin n'a qu'à s'en prendre à sa mauvaise chance. Le commandeur s'est prodigué pour faire réussir ces individus; il a mis à leur disposition du bétail, des moutons, etc.[1] » (carte 1).

Simon van der Stel donna à cette nouvelle colonie le nom de *Drakenstein*, en l'honneur et en souvenir du commissaire Hendrik Adriaan van Rheede, seigneur de Mijdregt et de Drakenstein, qui deux ans auparavant avait séjourné au Cap.

Ce fut à Drakenstein que la majorité des réfugiés français, nonobstant l'établissement de quelques familles à Stellenbosch, reçut des concessions de terre : en 1688 et 1689 le chiffre de la population s'en accrut donc considérablement[2]. En 1696 et 1698 dix autres réfugiés y rejoignirent leurs coreligionnaires[3]. Peuplée de Français principalement, la haute vallée de la Berg rivier prit, sinon officiellement[4], du moins dans le langage courant, le nom de « Quartier français », *Franshoek*, qui s'est conservé jusqu'à présent sous la forme de French hoek.

1. *Rambles*, p. 42.
2. Mac Call Theal, *ouv. cité*, I, p. 345.
3. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 45 et 107.
4. Pourtant, dans une lettre du 14 mai 1707, adressée par le landdrost Samuel Martini de Meurs au Conseil de gouvernement, il est question du « cultivateur Pieter Jordaan, vivant à Franshoek, près Drakenstein. » (*Letters rec.*, 1695-1708, p. 441.)

En 1698 la colonisation européenne fit encore un progrès. Au cours d'un voyage d'inspection qui dura du 25 septembre au 26 octobre 1698, Simon van der Stel constata « que les terres de certains habitants de Stellenbosch et de Drakenstein étaient trop exiguës pour leur bétail et insuffisantes pour la culture des céréales, que beaucoup d'autres colons n'étaient encore établis nulle part et demandaient des terres pour être à même de gagner leur vie ». En conséquence, il fit délimiter de nouveaux domaines dans la *Wagenmakers vallei*, la vallée du charron, qui est perpendiculaire à celle de la Berg rivier à l'est, puis, « tenant compte des circonstances et du talent de chacun, il pourvut environ trente personnes d'une bonne étendue de terres nouvelles [1] ».

Dans la vallée de la Berg rivier, les habitants ne furent pas groupés. « Les gens vivent fort loin les uns des autres, séparés par une, deux, trois heures de marche et même plus [2]. » Du fond de Franshoek au fond de Wagenmakers vallei, la colonisation européenne s'étendait sur une longueur de 40 à 50 kilomètres.

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 101.
2. *Ibid.*, p. 151 et 257.

4. — LE WAVEREN.

Contenue jusqu'alors par la haute chaîne de montagnes qui s'étend du nord au sud et semble, vue de l'ouest, fermer l'accès du continent africain, la colonisation la franchit en 1700 (carte 1).

Willem Adriaan van der Stel, qui avait débarqué au Cap le 23 janvier 1699 et pris effectivement le pouvoir le 11 février[1], commença par suivre les traces de son père : l'extension du territoire colonial fut son premier acte important. Parti le 23 novembre 1699 « de bon matin, sitôt que les portes du fort furent ouvertes », il inspecta Stellenbosch et Drakenstein, descendit la vallée de la Groote Berg rivier et arriva au pied d'un col qui s'ouvrait dans les « monts Ubiquas ». C'est par ce passage appelé alors « Roode Zand kloof » et maintenant « Nieuwekloof pass » que pénètre dans l'intérieur du continent africain la voie ferrée, qui du Cap s'avance par delà le Zambèze jusqu'au lac Tanganika.

L'ayant franchi, Willem Adriaan van der Stel vit devant soi une « belle vallée... qui a la forme d'un bassin ». « Située entre les monts Ubiquas et une autre chaîne de montagnes très haute et jusqu'à présent sans nom... elle a une largeur de quatre heures de marche à pied. » Jugeant cette contrée « plaisante et propice à la culture et à l'élevage, il

1. *Journal*, 1699-1732, p. 1-2.

décida de la peupler progressivement de colons qui consentiraient à s'y rendre spécialement de Drakenstein, terroir généralement mauvais et humide où les habitants trop nombreux vivent trop près les uns des autres et sans possibilité de développement, de sorte que beaucoup se sont appauvris; de la peupler aussi d'autres colons de ce gouvernement (du district du Cap) et de ceux qui pourraient de temps en temps être envoyés des Pays-Bas. D'autant plus que, selon les observations, on a trouvé dans cette région très peu de Hottentots : par pauvreté et mortalité ils ont beaucoup diminué dans le voisinage et se sont ruinés par leur paresse invétérée. » Pendant cette excursion le gouverneur remarqua aussi « beaucoup de grandes et belles espèces d'arbres très propres à faire du bois de charpente pour ceux qui s'y établiront ». « Pour distinguer clairement à l'avenir ces vallées des autres districts, il les nomma *Pays de Waveren* et les montagnes sans nom *Witsenbergen*[1]. » Waveren était le nom d'une famille notable d'Amsterdam, Witsen celui d'un bourgmestre d'Amsterdam dont Willem Adriaan van der Stel avait peut-être été jadis l'échevin[2].

La colonisation du Waveren commença l'année suivante. Le 31 juillet 1700, le gouverneur mit en

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 136-7.

2. Dans une lettre du 28 janvier 1699, W. A. van der Stel est qualifié d'*oud schepen*, ex-échevin d'Amsterdam. (*Letters desp.*, 1696-1708, p. 96.)

route « certains colons, récemment envoyés au Cap par les directeurs de la Compagnie pour y vivre de l'agriculture ». Quelques habitants de Drakenstein, « qui ne savaient pas comment gagner leur vie », devaient se joindre à eux. Ils étaient conduits par le caporal Douderstat et six soldats chargés « de les protéger contre les Hottentots et les bêtes sauvages »; quatre chariots transportaient les provisions[1].

Mais un incident provoqua un retard. Parvenu le 2 ou le 3 août à un point de la vallée de la Berg rivier qu'on nommait « François du Toit[2] », la petite troupe dut s'arrêter. Les habitants de Drakenstein refusaient sous divers prétextes de fournir les chariots réquisitionnés par l'heemrad Barend Bochert, pour transporter les bagages des émigrants jusque dans le Waveren. « Mon chariot est attelé pour le Cap », répondirent Jan et Jacob Le Roe ; « mon chariot est au Cap, » dit Schalckwyck; « mon chariot est hors d'état de voyager, » dit Mathys Frasias; « mes bœufs de trait sont dispersés, » dit Jan Schepping[3]. Quant à Elias Mulder, Jan Roe de Normandie et

1. *Journal*, 1699-1732, p. 29.

2. Au nord du bourg actuel de Paarl, un domaine nommé « François du Toit » figure encore sur une carte de 1782 intitulée *The dutch colony of the Cape of Good Hope*, par L. S. de la Rochette. Service hydrographique de la marine. Archives, portefeuille 114, division 6, piece 47. Un col des Klein Drakenstein mountains, qui s'ouvrait sans doute en face du domaine de François du Toit, porte maintenant encore le nom de « Du Toit's kloof pass ».

3. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 244-5.

Giliam Vrisnert, ils se récusèrent sans donner de motifs. Informé de leur mauvaise volonté par le landdrost Ditmar, le gouverneur lui ordonna le 9 août de se rendre immédiatement à Drakenstein, d'y convoquer les possesseurs de chariots et de leur exprimer son étonnement. « Vous leur rappellerez que c'est à l'assistance de la Compagnie qu'ils doivent leur prospérité, et leur ferez savoir que nous nous souviendrons en toute occasion de leur ingratitude et de leur refus [1]. »

Ce petit conflit se dénoua cependant et les nouveaux colons finirent par gagner le Waveren.

Le 17 octobre 1700, un second groupe d'émigrants partit pour les rejoindre, mais tandis que le premier se composait d'hommes uniquement, ceux-ci emmenèrent femmes et enfants : par l'établissement des familles le Waveren était définitivement acquis à la colonisation [2].

5. — LES POSTES DE SURVEILLANCE.

Le développement de la colonisation provoqua l'établissement de postes de surveillance dans la campagne : au début du XVIIIe siècle il y en avait huit (carte 1).

Ces postes étaient commandés par un caporal et gardés par une escouade de soldats de la Compa-

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 159.
2. *Journal*, 1699-1732, p. 29, 32.

gnie des Indes, dont l'effectif ne paraît jamais avoir dépassé le chiffre de quatorze hommes. Ils avaient parfois à donner la chasse aux esclaves marrons et à les reprendre en les endommageant le moins possible. En octobre 1702, une bande d'esclaves avait déserté. Les caporaux des postes de Riebeeck's Kasteel, Grœnekloof, Waveren et Vogel vallei reçoivent l'ordre de faire des patrouilles. « Si les fugitifs se défendent avec des armes à feu, vous pourrez tirer dessus s'il n'y a pas d'autre moyen de les reprendre. Mais nous préférerions vous les voir blesser aux jambes ou dans d'autres parties du corps inoffensives et les apporter vivants au fort[1]. »

Mais les chefs de poste avaient surtout à surveiller les Boschimans, incorrigibles pillards de bétail, sur lesquels on reviendra plus loin (p. 194), à essayer de traiter avec eux, ou à défendre par la force des armes les troupeaux des colons.

La distribution géographique des postes résultait de la mission de surveillance qui leur était dévolue. A Grœnekloof (la vallée verte) paissaient de grands troupeaux, un poste y était établi. De Riebeeck's Kasteel, montagne découverte et ainsi nommée le 3 février 1661 par Pieter Cruythoff et Pieter van Meerhoff[2], l'œil découvre un vaste horizon : un second poste y avait été installé. Autre poste encore au Sonqua's drift, au gué où les Sonquas, c'est-à-dire

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 213.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 230.

les Boschimans (car tel était l'un des noms dont on les désignait), franchissaient souvent la Berg rivier. Deux postes gardaient la Vogel vallei et l'Eland's kloof, par où les sauvages passaient de la vallée de la Breede dans celle de la Berg. La colonisation du Waveren y avait provoqué la création d'un poste. Celui d'Honig berg, établi sur la rive droite de la Berg rivier, au nord, en surveillait la moyenne et la basse vallée. Le huitième poste, enfin, gardait la baie de Saldanha.

6. — CONDITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EXPANSION DES COLONS.

Pentes septentrionales et orientales du mont de la Table, Hottentots Holland, Stellenbosch, Drakenstein, Waveren, tels sont les points de l'Afrique australe occupés par les Européens au commencement du XVIIIe siècle. Ils avaient été choisis non par la fantaisie des gouverneurs, mais en raison de certaines circonstances physiques favorables.

Sur la ville du Cap et la région environnante, il tombe annuellement environ 60 centimètres d'eau ; le pluviomètre en recueille 631 millimètres au Royal Observatory de Capetown, 1081 à Wynberg (versant oriental du mont de la Table), 611 à Somerset West (jadis Hottentots Holland), 626 à Stellen-

1. *Journal*, 1699-1732, p. 38, 59. — *Letters desp.*, 1696-1708, p. 213, 217, 268. — *Letters rec.*, 1695-1708, p. 300, 320, 362.

bosch, 761 à Paarl (jadis Drakenstein), 653 à Wellington (jadis Wagenmakers vallei), 430 seulement toutefois à Tulbagh (jadis Waveren)[1].

Or les rivières alimentées par ces pluies et par les eaux qui ruissellent des montagnes à la fonte des neiges ont attiré à soi la colonisation européenne.

Propice à l'arrosage des légumes et des arbres fruitiers du jardin qu'il avait mission d'établir, le ruisseau qui descend du mont de la Table imposa à van Riebeeck le choix de l'emplacement de la forteresse. Quand les Directeurs de la Compagnie eurent décidé de faire du Cap non pas seulement une escale, mais une colonie, ce fut sur les bords de la Liesbeeck rivier que van Riebeeck délimita les domaines des premiers agriculteurs libres.

La plaine broussailleuse qui s'étend à l'est du mont de la Table, les *Cape Flats*, « étendue ennuyeuse de sable » dira plus tard le voyageur William Burchell, n'est traversée d'aucun cours d'eau. La colonisation ne s'y arrête pas, elle la franchit, si l'on peut dire, pour venir se poser sur les bords de la Lourens et de l'Eerste qui se jettent dans la Falso baay; Hottentots Holland et Stellenboch se fondent.

De nouvelles terres deviennent nécessaires : à l'est de Stellenbosch coule la Berg rivier, ses rives,

1. Karl Dove, *Das Klima des aussertropischen Süd Afrika*, 1 vol. in-8°, Gœttingue, 1888, p. 39 et 43.

celles de deux vallées latérales sont progressivement occupées par les colons de Drakenstein, de Wagenmakers vallei et du Waveren.

C'est ainsi que le cours d'eau a exercé sa force d'attraction, et qu'à la carte hydrographique s'est superposée la carte de l'expansion coloniale.

V

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL

1. — RESSOURCES ACCESSOIRES DES COLONS.

Les colons vécurent principalement des produits de l'agriculture et de l'élevage du bétail, néanmoins ils tirèrent aussi parti de quelques autres ressources.

Aux XVIIIe et XIXe siècles les colons du Cap seront essentiellement des *terriens*, ignorants de la moindre notion maritime, mais parmi ceux qui arrivèrent au XVIIe siècle, il y avait des marins, dont quelques-uns s'adonnèrent à la pêche sur les côtes. Le 20 mai 1658, le gouvernement les autorisa à pêcher librement au filet et au chalut, mais leur ordonna d'apporter au fort pour les vendre à la Compagnie les poissons frais et secs qu'ils ne consommaient pas [1]. Quand

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 122.

ils en avaient « des bateaux pleins », ils étaient autorisés à les vendre à bord des navires de passage[1]. Le privilège de la pêche dans la Falso baay, que le gouverneur Willem Adriaan van der Stel se réserva, fut l'un des griefs invoqués par ses ennemis, contre lui en 1705[2].

La chasse apportait aussi aux colons un supplément de vivres pour leurs familles et leurs esclaves. Quand De La Roche Saint-André passa au Cap il inscrivit dans son *Journal* la note suivante : « Le pays leur fournit (aux Hollandais) des quantités de gibier : perdrix, faisans et autres oiseaux bons à manger[3] ». Il y avait aussi des cerfs, des chevreuils, des antilopes[4]. On levait des canards sauvages sur les rives de la baie de Saldanha, où en janvier 1664, par exemple, le commandeur Zacharias Wagenaer en tua un grand nombre. Les hippopotames qui vivaient dans la Berg rivier constituèrent, notamment vers 1670, une quinzaine d'années avant les débuts du peuplement de la vallée, un gibier recherché. Jan Coenraad Visser et Willem van Deventer, par exemple, reviennent le 10 juillet 1669 avec trois hippopotames[5]. Les chasseurs furent si heureux, qu'on constata en 1678 une diminution inquiétante du gibier, et que le 8 avril 1680 le

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 212.
2. Voir *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 238.
3. *Journal de bord*, f° 17, v°.
4. *Riebeeck's J.*, III, p. 193.
5. *Journal*, 1662-70, p. 91, 299, 291. — *Ibid.*, 1671-76, p. 31.

gouvernement défendit « sous peine sévère » de tuer les animaux utiles, sauf du 1er mars au 30 avril de chaque année et seulement avec un permis du commandeur. Les oiseaux comestibles ne devaient jamais être tirés sauf par les chasseurs commissionnés de la Compagnie [1]. Ces expéditions lointaines n'étaient d'ailleurs pas exemptes de péril. En juin 1673, des Hottentots appartenant à la tribu du chef Gonnema retinrent captifs huit colons qui s'étaient aventurés dans leurs parages, et les firent périr de faim. En mars 1676, d'autres sauvages, les Soaquas ou Boschimans, massacrèrent trois colons, pendant qu'ils chassaient l'hippopotame dans la Breede rivier [2].

Les colons gagnaient aussi quelque argent, en logeant pendant les escales des navires les passagers, heureux de fuir quelques jours ou quelques semaines les cabines exiguës et mal odorantes du bord. En 1663, quelques ménages, « passagers sur les navires de retour », descendent dans des maisons particulières [3]. Le 4 octobre 1674, le « marchand » Justinus Weijnts qui se rendait dans l'Inde à bord du *Veluwe* « étant devenu souffrant pendant le voyage s'en fut à la campagne avec toute sa famille pour se loger chez un colon et prendre quelque distraction [4] ». En avril 1677, « beaucoup de gens

1. *Abstract of the council of policy*, p. 188.
2. *Journal*, 1671-76, p. 140-41 ; p. 239-40.
3. *Ibid.*, 1662-70, p. 48.
4. *Ibid.*, 1671-76, p. 215.

de la flotte venant de Ceylan se reposent dans les maisons des colons ». En février 1683, un Danois malade est hébergé chez un particulier[1].

Les colons réalisaient encore de menus profits en vendant aux marins, pendant qu'ils étaient à terre, de l'ivoire, des dents de rhinocéros, des plumes d'autruche, des écailles, de petites tortues[2], objets encore rares en Europe au XVIIe siècle, et qui étaient recherchés par les « curieux ».

Mais les ressources de ce genre restèrent fortuites et de minime importance : ce fut de l'agriculture et de l'élevage que les colons vécurent.

2. — L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE.

1. — Ils cultivèrent trois céréales, le blé, le seigle et l'orge, mais la première principalement, ainsi que le prouvent les quantités respectives de grains récoltées en 1699 par exemple : 4152 muids de blé, 991 de seigle, 244 d'orge[3]; ils tentèrent aussi, mais sans grand succès, la culture du sarrasin et celle des pois[4].

Les défrichements furent laborieux. En 1664 « les colons nouvellement arrivés récoltent difficilement une quantité de grains égale à celle qu'ils ont se-

1. *Abstract of the council of policy*, p. 152, 206.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 319. — *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 433.
3. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 49 et 139.
4. *Ibid.*, p. 42.

mée[1] ». « Le sol, qui n'a jamais été cultivé depuis la création du monde, écrivait Simon van der Stel le 15 avril 1689, est plein d'arbustes et de racines qu'il faut extirper, de sorte qu'on ne fait de belle récolte qu'au bout de trois ou quatre années de travail; pour obtenir de quoi subsister, il faut que les cultivateurs commencent par mener une vie très dure[2]. »

On attendait impatiemment que les pluies d'automne eussent humecté le sol desséché par les chaleurs estivales. Dès les premières averses, en avril ou en mai (on sait que les saisons de l'hémisphère austral sont disposées à l'inverse de celles de l'hémisphère boréal), « chacun commençait à labourer[3] », puis on procédait aux semailles.

On récoltait l'orge en novembre, le seigle au milieu de décembre, le blé dans les derniers jours du même mois, ou dans la première quinzaine de janvier, « la bonne saison pour moissonner[4] ».

La rareté des vivres, qui avait souvent fait éprouver à van Riebeeck des angoisses dont il a été déjà question (p. 64), inquiéta aussi plus d'une fois ses

1. *Journal*, 1662-70, p. 108.
2. *Rambles*, p. 27.
3. 3 juin 1672 : « Belles pluies pour le cultivateur; c'est plutôt tard pour labourer ». (*Journal*, 1671-76, p. 58.) — 19 mai 1700 : « Belle pluie cette nuit et une partie de la journée. Dieu soit loué, car elle prépare le sol au labour ». — 9 mai 1704 : « Chacun laboure après les belles pluies ». (*Journal*, 1699-1732, p. 28, 68.)
4. *Journal*, 1662-70, p. 92.

successeurs. Le 1er mai 1664 le commandeur Zacharias Wagenaer fit procéder à une enquête sur les quantités de grains restant chez les colons et dans les magasins de la Compagnie, car il craignait une disette[1]. Quelques mois plus tard, le 24 décembre, l'arrivée du *Het Kalff*, apportant de Batavia du riz et d'autres denrées, fut saluée avec une joie générale, des rations entières pouvant de nouveau être versées à la garnison[2].

Quand, en 1679, Simon van der Stel fut nommé commandeur, le Cap ne produisait pas la quantité de denrées alimentaires suffisant à la nourriture de ses habitants. « L'agriculture en général, écrivait-il dans les *Instructions*, qu'il composa en 1699 à l'usage de Willem Adriaan son fils et successeur, l'agriculture en général et la culture du froment en particulier n'avaient pas été assez développées par les commandeurs ou les gouverneurs pour que la population de la colonie pût vivre entièrement des produits du pays. Nous étions obligés de demander au gouvernement de Batavia la plus grande partie des ressources nécessaires à la garnison, aux colons et aux esclaves. Chaque année, celui-ci nous envoyait du riz, mais non sans se plaindre amèrement de la lourde dépense qui en résultait, un navire étant toujours spécialement affecté à ce transport, et il nous invitait continuellement à nous efforcer de

1. *Journal*, 1662-70, p. 108.
2. *Ibid.*, p. 134.

vivre sur nous-mêmes pour dégrever la Compagnie[1]. »

Les années de mauvaise récolte, Simon et Willem Adriaan van der Stel durent encore faire appel aux ressources extérieures. Le second s'excusait dans une lettre du 29 mai 1701 « de débarquer du biscuit des navires venant de Hollande », et il attendait de Batavia le *Boor*, porteur de cinquante-trois charges de riz[2]. Mais ils se piquèrent de soustraire le Cap à toute dépendance économique, et généralement ils y réussirent par suite de l'extension des terres emblavées et grâce aux efforts des colons. « L'agriculture, écrivait Willem Adriaan van der Stel le 18 mars 1699, est l'objet d'un grand zèle de la part de ceux qui s'y livrent; l'an dernier la surface de terres labourées et ensemencées a été plus étendue que jamais[3]. » La récolte est elle bonne, le Cap exporte même des produits agricoles : il expédie du froment et du seigle à Batavia en 1699, 1702 et 1704, et du seigle et des haricots à Colombo en 1702[4].

II. — A la culture des céréales, les colons joignirent celle de la vigne.

La viticulture avait été l'objet de toute l'attention de van Riebeeck. Les plants qu'on lui avait envoyés des Pays-Bas avaient réussi. En 1659 il possédait

1. Ces *Instructions* sont datées du 10 mars 1699. *Rambles*, p. 6-17.

2. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 181.

3. *Ibid.*, p. 102.

4. *Ibid.*, p. 110, 196, 199, 249.

déjà douze ou treize cents ceps sur son propre domaine de Boschheuvel [1]. « Gloire à Dieu, écrivait-il le 2 février 1659, on vient, pour la première fois, de fouler des raisins du Cap et de faire du vin. Nous avons goûté le moût nouveau dans le tonneau : c'était surtout du muscat et d'autres raisins blancs; le bouquet et la saveur en sont agréables [2]. »

Son successeur Zacharias Wagenaer s'intéressa aussi au vignoble. Il en accrut la superficie. Le premier maître du *Walcheren*, Pieter Adriaens, « expert en viticulture », ayant apporté d'Allemagne des plants de « hockaner » (hochheimer?), il s'en fut avec lui, le 8 juillet 1664, les planter dans le verger de la Compagnie [3].

Les premiers colons avaient manifesté peu de goût pour la culture de la vigne. « Ils ne mettent pas grand zèle à en planter, écrivait van Riebeeck le 5 mars 1659, tout au plus un pied ou deux, en treille, le long de leurs maisons, encore est-ce plutôt pour les orner [4]. »

Mais bien loin de persister, cette indifférence se transforma en un véritable engouement. Moins de quinze ans après le départ de van Riebeeck, les vignobles du Cap étaient déjà réputés. « Nous avons entendu dire par différentes personnes, écrivait en

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 77.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 5.
3. *Journal*, 1662-70, p. 114, 117-8.
4. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 77.

1676 le Gouverneur général de l'Inde, que les vignobles du Cap croissent très rapidement dans divers domaines et qu'on y récolte déjà une belle quantité de vin[1]. »

Les plants de vigne dont le nombre, d'après les statistiques officielles, était de 402 900 en 1688, atteignent le total de 1 528 000 en 1698 et presque celui de deux millions (exactement 1 998 500) en 1708[2].

La production du vin arriva même assez vite à dépasser la consommation. Dès le 4 mars 1670, le Conseil de gouvernement autorise « tout colon à envoyer le surplus de son vin à Batavia pour l'y vendre[3] ». On ne l'y acceptait pas toujours. En 1698 le Cap se voit refuser son vin par le gouvernement de l'Inde parce qu'il était « extraordinairement mauvais[4] ». Néanmoins en 1700 le gouvernement du Cap essaie un peu timidement d'en « placer » de nouveau à Batavia et à Colombo[5]. Pour utiliser la partie de la récolte non vendue, Willem Adriaan van der Stel demande en 1704 au Conseil des Dix-Sept, d'autoriser les colons à la transformer en vinaigre et en alcool[6].

Dans les environs du bourg du Cap, le feuillage de la vigne apparaissait de tous côtés. Le nom de

1. *Journal*, 1671-76, p. 250.
2. *Rambles*, p. 26-27. — *Letters desp.*, 1696-1708, p. 59 et 352.
3. *Abstract of the council of policy*, p. 115.
4. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 167.
5. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 153-4.
6. *Ibid.*, p. 254.

Wynberg donné à un point du versant oriental de la montagne de la Table est significatif. Les deux van der Stel créèrent dans leurs domaines personnels, Simon à Constantia, Willem Adriaan à Vergelegen, de très beaux vignobles. Willem Adriaan se glorifiait « d'avoir importé au Cap à grand frais des plants de vigne de toute espèce, et d'en avoir planté 200 000, sur lesquels les deux tiers réussirent [1] ». Le bon Valentyn, l'historiographe célèbre de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, éprouvait en 1705 une véritable joie à se promener au milieu des vignobles de Vergelegen, « où l'on voit pendre tant de belles grappes bien mûres qu'on ne sait vraiment laquelle choisir [2] ».

3. L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL ; LES EXPÉDITIONS DE TRAITE.

I. — En même temps qu'ils cultivaient le sol, les colons élevaient des bestiaux. Ils manifestèrent, dès l'origine, un goût très vif pour ce genre d'occupation. Dès le mois de décembre 1657, c'est-à-dire moins d'un an après l'installation des premiers colons, van Riebeeck le constate [3]. Ce goût alla toujours en se développant, et l'on sait que les Boers, descendants de ces premiers colons, ont, dans tout le cours

1. *The defence of Willem Adriaan van der Stel*, p. 10.
2. Valentyn, *Oud en nieuw Oost Indien*, 5e partie, t. II, p. 22.
3. *Riebeeck's J.*, II, p. 93.

de leur histoire, été essentiellement un peuple de pasteurs.

Dans deux circonstances le gouvernement donna du bétail aux colons. En 1659 le cheptel de plusieurs domaines ayant été pillé par les Hottentots, van Riebeeck le reconstitua[1]. En 1677 les colons reçurent en toute propriété un lot prélevé sur les 1 600 bestiaux et les 4900 moutons enlevés au cours des expéditions de représailles dirigées contre le chef Gonnema[2]. Mais ce furent là deux cas exceptionnels et normalement les colons constituèrent leurs troupeaux soit par achat d'animaux à la Compagnie, soit par achat aux indigènes, soit encore par larcin commis à leur préjudice.

Lors de son établissement un colon recevait à crédit de la Compagnie un cheptel, qui fut fixé le 20 août 1658 à 6 vaches et 50 moutons pour les célibataires, à 12 vaches et 50 moutons pour les colons mariés, puis par décision du 21 février 1662 fut augmenté de 20 bœufs, mais diminué de 25 moutons[3].

La Compagnie entretint jusqu'à la fin du XVIIe siècle des parcs à bétail et des bergeries dans la campagne, et notamment en 1676 aux lieux nommés Steenberg, Boerboomen, Schuur, Bommelshoek[4]; elle assurait aisément le recrutement des troupeaux privés.

1. *Riebeeck's, J.*, III, p. 90.
2. *Journal*, 1671-76, p. 151, 193. — *Abstract of the council of policy*, p. 153.
3. *Riebeeck's J.*, II, p. 153; III, p. 225.
4. *Journal*, 1671-76, p. 265-6.

II. — Les colons se pourvoyaient aussi directement chez les indigènes. Les relations commerciales entre les colons et les Hottentots furent, selon les époques, tantôt permises et tantôt interdites par le gouvernement. Ainsi qu'il a déjà été dit (p. 107) les colons avaient été autorisés en 1657 par la charte de leurs droits et de leurs devoirs « à faire le commerce du bétail avec les indigènes, au sû et consentement du commandeur, à la condition de ne pas enchérir sur les prix offerts par la Compagnie aux mêmes indigènes et de se pourvoir dans ses magasins du cuivre et du tabac de traite[1] ». Ce régime dura environ un an. Le 22 septembre 1657, par exemple, van Riebeeck informe les colons que les Hottentots Saldanhars approchent du Cap avec du bétail à vendre : il les autorise à traiter avec eux et les met seulement en garde contre l'acquisition d'animaux vieux et infirmes[2].

Mais les Dix-Sept redoutèrent bientôt qu'admis à frayer librement avec les indigènes, les colons ne fissent concurrence aux agents de la Compagnie et « n'élevassent les prix ». Le 9 octobre 1657 ils ordonnèrent à van Riebeeck d'interdire la traite libre du bétail. Le 4 mai 1658, celui-ci promulgua un édit invitant les colons « à se pourvoir à la Compagnie aux prix fixés... à s'abstenir du trafic [du bétail] sous peine de se voir confisquer tout animal qu'ils

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 260.
2. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 422.

achèteraient aux indigènes, et à rapporter dans les vingt-quatre heures tout ce qui leur restait de cuivre[1] ».

Ce régime de prohibition dura une quarantaine d'années. Mais à la fin du XVIIe siècle, un esprit que l'on pourrait qualifier de « libéral » prévalut parmi les Dix-Sept. Le 14 juillet 1695, ils informent Simon van der Stel que la Compagnie renonce à se livrer à l'agriculture et à l'élevage du bétail, et l'invitent à « préparer les voies pour se décharger non d'un coup, mais graduellement de toutes ces entreprises et pour les abandonner aux colons[2] ».

Les Dix-Sept cependant rencontrèrent de la part de leur agent une certaine opposition. « Il serait à notre avis tout à fait fâcheux, écrit-il le 1er août 1696, de renoncer à l'élevage du bétail et au commerce avec les indigènes et de laisser les colons les pratiquer librement[3]. » Mais les Dix-Sept ne se laissent pas ébranler, et le 27 juin 1699 ils renouvellent à Willem Adriaan van der Stel l'ordre qu'ils avaient naguère donné à son père. « Nous désirons que vous laissiez aux colons la liberté d'acheter du bétail aux Hottentots, en sorte qu'ils puissent le livrer à la Compagnie bien soigné et engraissé selon les besoins des navires et des équipages[4]. »

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 32, 423.
2. *Ibid.*, 1695-1708, p. 61.
3. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 19.
4. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 205.

Willem Adriaan van der Stel se conforma non sans mécontentement « aux ordres formels » de ses supérieurs[1]. Autorisé par l'édit du 28 février 1700, le commerce du bétail avec les indigènes fut librement pratiqué par les colons jusqu'en 1727, sauf pendant une courte période. Prenant prétexte d'excès commis par quelques colons, Willem Adriaan le suspendit d'autorité le 27 octobre 1702, mais il fut désavoué par les Dix-Sept le 24 juillet 1704, et se résigna à le rouvrir le 28 mars 1705[2].

III. — Cependant, même pendant les périodes où le commerce fut officiellement interdit, les colons eurent des rapports avec les Hottentots. En fait de prévôté, le gouverneur et le landdrost, son représentant dans le district de Stellenbosch, ne disposaient que de quelques gardes champêtres. Les colons étaient complètement libres de leurs mouvements; le continent africain s'ouvrait devant eux, infini; ils y pénétrèrent hardiment. La persévérance du gouvernement à interdire ces relations illicites suffirait déjà à en prouver la fréquence. Le 24 octobre 1658, le Conseil de gouvernement défendait « pour la troisième fois l'achat direct ou indirect de tout animal abattu ou sur pied aux Hottentots » sous peine d'une amende de 25 réaux pour la première

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 139.
2. *Ibid.*, p. 219, 259. — *Letters rec.*, 1695-1708, p. 331, 348.

infraction, de 50 pour la seconde, et d'une peine plus forte pour la troisième. Mais cet édit inhibitoire resta sans effet comme les précédents, et pendant quarante ans, le gouvernement en promulgua d'analogues, le 24 novembre 1661, le 20 juin et le 21 octobre 1667, le 9 novembre 1677, le 8 avril 1680, le 19 octobre 1697[1].

Ces relations sont en outre prouvées par de nombreux textes. Dans la nuit du 3 au 4 juillet 1660 entre minuit et une heure, le colon Harmen Remajenne est surpris avec son camarade, Hans Bas, ramenant un bœuf, dix moutons et un agneau achetés chez les Gorachouquas. Une enquête fit connaître qu'il avait introduit sur son domaine de 400 à 500 moutons[2].

Les officiers de la Compagnie qui vont acheter des animaux chez les Hottentots y rencontrent souvent la trace du passage des colons : « Ils gâtent le commerce, écrit en juin 1663 l'enseigne Pieter Everard, car non seulement ils offrent aux Hottentots pour un seul animal plus de tabac que la Compagnie, mais encore ils leur fournissent du riz et de l'eau-de-vie[3] ». En octobre 1667, le lieutenant Abraham Schut se voit mal accueilli par les Cochoquas : « ils sont saturés de marchandises, écrit-il, les

1. *Abstract of the council of policy*, p. 50, 162. — *Rambles*, p. 61, note. — *Letters desp.*, 1696-1708, p. 68.
2. *Riebeeck's J.*, III, p. 145.
3. *Journal*, 1662-70, p. 59.

colons sapant honteusement le trafic de la Compagnie en donnant autant de marchandises pour quatre moutons que la Compagnie pour dix[1] ». Des faits analogues sont rapportés au commandeur en 1668, 1669 et 1671.

A la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, la traite du bétail se développe de plus en plus. Elle devient l'occupation principale d'une partie des Européens du Cap. « La moitié au moins des colons trempe là-dedans, » écrit Willem Adriaan van der Stel en 1701 ; il n'ose pas, ajoute-t-il, l'année suivante, infliger « à ces traitants le châtiment qu'ils méritent, parce que la moitié de cette colonie serait ruinée[2] ». C'est que les colons croissent en nombre, en hardiesse, et se savent depuis l'édit du 28 février 1700 approuvés par le Conseil des Dix-Sept.

Ce trafic ne nous est connu que par les sources officielles : *lettres* des gouverneurs et *journaux* tenus par les secrétaires du Conseil de gouvernement. Or les fonctionnaires du Cap désapprouvant les Dix-Sept de l'avoir autorisé, ont eu une tendance à présenter les faits sous un aspect défavorable aux colons : il ne faut pas l'oublier. Néanmoins en étudiant, même avec cette précaution, les textes relatifs à cette traite, on est forcé de conclure qu'elle a été souvent pratiquée d'une manière injuste, violente et même cruelle.

1. *Journal*, 1662-70, p. 230.
2. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 169, 220.

Ces expéditions, d'ailleurs dangereuses, étaient accomplies par des aventuriers, individus sans situation et soldats déserteurs. Les colons établis et riches s'abstenaient d'y prendre personnellement part, mais ils s'y intéressaient pécuniairement. L'un de ces derniers, Jacobus van der Heyden, a pu, non sans vraisemblance, être accusé « d'envoyer chaque année des hommes dans le dessein prémédité de voler leur bétail aux Hottentots [1] ».

Ces traitants se faisaient parfois passer auprès des chefs de tribus pour des fonctionnaires de la Compagnie [2]; parfois, abusant de la supériorité de leur armement, ils volaient tout simplement les bestiaux. « Des rumeurs fâcheuses, relatives à ces actes répréhensibles, violences, vols, meurtres commis par ces soi-disant traitants de bétail, croissent continuellement, » écrivait le 20 mars 1702 le gouverneur du Cap [3]. En octobre 1705, le landdrost Starrenburg, visitant une tribu habitant entre les rivières Verloren et Oliphant, les « capitaines » lui racontèrent que quelques années auparavant plusieurs colons étaient arrivés à leurs villages, puis qu'ils avaient sans avertissement préalable tiré sur eux, qu'ils les avaient chassés, avaient incendié les huttes et emmené le bétail [4]. En novembre 1707, le

1. *Rambles*, p. 64.
2. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 24, 169.
3. *Ibid.*, p. 191.
4. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 252.

maître-jardinier Jan Hartog arrivant chez les Hottentots Sousequas est accueilli avec une joie manifeste par le « capitaine » Coopman, heureux de voir des fonctionnaires de la Compagnie, « les colons s'emparant de force de tout le bétail, même des vaches et des génisses, de sorte qu'il ne leur en restait plus à eux Hottentots, pour continuer leur élevage [1] ».

IV. — Une de ces expéditions de traite, l'une des plus lointaines sans doute, eut lieu en 1702. Dès qu'il en eut connaissance, Willem Adriaan van der Stel, qui cherchait à convaincre le Conseil des Dix-Sept de la nécessité de les interdire, procéda à une enquête. Six des colons participants, Jacob Holland, Lambert Symonsz, Willem van Syburg, Thomas Tyl, Wynand Wynandsz, Michiel Cowalsky et huit de leurs serviteurs hottentots furent interrogés. Grâce à leurs réponses [2] cette expédition est assez bien connue, et comme elle présente, outre son intérêt propre, un caractère pour ainsi dire représentatif, son histoire mérite d'être exposée en détail.

Quarante-cinq Européens, accompagnés d'un nombre égal de serviteurs hottentots [3], y prirent

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 350-51.
2. *The defence of W. A. van der Stel*, p. 133-149.
3. Lambert Symonsz porte à 49 le chiffre des serviteurs hottentots.

part. Chacun des Européens paya un écot de vingt-six florins, apporta sa poudre et son plomb. Les provisions de bouche consistèrent en riz, farine, biscuit, sel, poivre, tranches de bœuf conservé et eau-de-vie, les objets de traite en tabac, verroteries, sagaies, flèches, fer en morceaux, bracelets en laiton et en fer [1]. Tout avait été vendu par les colons Ferdinandus Appel, Jacobus van der Heyden et Claas Cranenburg. Le train se composa de quatre chariots attelés de 32 bœufs, que quatre colons avaient loués moyennant 44 têtes de bétail à prélever sur le butin éventuel [2]. Quatorze au moins des membres de l'expédition étaient à cheval. Il n'y eut pas de chef. « Chacun, dit Jacob Holland, avait aussi bien le droit de parler que son voisin, et la confusion était générale. » Wynand Wynandsz avait d'abord été nommé « économe », mais après un certain temps il renonça à cette fonction.

Le but de la campagne était le pays des Caboucquas ou Grands Cafres, qui habitaient au delà de la Visch rivier. Tout porte à croire que ces Caboucquas sont les Tamboukis, avec lesquels les Européens eurent des rapports pendant la suite du XVIIIe siècle et au XIXe.

L'expédition partit de Stellenbosch, dans la der-

1. *The defence of W. A. van der Stel*, p. 139.

2. Les chariots tirés par des bœufs, qui devaient jouer un si grand rôle dans l'histoire des Boers, sont déjà en usage en 1664. (*Journal*, 1662-70, p, 118.)

nière décade de mars 1702 et ne revint qu'en octobre ; elle dura donc sept mois.

S'étant avancée dans une région inexplorée, à une distance de 800 kilomètres de la ville du Cap, elle aurait pu rapporter les notions les plus utiles à la connaissance de l'Afrique australe, mais aucun journal de route ne fut tenu. Toutefois plusieurs des participants citèrent le nom des tribus hottentotes qu'ils avaient rencontrées. Depuis longtemps ces tribus ont disparu, mais les colons et les fonctionnaires de la Compagnie qui dans le courant du XVIIIe siècle eurent des rapports avec elles, en appliquèrent les noms aux accidents topographiques (montagnes, cols, rivières, gués) des cantons qu'elles habitaient. Sous la double couche alluvionnaire des noms néerlandais et des noms anglais, ces noms hottentots pointent encore aujourd'hui. A l'aide de la toponymie, on peut donc reconstituer approximativement l'itinéraire suivi (carte 2).

Au moment où l'expédition arrivait au pied du Hottentots Holland kloof, Ferdinandus Appel et Jacobus van der Heyden apportèrent, sans doute dans le dessein de lever quelques scrupules, une lettre mensongère de Claas Cranenburg, disant « qu'on avait la permission du gouverneur et qu'on pouvait maintenant partir à la grâce de Dieu ».

Le col fut franchi le 25 mars, puis la troupe descendit la vallée de la Zondereinde rivier, et rencontra la tribu des *Sousequas*, à laquelle 10 bœufs

et 40 moutons furent achetés moyennant une petite quantité de tabac. Elle rencontra ensuite la tribu des *Hessequas*, dont l'Hessaquas kloof situé au sud du confluent des rivières Zondereinde et Breede rappelle le nom. L'expédition longea le pied des montagnes et rencontra la tribu des *Gouris*, dont le nom a survécu dans la Gouritz river. Ce cours d'eau franchi, elle rencontra la tribu des *Attaquas*, dont les termes d'Attaquas mountains et d'Attaquas kloof rappellent encore le souvenir.

La première tribu avec laquelle elle entra ensuite en rapport fut celle des *Gamtous*, qui a laissé son nom à la Gamtoos river. Pour l'atteindre, elle chemina sans doute sur l'étroit palier, dont les monts Attaquas, Outeniquas, Langekloof, Zitsikamma et Karedouw constituent la rampe méridionale. Après avoir échangé avec les Gamtous du tabac contre un veau et trois moutons, elle gagna le rivage de la baie actuelle d'Algoa. Elle y rencontra une tribu de Dannaquas ou Ammaquas, qui existait encore un demi-siècle plus tard, en 1752, quand l'enseigne Beutler traversa la région [1].

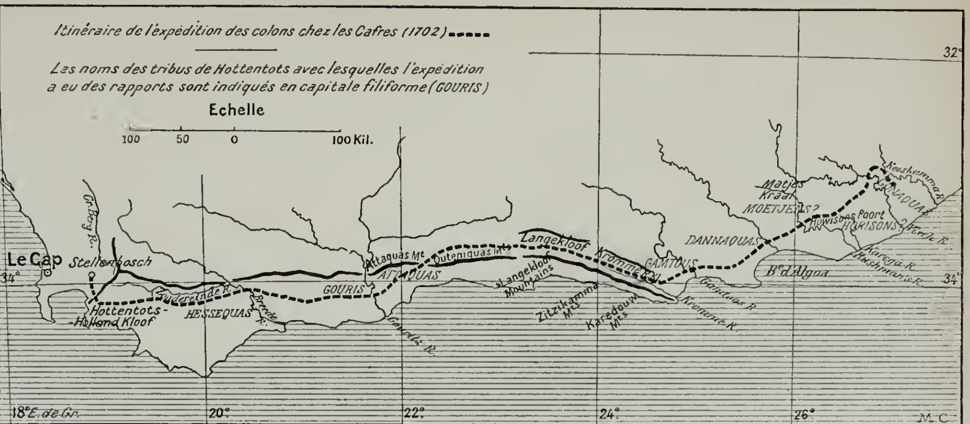
1. L'expédition commandée par l'enseigne Auguste-Frédéric Beutler quitta le Cap le 29 février 1752 et y revint le 6 novembre; elle s'avança dans le pays des Cafres, au delà de la Key. Le *Journal* a été publié par Mac Call Theal, *Belangrijke historische Dokumenten*, t. II, le Cap, 1896. Wentzel, topographe de l'expédition, a levé une carte, dont nous connaissons deux exemplaires, conservés l'un aux Archives royales de La Haye, n° 852, l'autre aux Archives du service hydrographique de la marine à Paris, portefeuille 115, division 2, pièce 7.

Jusqu'en ce point, l'itinéraire est facile à reconstituer; au delà, il présente beaucoup d'incertitude, et ce qui suit n'est qu'hypothétique.

Après les Dannaquas, l'expédition rencontra la tribu des *Moetjens*, *Montjens* ou *Montjesons* commandée par le chef Snel. Tout vestige en a disparu, à moins qu'on ne consente à en voir un, fort effacé à vrai dire, dans le terme Matjes kraal, qui figure encore sur la carte, par 26° long. est Greenwich et par 33° 15′ lat. austr. Dès lors, l'expédition fut accompagnée du chef Snel. Pour se faire guider chez les Caboucquas, les colons capturèrent trois Boschimans et les attachèrent. Mais alors le succès final fut compromis par un grave incident. Les Caboucquas prévenus par des Boschimans, supposa-t-on, de l'approche des blancs, s'avancèrent à trois ou quatre jours de leur territoire pour les arrêter. Épiant la marche de l'expédition, ils s'embusquèrent un soir à proximité de son campement et au petit jour l'attaquèrent.

Telle est la saveur du récit de Willem van Syburg, l'un des combattants, qu'il faut le citer textuellement.

« A l'aurore, juste comme l'on venait de donner aux Hottentots l'ordre de charger les bœufs, Jacobus van Hoff [qui était en sentinelle] cria : « Hommes, aux armes, les voilà! » c'est-à-dire, voilà les Cafres, armés de boucliers de peau et de sagaies. Ils descendaient de la hauteur dans le fond



Carte 2. — L'Expédition de traite des colons chez les Cafres en 1702.

où nous nous tenions autour du feu. Comme on commençait à y voir clair, nous résolûmes, pour ne pas être anéantis, d'envoyer une décharge sur les Cafres. Elle les obligea à se retirer. Le jour croissant, nous vîmes qu'un de nos bœufs avait reçu une sagaie au milieu du dos à gauche, j'en avais aussi reçu une dans mon havresac, renfermant ma poire à poudre et pendu à mon côté gauche. Quand il fit plus clair, les Cafres nous attaquèrent de nouveau; ils formaient une ligne; l'un d'eux, le capitaine, en avant, tenait son bouclier à gauche, et une sagaie dans sa main droite, ses hommes le suivaient. Nous jugeâmes nécessaire de tirer encore trois ou quatre coups de fusil. Alors ils se retirèrent de nouveau, mais j'ignore si dans l'un ou l'autre cas, des Cafres ont été tués. Nous les poursuivîmes environ une heure pour assurer notre sécurité. En revenant au campement nous aperçûmes du sang sur le sentier, Harmen Jansz était assis, mais mort, la bride de son cheval à son bras droit et une sagaie dans le dos[1]. »

D'après le témoignage de certains membres de l'expédition, des Cabouequas furent tués pendant le combat; d'après celui des serviteurs hottentots, d'autres, faits prisonniers, furent livrés aux Moetjens, qui les massacrèrent. Le premier de ces

1. *The defence of Willem Adriaan van der Stel*, p. 143-44.

nombreux combats entre Européens et Cafres, qui devaient jusqu'au milieu du XIXe siècle ensanglanter la brousse de ces régions, se livra vraisemblablement à proximité de la Visch rivier (carte 2).

L'expédition avait donc échoué : les Caboucquas avaient montré qu'ils n'étaient disposés ni à vendre du bétail, ni à s'en laisser voler. Ne voulant pas revenir les mains vides, les colons jetèrent leur dévolu, d'après le conseil du capitaine Snel, sur deux autres peuplades, les *Gonocquas* et les *Horisons*. Une tribu de nom presque identique à la première, les Gonacquas, figure entre les rivières Visch et Keiskamma sur la carte levée en 1752 par Wentzel, le topographe de l'expédition Beutler. Quand aux Horisons, nous ignorons où les situer, à moins qu'on ne veuille voir un vestige toponymique de leur présence dans l'Howisons poort, le col des Howisons, au sud de la ville moderne de Graham's town.

Dans les deux cas, les colons procédèrent de la même manière : au matin ils surprennent le village, mettent les indigènes en fuite et capturent leurs troupeaux : 70 têtes de gros bétail seulement chez les Horisons, 2 200 chez les Gonocquas et plus de 2 500 moutons. Toutefois les Gonocquas étant, leur frayeur calmée, revenus à leur village, ils reçurent du tabac, des verroteries, « quelques bagatelles », et récupérèrent même une petite partie de leur bétail.

Au retour les colons écrivirent sur une page blanche d'un livre, *De christelijke Zeevaert*, « La navigation chrétienne », l'engagement de tenir l'expédition secrète. Ils se partagèrent le bétail capturé, le vendirent aux colons sédentaires de Stellenbosch, et dissipèrent leur gain en bombances qui attirèrent l'attention du gouvernement, et provoquèrent l'enquête révélatrice.

Par ces procédés divers, les colons constituèrent en cinquante ans des troupeaux considérables. Quelques chiffres extraits des recensements annuels communiqués par les gouverneurs au Conseil des Dix-Sept, permettent d'en suivre la progression numérique. A la fin de décembre 1658, les colons possèdent 278 têtes de gros bétail, 348 moutons, 80 porcs. Trente-huit ans plus tard, en 1696, leur richesse s'est considérablement développée : ils possèdent 437 chevaux, 6 441 têtes de gros bétail, 47 025 moutons, 539 porcs. Douze ans plus tard, sauf pour la dernière catégorie d'animaux, leur richesse a doublé : ils possèdent, en 1708, 1586 chevaux, 14 320 taureaux, vaches et bœufs, 89 553 moutons, 293 porcs[1].

Ainsi au commencement du XVIIIe siècle, les colons s'affirment dans cette profession d'éleveurs de bétail qui sera presque exclusivement celle de leurs descendants.

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 25, 352.

4. — LES ENNEMIS DU BÉTAIL : BÊTES FAUVES ET BOSCHIMANS.

Ces succès ne furent obtenus qu'au prix d'une vigilance constante contre deux ennemis, les bêtes fauves et les Boschimans.

I. — Les premiers pionniers trouvèrent au Cap une faune redoutable de carnassiers. Les civettes, ces petits quadrupèdes qui ressemblent à des martres et qui portent des glandes secrétant une substance à forte odeur de musc, étaient si nombreuses autour du fort, qu'on avait peine à défendre les oies, les canards et les pigeons de leurs attaques. Un jour même, le 12 juin 1655, van Riebeeck en trouva une dans sa propre chambre[1].

Des loups, « d'horribles loups », ainsi que ne manquent jamais de les qualifier les rédacteurs des documents, pénètrent parfois, eux aussi, dans les parcs à bétail, et le 16 octobre 1662, par exemple, l'un d'eux égorge l'un des bœufs du colon Jan Coenraad Visser[2].

Mais les carnassiers contre lesquels les Européens eurent principalement à se défendre, furent les lions et les panthères. D'un grand nombre de faits cités dans les textes, détachons quelques exemples.

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 224.
2. *Journal*, 1662-70, p. 21.

Dans la nuit du 22 au 23 janvier 1653, « les lions vinrent pour enlever les moutons dans le fort; ils rugirent d'une manière effrayante comme s'ils voulaient tout briser, mais la muraille était trop haute pour qu'ils pussent l'escalader ». Le 16 juin 1656, van Riebeeck se promenait dans son jardin, quand un lion bondit à 40 mètres et se sauve, on lui donne la chasse, on l'abat; « il semblait aussi fort et aussi grand qu'un poney d'Angleterre ou de Java[1] ». Habituellement les lions étaient moins inoffensifs. Le 27 octobre 1658, ils enlèvent une vache à Jan Reynierszoon[2], et le 11 décembre 1663 la même mésaventure arrive à un autre colon[3]. Le 22 juin 1671 Wouter Mostaert perd deux de ses meilleures bêtes à cornes, et le 25 septembre suivant trois lions se jettent sur son troupeau et entraînent chacun un mouton[4].

Les panthères, que les Hollandais, par analogie avec les animaux qu'ils avaient appris à connaître dans les Indes orientales, désignaient à tort sous le nom de « tigres », ne le cédaient pas aux lions en audace. Pendant la nuit du 1er au 2 mai 1655 des panthères pénètrent dans une étable voisine du Fort et tuent six moutons[5]. Quatorze moutons, appartenant à Jacob van Roosendael, sont égorgés le

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 64; II, p. 22.
2. *Ibid.*, II, p. 176.
3. *Journal*, 1662-70, p. 85.
4. *Ibid.*, 1671-76, p. 18, 26.
5. *Riebeeck's J.*, I, p. 221.

28 avril 1664 par une panthère, vingt-deux le 5 octobre 1669 et neuf le 30 septembre 1671[1].

A nous qui habitons un pays dans lequel on n'a rien à redouter des bêtes sauvages, ces faits divers peuvent paraître d'importance minime. Mais il faut se représenter l'état précaire de la petite communauté européenne isolée au XVIIe siècle, à l'extrémité de l'Afrique. Le bétail constituait le meilleur de son avoir, et pour le colon Rosendael ou le colon Mostaert, la destruction de quelques bœufs ou de quelques moutons par un carnassier représentait une grosse perte, « une mauvaise affaire pour le pauvre homme », comme l'écrivait le rédacteur du *Journal*, relatant, le 13 juillet 1673, le rapt de cinq bestiaux d'un colon par des lions.

Les hommes étaient parfois obligés de céder le terrain aux fauves. A la baie de Saldanha, en septembre 1672, comme un troupeau paissait près du poste de la Compagnie, deux lions égorgèrent trois moutons. Aux cris des bergers hottentots, le chef Pieter Siegfriedt et ses hommes accoururent; ils chassèrent les lions, et commencèrent à dépouiller les moutons de leur toison, mais les lions revenant pour dévorer leurs proies, ils jugèrent sage de les leur abandonner et de se retirer[2].

Cette prudence était justifiée, car les fauves faisaient parfois des victimes. Le 1er juin 1655 le surin-

1. *Journal*, 1662-70, p. 107, 301. — *Ibid.*, 1671-76, p. 27.
2. *Ibid.*, 1671-76, p. 142, 75.

tendant de l'hôpital fut griffé à la tête et mordu au bras par une panthère, qui s'était introduite dans la basse-cour[1]. Le 18 avril 1667, un certain Jan Staets, berger d'un colon, fut attaqué, pendant qu'il gardait des brebis au pied du mont de la Table, par deux panthères qui lui arrachèrent presque le bras gauche et la main : il mourut quatre jours après de ses blessures[2]. Le 30 avril 1674, un autre berger nommé Stenker fut trouvé mort, le corps couvert de blessures, qu'on présuma lui avoir été faites par un lion[3].

Cependant si les fauves faisaient fréquemment des irruptions heureuses au milieu des troupeaux, ils étaient parfois obligés de reculer devant les bestiaux qui se formaient en demi-cercle, les cornes menaçantes, protégeant les veaux groupés par derrière. Plus souvent encore ils étaient reçus par les colons ou leurs bergers à coups de mousquet et payaient leur audace de leur vie. Quelques heureux coups de feu ont été notés dans le *Journal* du Cap, et grâce à la diligence de son rédacteur, nous savons par exemple que Jan C. Visser tua un loup le 17 octobre 1664, Jacob van Roosendael un lion le 18 juin 1666 et Thielman Hendricksz une panthère le 24 juin 1664[4].

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 233.
2. *Journal*, 1662-70, p. 219.
3. *Ibid.*, 1671-76, p. 196.
4. *Ibid.*, 1662-70, p. 125, 184, 113.

Semblables événements sont d'habitude relatés fort sèchement. Voici cependant le récit d'une scène, qui montre par des détails concrets les premiers Européens du Cap aux prises avec les fauves. Le 20 novembre 1664 des ouvriers agricoles fauchaient de l'herbe au lieu nommé « Mont aux tigres », quand un lion débucha. Tiré par l'un des faucheurs il veut s'élancer sur lui. Mais celui-ci conservant son sang-froid appuie son arme sur l'épaule d'un camarade et loge à dix ou douze pas une balle entre les yeux du lion, qui roule, essaye de se relever, mais retombe, percé d'autres balles. C'était un bel animal ; sa tête était aussi large que celle d'un taureau. « Des oreilles à la poitrine, il était couvert d'épais flocons de laine, preuve de ses habitudes de pillage et de gloutonnerie. » Trop lourd pour être transporté, il fut écorché : peau, tête, queue et jambes furent apportées au fort, dont la grande salle fut ornée de ces trophées cynégétiques [1].

Le gouvernement s'émouvait des préjudices que les fauves causaient à l'élevage : « Il est déplorable de subir de pareilles avanies de la part des bêtes sauvages [2] ». Aussi en encourageait-il la destruction par des primes, qui furent fixées en 1676 à dix, vingt ou vingt-cinq florins, selon l'espèce de l'animal abattu, et portées le 2 juin 1678 à trente pour une panthère et à soixante pour un lion : elles étaient

1. *Journal*, 1662-70, p. 130.
2. *Ibid.*, p. 341.

payées au chasseur sur présentation du corps de l'animal ou au moins de sa tête et de sa peau[1].

II. — Les parcs à bétail subirent aussi, bien moins fréquemment toutefois que celle des bêtes fauves, les agressions d'indigènes que les Hollandais nommaient Sonquas, Soaquas, Sanas, Hottentots Ubiquas, Hottentots ennemis, ou simplement les hommes des bois, *Boschimans*, terme que les Anglais traduisirent littéralement en celui de *Bushmen*.

Les rapports avaient commencé dès le gouvernement de van Riebeeck; c'était des Boschimans qui, en 1660, avaient apporté au fort, nous l'avons dit (p. 44), des têtes de zèbres. Les expéditions d'exploration en avaient rencontré. Pendant ses deux voyages de 1661, Pieter van Meerhoff avait obtenu de quelques Boschimans, après leur avoir fait fumer une pipe de tabac, de bons renseignements topographiques et en avait reçu des lapins et du miel.

On avait dès lors recueilli sur eux certaines notions ethnographiques fort exactes : « Ce sont des gens de petite taille; ils sont misérables et vivent dans de mauvais abris de branchages, qu'ils paraissent occuper la nuit. Ils sont bien armés d'arcs et de flèches, et s'en servent adroitement pour abattre le gibier dont ils se nourrissent; ils mangent aussi du miel. Ils sont vêtus de peaux d'animaux sauvages,

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 261. — *Abstract of the council of policy*, p. 117.

encore plus mauvaises que celles que portent les Hottentots, mais point aussi sales, la saleté étant un signe de richesse en bétail et de condition. Ils ont comme eux des cheveux frisés, sont de la même couleur, parlent le même langage, mais plus doucement, et gloussent aussi comme des dindons[1]. »

Une première attaque de Boschimans contre les colons eut lieu en 1678. Du Wynberg, montagne qui, s'élève entre la baie de la Table et la Falso baay, une bande qui s'y était cachée descendait la nuit enlever des moutons[2].

Mais comme les cantons montagneux formaient la retraite habituelle des Boschimans, ce fut quand la colonisation européenne atteignit les « montagnes d'Afrique », c'est-à-dire les montagnes qui s'élèvent à l'est du Cap, qu'elle commença surtout à souffrir de leurs rapines.

En 1701, par exemple, ils volent au poste de Waveren, le 7 avril 8 bestiaux et le 29 avril 11; le 25 novembre, ils emmènent un troupeau de 274 bêtes, qui paissait près de Riebeecks Kasteel; le 26 mai au crépuscule, au moment où le bétail du poste

1. *Riebeeck's J.*, III, p. 193. — Le dernier savant qui a étudié les rapports des idiomes des Hottentots et des Boschimans est convaincu de leur origine commune et les considère pareillement comme les habitants aborigènes de l'Afrique. (C. Planert, Ueber die Sprache der Hottentoten und Buschmänner. *Mitteilungen des Seminars fur orientalische Sprachen zu Berlin*, VIII, 3ter Teil, p. 105, 130.)

2. *Abstract of the council of policy*, p. 170. — Theal, *History of South Africa*, I, p. 234.

d'Honigberg rentrait au parc, ils enlèvent, par un habile coup de main, 137 bestiaux; le 7 octobre le colon Gerrit Cloete se vit voler une centaine de moutons, et vers la même époque le colon Henning Husing 200 bestiaux. Lors de cette dernière attaque les Boschimans étaient plus de trois cents.

La nécessité de protéger les colons contre ces maraudeurs provoqua la création des postes, dont il a été question précédemment (p. 158). En outre, le 13 mars 1701, le gouverneur décida l'envoi d'un *commando* composé de dix soldats de la Compagnie et de trente colons du Cap, de Stellenbosch et de Drakenstein, commandés par le landdrost pour « s'emparer des maraudeurs et tuer ceux qui opposeraient de la résistance ». Ce *commando* revint sans avoir exercé la moindre représaille, mais sa formation est un fait important, car c'est le premier acte de cette lutte entre colons et Boschimans, qui se continua pendant tout le XVIIIe siècle, s'étendit avec les progrès même de la colonisation européenne en Afrique australe, et ne prit fin qu'avec l'extermination presque complète des sauvages [1].

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 189-91. — *Journal*, 1699-1732, p. 37, 44.

VI

L'ESCLAVAGE AU CAP

Les colons étaient secondés dans leurs travaux de culture et d'élevage par des serviteurs européens ou *knechts* et par des esclaves de couleur.

Le nombre des premiers resta toujours restreint : il s'élevait à 36 en 1660, à 54 en 1662, à 78 en 1696, à 69 en 1701, à 79 en 1708. Quelques listes nominatives de ces serviteurs sont parvenues jusqu'à nous. Obscurs artisans du défrichement de l'Afrique australe, Jan Verley et Jan de Wolff, par exemple, étaient en 1660 aux gages de Steven Jansz et d'Hendrik Elbertsz ; Pieter Kegel, Michiel Fransz et Willem Pietersz à ceux d'Otto Jansz et de Jacob Cornelisz [1].

Outre ces domestiques attachés à la maison à titre permanent les colons embauchaient aussi temporairement des salariés de la Compagnie des Indes, par

1. *Letters desp.*, 1652-62, III, p. 273 et suiv. ; 1696-1708, p. 25, 169, 352. Les recensements ne donnent que le total des serviteurs mâles ; peut-être y avait-il aussi des servantes.

contrat passé devant le secrétaire du gouvernement [1]. De 1699 à 1705 le nombre de ces auxiliaires varia de 45 à 98 [2].

Mais ce fut surtout aux services des esclaves que les colons du Cap eurent recours [3].

Bien avant la fondation d'un établissement au Cap de Bonne-Espérance, l'esclavage sévissait dans les possessions de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, comme dans toutes les autres colonies européennes d'outre-mer. Une vingtaine d'années après la création de la Compagnie, le célèbre gouverneur Jan Pieterszoon Coen avait préconisé le développement de cette institution. Il disait, en 1623, dans des *Instructions* qu'il laissa en quittant Batavia à Pieter de Carpentier, son successeur : « On ne saurait rendre à la Compagnie de plus signalé service qu'en allant chercher des hommes de tous côtés, pour surpeupler notre pays [Java]. C'est rendre service et honneur à Dieu, fortifier la Compagnie dans les Indes... Qu'on en achète dans toutes les parties de l'Inde, où les esclaves sont bon marché, surtout des jeunes... Qu'on en achète des milliers, un nombre infini. Il n'y en aura jamais trop à Batavia » [4].

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 132.
2. *The defence of W. A. van der Stel*, p. 125.
3. Les faits qui suivent se rapportent aux esclaves appartenant à la Compagnie et aux fonctionnaires aussi bien qu'à ceux des colons.
4. *Calendar of state papers, Colonial series. East Indies*, 1622-1624, 1 vol. in-4°, Londres, 1878, p. 98-99.

Conformément à ces conseils, des esclaves avaient été importés à Java, et quand en 1642 le gouverneur Anton van Diemen promulgua les *Statuten van Batavia*, il jugea opportun de consacrer un chapitre à leur condition.

D'usage courant dans les possessions asiatiques de la Compagnie des Indes, la main-d'œuvre servile fut (c'était logique) également introduite dans sa nouvelle colonie africaine, le Cap.

Après deux ans de séjour, Johan van Riebeeck s'était convaincu de la nécessité d'avoir des esclaves, et le *Journal* contient à la date du 2 avril 1654 la remarque suivante : « Pour que les Hollandais travaillent, il faut qu'ils aient le ventre plein... il serait beaucoup moins coûteux de faire faire tout le travail de culture et de chasse aux phoques par des esclaves, qui pourraient être nourris de vivres ordinaires : riz, poissons ou même chair de phoque ou de pingouin, et qui ne seraient pas payés [1]. »

Le temps passe, et l'expérience confirme van Riebeeck dans son opinion : « Pas moyen d'avoir ici des travailleurs payés, des coolies, comme partout dans l'Inde, écrit-il le 5 mars 1657 au Conseil des Dix-Sept, impossible, quoi qu'on leur donne, de persuader les indigènes de travailler; parfois, quand ils en ont le caprice, ils apportent un peu de bois pour la cuisine, mais ils ne peuvent pas être astreints

1. *Riebeeck's J.*, I, p. 183.

à la régularité; en ont-ils la fantaisie, ils s'en vont tout à coup. Des esclaves nous sont donc indispensables pour faire de la culture, conformément à vos ordres[1]. »

Les désirs de van Riebeeck reçurent bientôt satisfaction. Un premier convoi lui arriva en 1658. Les esclaves formèrent dès lors et jusqu'au 1er août 1834, date à laquelle fut appliqué le *bill* d'abolition voté l'année précédente par le Parlement britannique[2], une catégorie de la population du Cap.

1. — PROVENANCE DES ESCLAVES.

Les tribus Hottentotes étaient encore, durant le premier siècle de l'occupation européenne, trop fortement constituées pour que les Hollandais pussent tenter de réduire en esclavage les individus qui les composaient; les Boschimans, coureurs agiles et instruits de tous les accidents du sol, décourageaient la poursuite.

Les esclaves du Cap furent donc recrutés non point parmi les indigènes, mais à l'étranger.

Des côtes de Guinée, du Congo, de l'Angola, ces marchés d'hommes d'où étaient tirés les ancêtres des nègres, qui peuplent aujourd'hui les deux Amériques, peu d'esclaves furent amenés au Cap. Le 28 mars 1658, l'*Amersfoort* en débarqua 166, origi-

1. *Letters desp.* 1652-62, II, p. 291.
2. Sur la manière dont l'esclavage fut aboli au Cap, cf. *L'Expansion des Boers au XIXe siècle,* 1re part., chap. IV.

naires de l'Angola, trouvés à bord d'un navire portugais qu'il avait pris non loin de la côte du Brésil. Le 7 mai 1658, l'*Hasselt* en amena 228, « un beau lot, fort et bien portant », achetés de 22 à 26 florins pièce, à Popo, dans le golfe de Guinée [1]. Mais ces cas furent exceptionnels.

La baie de Delagoa fournit au Cap, pendant quelques années du XVIIIe siècle, sa main-d'œuvre servile. En 1720, les directeurs de la Compagnie des Indes fondèrent à la baie de Delagoa, dans l'intention de faire du commerce avec l'arrière-pays, un *kantoor*, c'est-à-dire un poste fortifié, occupé par quelques fonctionnaires civils et un détachement de troupes. Mais l'événement déçut leur attente : le climat fit périr les Européens en grand nombre ; les transactions commerciales avec les indigènes furent rares et peu fructueuses, si bien qu'en 1730 le poste fut abandonné. Pendant cette occupation temporaire, des esclaves mozambiques furent importés au Cap, dont le *kantoor* de Delagoa dépendait administrativement. Et même après son évacuation, deux navires, le *Zeepost* et le *Snuffelaar*, envoyés dans ce dessein à la baie de Delagoa, en ramenèrent vingt-deux noirs le 16 février 1732 [2].

Pour la plupart, cependant, les esclaves employés au Cap provinrent : 1° de l'Inde continentale et insulaire ; 2° de Madagascar.

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 113-120.
2. *Journal*, 1699-1732, p. 322-32.

Côtes de Malabar, de Coromandel et du Bengale; îles de Ceylan, de Java, de Bali, de Sumbava, de Timor, de Rotti et de Banda; Macassar dans les Célèbes, Ternate et Tidor aux Molluques, telles furent les contrées de l'Inde d'où l'on tira des travailleurs. Il arriva au Cap 39 esclaves de Timor et de Rotti en 1673, 93 de Ceylan en 1677, 61 en 1698[1]. Ces Asiatiques y étaient importés sur lès navires arrivant les uns de Batavia, les autres de Ceylan, et qui s'attendaient mutuellement dans la baie de la Table, pour former la flotte de retour annuelle et rentrer aux Pays-Bas. Généralement ces esclaves appartenaient à la Compagnie des Indes. Mais parfois de simples particuliers, qui retournaient de l'Inde dans les Pays-Bas, étaient autorisés à emmener un ou plusieurs esclaves et à s'en défaire à leur profit, pendant l'escale du Cap[2].

Des divers marchés d'hommes qui se tenaient aux XVIIe et XVIIIe siècles sur les côtes du monde noir, Madagascar fut l'un des plus fréquentés. « Les marchandises qu'on peut se procurer à Madagascar, écrivait Luis Mariano qui la visita en 1613-1614, sont de l'ambre en petite quantité... beaucoup de bétail et de *nombreux esclaves.* »

C'était un fait connu. Aussi, les Anglais vinrent-ils en chercher de la Jamaïque, de Barbade et de la

1. *Journal*, 1671-76, p. 130. — *Abstract of the council of policy*, p. 152. — *Letters rec.*, 1695-1708, p. 166.
2. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 24, 288.

Nouvelle-Angleterre, les Portugais de Mozambique et du Brésil, les Musulmans de Malindi et de l'Arabie, les Hollandais de Java et de Maurice. Cette terre a été véritablement vidée de ses habitants. D'une superficie égale à celle de la France et de la Belgique réunies, elle ne renferme plus maintenant que 4 millions d'hommes. Les plantations anglaises, portugaises, arabes et hollandaises ont soustrait, par avance, sa main-d'œuvre à la colonisation française du XXe siècle.

A ce dépeuplement le Cap a contribué pour sa part. Promptement, van Rieebeck s'était avisé des ressources économiques que la colonie qu'il fondait pourrait tirer de Madagascar[1]. Dès le 14 août 1655, il y avait envoyé le sous-marchand Frédéric Verburg pour en rapporter, outre diverses denrées, des esclaves. Il fut imité par ses successeurs, et l'envoi de navires esclavagistes à Madagascar devint au Cap un usage.

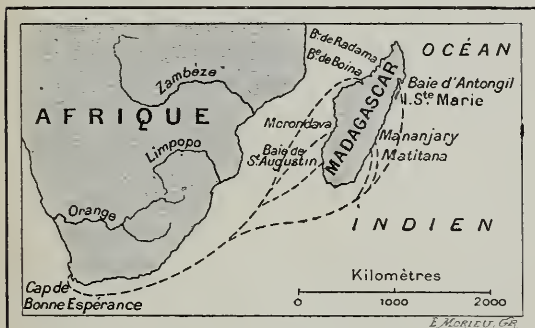
Les commissaires chargés de la traite étaient tantôt un capitaine de navire, tel que Holm en 1696, tantôt un sous-marchand, tels que Jochem Blanck en 1663 et 1664, Johan Nieuhoff en 1672 et Albert van Breugel en 1681; tantôt un sous-chirurgien, tel que Pieter van Meerhoff en 1667; tantôt enfin un « écrivain », tels que Jacob Granaet en 1666 et Hendrik Frappé en 1715.

1. Voy. ci-dessus, p. 3.

Ces agents recevaient des gouverneurs du Cap des *Instructions* pour les guider dans leur mission. Parfois aussi ils étaient chargés de messages pour les chefs malgaches avec lesquels ils devaient traiter. Empreints de l'emphase cérémonieuse du siècle de Louis XIV, ces messages prêtent à sourire, quand on sait à quels barbares ils étaient adressés. En partant du Cap sur le *Soldaat*, au début de novembre 1696, le capitaine Holm reçut du gouverneur Simon van der Stel : 1° une lettre ouverte pour « les Grands de Madagascar », dans laquelle ils étaient invités à traiter le porteur avec bienveillance ; 2° une lettre pour « l'illustre roi ou très puissant seigneur et prince de l'île de Madagascar », en double exemplaire, l'un en hollandais, l'autre en latin, lequel commençait en ces termes : *Illustri Regi sive præpotenti Domino atque Principi Insulæ Madagascar salutem plurimam.* Après ce préambule solennel, van der Stel demandait tout simplement qu'on facilitât au capitaine Holm l'achat d'esclaves, et que son lot ne comprît pas un nombre trop considérable de femmes, ainsi que cela s'était produit auparavant.

Les points de la côte malgache, où les navires néerlandais venaient s'approvisionner de ce bétail humain, étaient principalement la baie de Saint-Augustin au sud-ouest et la baie d'Antongil au nord-est. Le *Waalerhoen* et le *Hoogh Caspel* mouillent dans la première, respectivement en 1663 et en 1666 ; le *Pælsnip* et le *Westwout* dans la seconde, en 1667.

Mais le trafic d'esclaves se faisait aussi en d'autres points. Sur la côte occidentale, le *Voorhout*, par exemple, touche à la baie de Boina, en 1676, et le *Noordgouw*, à Morondava, en 1701. Sur la côte orientale, le *Soldaat* et le *Peter en Paul* touchent à



Carte 3. — Le transport des esclaves de Madagascar au Cap.

Mananjary, en 1696 et 1699, et le *Ter Aa* à Matitana, en 1705 (carte 3).

Les chefs acceptaient comme denrées de traite des fils de laiton et des morceaux de cuivre. Mais ils étaient particulièrement avides de mousquets pour guerroyer contre leurs voisins et d'argent monnayé. Toutes les pièces, d'ailleurs, ne leur convenaient pas ; les seules qu'ils consentissent à recevoir étaient les florins hollandais et les piastres espagnoles. Ils étaient très attentifs au bon aloi des pièces qu'on

leur présentait : en 1676, par exemple, le capitaine du *Voorhout* rapporta que les indigènes pesaient les piastres et repoussaient celles dont ils estimaient le poids insuffisant.

Le succès de ces expéditions fut très variable. Le *Hoogh Caspel* séjourna du 26 septembre au 17 octobre 1666 dans la baie de Saint-Augustin, sans réussir à obtenir un seul esclave. Le *Waaterhoen* n'en ramena que 7 en 1663, et le *Pijl* 22 en 1672; en revanche, le *Voorhout* en acheta 254 en 1676 et 77 en 1677, le *Soldaat* 121 en 1699, le *Peter en Paul* 184 en 1700, le *Noordgouw* 127 en 1701, le *Ter Aa* 202 en 1705, le *Leidsman* 200 environ en 1715.

Entassés à fond de cale, les malheureux esclaves périssaient souvent en grand nombre pendant la traversée : le *Voorhout* en perdit ainsi 22 sur 254, le *Noordgouw* 30 sur 127, le *Ter Aa* 37 sur 202.

Ces expéditions d'ailleurs n'étaient pas non plus exemptes de péril pour les Européens qui les dirigeaient. En 1656, comme nous l'avons dit, le sous-marchand Frédéric Verburg et douze de ses hommes moururent de maladie à l'île Sainte-Marie. En 1668, le sous-chirurgien Pieter van Meerhoff et huit de ses hommes furent massacrés par les indigènes dans la baie d'Antongil. En 1672, le sous-marchand Johan Nienhoff, étant descendu à la baie d'Ampasindava, disparut, et l'on n'eut jamais plus de nouvelles ni de lui ni de ses compagnons.

Ce trafic du Cap avec Madagascar — et c'est là

une circonstance très intéressante au point de vue géographique — était subordonné au régime des vents dans l'Océan Indien. On connaît le phénomène des moussons; on sait que par suite de l'échauffement alternatif des plateaux asiatiques et des plateaux sud-africains, les vents alizés de l'Océan Indien sont détournés de leur cours régulier, et que d'avril à octobre, c'est-à-dire pendant l'été de l'hémisphère boréal, la mousson souffle du sud-ouest, tandis que d'octobre à avril, c'est-à-dire pendant l'été de l'hémisphère austral, elle souffle du nord-est.

Ce phénomène météorologique était mis à profit par les navires néerlandais. Ils partaient généralement du Cap avec la mousson du sud-ouest en mai, juin ou juillet. Le *Waaterhoen*, par exemple, mit à la voile le 29 mai 1663, le *Hoogh Caspel* le 27 juin 1666, le *Pœlsnip* et le *Westwout* le 16 juillet 1667, le *Voorhout* le 22 mai 1676[1], le *Noordgouw* le 25 juin 1702, le *Ter Aa* le 23 juin 1705, le *Leidsman* le 27 juin 1715. Leur mission à Madagascar terminée, et la cargaison

1. Les officiers du navire français le *Vautour*, étant à Mozambique en août 1676, entendirent parler du *Voorhout* : « Nous apprîmes au dit lieu qu'il y avait environ un mois, qu'il y était passé une flûte hollandaise, d'environ 200 tonneaux, armée de 16 pièces de canon, qui allait aux Mazelages [Boina], à la traite des noirs, d'où elle devait aller à Anjouan et acheter du riz pour nourrir leurs noirs et attendre la mousson pour leur retour.... Cette flûte hollandaise venait, dit-on. du Cap de Bonne-Espérance ». (*Journal de bord* du *Vautour*. Archives nationales, B⁴ marine, 7, f° 215.)

d'esclaves embarquée, ces navires profitaient de la mousson contraire, celle qui souffle du nord-est et rentraient au Cap de novembre à février. Le *Waaterhoen* rentre le 5 décembre 1663, le *Hoogh Caspel* le 11 novembre 1666, le *Pœlsnip* et le *Westwout* le 27 février 1668, le *Voorhout* le 29 novembre 1676, le *Noordgouw* le 10 décembre 1702, le *Ter Aa* le 9 janvier 1706, le *Leidsman* le 21 novembre 1715 [1].

2. — NOMBRE ET CONDITION DES ESCLAVES.

Une fois débarqués au Cap, les esclaves étaient pourvus d'un état civil rudimentaire. Leur nom et leur lieu d'origine étaient inscrits sur un registre. Ceux qui déclinaient un nom le conservaient, ceux qui en étaient dépourvus en recevaient un.

Aussi l'onomastique des esclaves présentait-elle beaucoup de diversité. Certains portaient des noms manifestement empruntés à l'idiome de leur pays d'origine, tels que Mandoe, Matombi, Malockanie, Mathekes, Makke, Woery, Sifonke, pour les hommes; Maluani, Coetini, Copani, Jamvalana, Matsombaly, Wohangi, Jamboely, pour les femmes. La forme

1. Ces détails sont extraits des journaux de bord des navires envoyés à Madagascar, ou des renseignements recueillis à leur retour au Cap. (*Journal*, 1662-70, p. 56, 84, 129, 199, 224, 238; *Journal*, 1671-76, p. 98, 252, 255, 301, 303; *Letters desp.* 1696-1708, p. 33, 45, 278, 291; *Journal*, 1699-1732, p. 46, 57, 89, 95, 113, 267; *Abstract of the council of policy*, p. 153, 164, 179, 194, 211, 222.) — Cf. Alfred et Guillaume Grandidier, *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, t. III, p. 305, 326, 358, 366.

manquait parfois de précision : Mathekes s'appelait aussi Matsieke, Wohangy Behangy, Jamboely Domboely.

D'autres esclaves recevaient des noms en usage aux Pays-Bas et d'origine biblique ou chrétienne : Maria, Suzanna, Isabella, Antonieka, Antonetta, Léonora, Martha, Catharina, Éva; Adolf, Hermannus, Joseph, Hendrik, Christiaan, Jacob, Anton, Frans, Valentijn, David, Aron, Absolom, Abraham; d'autres encore des noms antiques : Alexander, Cæsar, Augustus, Hannibal, Titus, Scipio, Neptunus, Paris, Cupido; d'autres enfin des noms de mois : Januari, April, Junius, September, October, November, December.

Le nom était suivi de l'indication du lieu d'origine : « van Madagascar », « van Delagoa », « van Bengal », « van Coromandel ». Quant aux enfants, qui naissaient au Cap de parents esclaves, leur nom était accompagné des mots « du Cap » : Helena van de Kaap, Anna van de Kaap, Grisella van de Kaap.

Après leur immatriculation, les esclaves étaient répartis en trois catégories. Certains étaient vendus aux colons. D'autres restaient la propriété de la Compagnie, et étaient soit employés aux travaux d'utilité publique, soit prêtés temporairement à la colonisation libre; c'est ainsi qu'en 1677, 77 esclaves furent loués pour un an aux colons. D'autres enfin étaient achetés par les fonctionnaires de la Compagnie. Van Riebeeck possédait des esclaves, aux-

14

quels nous savons, par exemple, que le 26 août 1658, il faisait planter de la vigne dans son domaine de Boschheuvel[1]. Sur le point de partir, le commandeur Jacob Borghorst se défit, le 31 décembre 1669, de ses 12 esclaves, au prix qu'ils lui avaient coûté, soit 2 842 florins[2]. Quand en avril 1657 *La Maréchale* revenant de l'Océan Indien toucha au Cap, le médecin du fort Jan Vetteman acheta « ses noirs » à M. Coulon, l'un des officiers[3]. Le pasteur Poolman, en quittant le Cap, le 9 mai 1696, emmena une esclave, et des esclaves figuraient parmi les biens que le pasteur français Pierre Simond liquida, quand en 1702 il retourna aux Pays-Bas.

L'effectif des esclaves de la Compagnie et de ceux qui appartenaient aux fonctionnaires nous est inconnu[4]. Sur le nombre de ceux que les colons possédaient, nous sommes, pour certaines années du moins, mieux renseignés, et, en rapprochant les chiffres épars dans les documents, nous avons réussi à dresser le tableau suivant[5].

1. *Riebeeck's J.*, II, p. 155.
2. *Abstract of the council of policy*, p. 109.
3. De La Roche Saint-André, *Journal de bord*, f° 64 verso.
4. En 1685, les esclaves de la Compagnie des Indes auraient été, d'après ce qui fut dit à Guy Tachard, qui séjourna au Cap du 1er au 6 juin, « au nombre de cinq cents ». (*Voyage de Siam*, in-4°, Paris, 1686, p. 73.)
5. *Riebeeck's J.*, II, p. 98. — Theal, *Hist. of S. Africa*, I, p. 325. — Les chiffres relatifs aux années 1696-1708 sont puisés aux mêmes sources que ceux concernant l'état numérique des colons, cf. ci-dessus tableau III, p. 133.

Tableau V. — État numérique des esclaves possédés par les colons.

ANNÉES	HOMMES	FEMMES	TOTAL DES ADULTES	ENFANTS DES ESCLAVES
1658...........	»	»	89	»
1687...........	230	44	274	36
1696...........	322	72	394	63
1697...........	396	74	470	113
1698...........	513	80	573	78
1699...........	536	84	620	57
1700...........	668	116	684	54
1701...........	702	109	811	80
1702...........	653	120	773	77
1703...........	705	126	731	95
1704...........	752	135	887	101
1705...........	764	128	892	99
1706...........	804	138	942	115
1707...........	841	149	990	117
1708...........	981	166	1 147	151

Ainsi, pendant les trente premières années de la colonisation, de 1658 à 1687, le nombre des esclaves s'est élevé de 89 à 274 : il a triplé. Pendant les vingt et une années subséquentes, de 1687 à 1708, il s'est élevé de 274 à 1147 : il a quadruplé. En cinquante ans, de 1658 à 1708, il a grandi dans la proportion de 1 à 12.

L'élément masculin l'a invariablement emporté très sensiblement sur l'élément féminin : il y a toujours eu une proportion de six esclaves hommes pour une esclave femme. Les enfants nés d'esclaves étaient relativement peu nombreux, ils s'élevaient

pourtant, en 1708, au chiffre de 151, et représentaient, pour l'avenir, une main-d'œuvre assurée.

Le gouvernement du Cap traita les esclaves d'une manière relativement humaine et s'inspira généralement des conseils que la Chambre d'Amsterdam donnait à van Riebeeck, le 31 mars 1657, quand elle lui recommandait « de la bienveillance à l'égard des esclaves, pour les habituer, écrivait-elle, à bien faire et pour nous les attacher par ces procédés [1] ».

Les esclaves de la Compagnie habitaient dans la ville même du Cap « un grand corps de logis » bâti à l'entrée du jardin. Leur nourriture était l'objet de quelque attention : le riz en constituait le fond ; mais on y ajoutait parfois du poisson pêché dans les baies de la côte occidentale, Hout, Saldanha ou Sainte-Hélène, et le *Journal* du Cap contient des mentions de ce genre : « *30 mai 1667*. Envoyé le *Westwout* à la baie de Saldanha pêcher pour nos esclaves. — *9 mai 1667*. Le *Bruydegom* est envoyé à la baie Hout pour prendre du poisson pour les esclaves. — *12 mai 1673*. Le *Bruydegom* arrive de la baie de Saldanha avec vingt-deux caisses de poisson salé, provision très bien venue pour les esclaves [2]. »

Les doléances présentées par les esclaves étaient non pas brutalement repoussées, mais examinées.

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 8.
2. *Journal*, 1662-70 p. 219, 220; 1671-76, p. 133.

Le 18 juillet 1669 des femmes, accompagnées de leurs enfants, viennent se plaindre au commandeur Jacob Borghorst de l'insuffisance de leur portion de riz. « Son Honneur s'en étonne, cette engeance vorace recevant trois quarts de livre par tête. » On procède à une enquête, qui ne révèle aucune fraude dans la distribution quotidienne, et finalement la plainte est rejetée comme mal fondée. Mais le 25 juin 1670 une autre réclamation est accueillie favorablement : « Les esclaves de la Compagnie sont venus se plaindre au commandeur (Pieter Hackius) de n'avoir reçu depuis longtemps, sauf la camelote annuelle, aucune étoffe pour se protéger du froid, la nuit, ce qui a causé beaucoup de maladies parmi les enfants et les vieillards. Le Conseil de gouvernement décide pour leur éviter ces misères de les pourvoir de quelques couvertures ordinaires comme ils en demandent [1]. »

Deux ans après, le 5 avril 1672, il est également donné satisfaction à une requête du même ordre [2].

Parfois on découvre dans les documents l'expression de quelque sentiment de pitié à l'égard des esclaves. Le 9 juillet 1663, le vent du sud-est est si froid « qu'on peut difficilement, dit le rédacteur du *Journal*, envoyer les ouvriers et surtout les esclaves misérablement vêtus travailler en plein air dans le

1. *Journal*, 1662-70, p. 293, 319.
2. *Ibid.*, 1671-76, p. 49.

jardin ou garder les bestiaux dans les pâtures[1] ». Le 1er janvier 1674, le gouverneur Isbrand Goske voulut que les esclaves eussent, eux aussi, des étrennes : ils furent dispensés de travail et reçurent un peu d'argent, des habits et du tabac avarié, générosité qui « rendit ces pauvres hères heureux[2] ».

Le gouvernement avait donc certains égards pour ses propres esclaves. Il intervint aussi parfois en faveur de ceux qui appartenaient aux colons, et dont le sort paraît avoir été beaucoup plus rude.

Le 19 juin 1658, c'est-à-dire quelques semaines après que les colons furent entrés en possession de leurs premiers esclaves, van Riebeeck leur dépêcha le *fiscaal*, pour les inviter à les bien traiter, « à ne pas les rendre hargneux en les battant, les cognant et les injuriant sans cesse » et « à ne pas les faire fuir davantage[3] ».

Ces avertissements étant restés sans effet, le Conseil de gouvernement prit le 5 août 1658 l'arrêté suivant, pour protéger les esclaves contre les sévices dont ils étaient victimes : « Il a été de plus en plus remarqué que, nonobstant nos interdictions réitérées, quelques-uns des colons continuent à traiter leurs esclaves aussi cruellement que naguère, et les frappent sans pitié avec des verges et des fouets, de sorte que ceux-ci sont difficilement gardés à la mai-

1. *Journal*, 1662-70, p. 61.
2. *Ibid.*, 1671-76, p. 176.
3. *Riebeeck's J.*, II, p. 128.

son, mais cherchent toujours (maint exemple le prouve) à s'enfuir, d'où de grands embarras pour le gouvernement, qui doit les rattraper et les rendre à leurs propriétaires.

« En conséquence le Conseil invite instamment chacun à s'abstenir de châtier les esclaves, sinon d'une manière domestique, de les attacher et de les frapper avec des verges et des cordes.

« Il est donc ordonné aux colons et à tous les autres de se défaire de leurs instruments de correction (tels que cannes fendues et cordes à nœuds) sous peine de six réaux d'amende, pour ceux dans les maisons desquels le *fiscaal* en découvrira[1]. »

Quelques autres circonstances nous sont connues dans lesquelles ayant à se prononcer entre les maîtres et les esclaves, le gouvernement se rangea du parti de ces derniers.

Parmi les colons aucun assurément, car ils étaient fort illettrés, n'avait lu le *De re rustica*, mais bien qu'ignorant les conseils du vieux Caton, ils ne le lui cédaient pas en rigueur, et obligeaient leurs esclaves à travailler le dimanche. Le gouvernement le leur interdit dans des ordonnances répétées et notamment le 1er juillet 1670[2].

Le 19 janvier 1702, la Cour de justice inflige une pénalité au colon Jan Schopping, « pour avoir raclé

1. *Letters rec.*, 1649-62, II, p. 436.
2. *Journal*, 1662-70, p. 319.

la peau de son esclave avec une étrille », au lieu de le punir selon les usages domestiques.

Le 7 juillet 1708 la Cour de justice condamna à mort par contumace le colon Jean de Thuilet, une véritable brute, qui avait supplicié son esclave Andries. Il l'avait suspendu par les mains à une poutre et l'avait frappé avec une courroie de cuir jusqu'à en être las; il l'avait ensuite délié sur les remontrances d'un autre colon, Barend Pietersz Blond, mais, après le départ de celui-ci, il l'avait suspendu par les pieds et frappé de nouveau; quelques jours après le malheureux était mort de ce traitement [1].

Cependant les esclaves n'étaient point enfermés sans espoir dans leur condition; ils en pouvaient sortir par l'affranchissement. Si nous ignorons la proportion annuelle des affranchissements par rapport au chiffre des esclaves, les textes en donnent du moins d'assez nombreux exemples.

Parfois des esclaves ayant réuni un pécule, achetaient eux-mêmes leur liberté. C'est le cas d'Anna van Christiaan Pieterz, qui est affranchie le 7 avril 1715, ayant présenté à sa place un esclave « de vingt-quatre ans, fort et bien portant, nommé Alexander van Malabar »; le cas aussi de Léonora, qui donne 20 rixthalers et présente à sa place un esclave mâle (1727-1728) [2].

1. *Journal*, 1699-1732, p. 46, 169.
2. *Requesten* (*Memorials*), 1715-1806, p. 1, 669.

Parfois l'affranchissement d'une esclave est la conséquence de son mariage avec un blanc. Le colon Jan van Beulen a eu des rapports avec Anna van de Kaap, puis il l'épouse et l'affranchit ; le colon Willem Berkam a eu des rapports avec une esclave de la Compagnie, puis il l'épouse et l'affranchit. Dans les deux cas, le blanc affranchit après la mère l'enfant né de ces rapports [1].

Parfois encore certains maîtres affranchissaient leurs esclaves par testament ou par l'expression orale d'une suprême volonté. La liberté fut accordée dans ces circonstances à Ontong van Bali, esclave de Martinus Cramer, à Antonetta van Macassar, esclave de Josina van Dam (1729-1732), à Valentijn, esclave d'Adam Tas (1733-1734), à Johanna van Bengal, esclave de Dirk Baltus (1735-1736) [2].

Parfois enfin l'affranchissement est prononcé à la requête d'un ancien colon retourné en Europe : de Dokkum en Frise, Thomas Brugman exprima le désir que son esclave Aron van Macassar fût affranchi (1725-1726) [3].

Par suite de ces affranchissements, il se constitua au Cap une catégorie nouvelle de gens de couleur, différents des indigènes et des esclaves : les « noirs libres ». Parmi ces noirs libres certains s'enrichissaient et devenaient propriétaires à leur tour :

1. *Requesten (Memorials)*, p. 2, 52.
2. *Ibid.*, p. 366, 851, 669, 66.
3. *Ibid.*, p. 66.

Jacobus Ram, par exemple, possédait en 1720 un domaine rural près de Wynberg, et Simon van Macassar possédait deux esclaves, qu'il affranchit par testament (1729-1732)[1].

3. — SERVICES ET MÉFAITS DES ESCLAVES

Il faut maintenant se demander quels avantages et quels inconvénients résultèrent, pour les Européens établis au Cap, de l'institution de l'esclavage.

Il n'est pas douteux que les esclaves aient rendu des services. S'ils avaient été jugés inutiles, les gouverneurs du Cap n'auraient pas réitéré les expéditions pour en tirer de Madagascar, non plus qu'ils n'en auraient constamment demandé à Batavia, à Ceylan et à Cochin, non plus enfin qu'ils n'en auraient fréquemment, dans leur correspondance, déploré la pénurie. Seulement du labeur des esclaves les documents officiels ne donnent que de très rares témoignages. Que tel jour Titus ou Aron ait labouré le champ de tel colon ou gardé les bestiaux de tel autre ; que tel jour Suzanna ou Catharina ait dans telle maison du Cap ou de Stellenbosch fait la lessive ou la cuisine, c'étaient là des choses vraiment trop communes pour être jugées dignes de mention par le fonctionnaire qui tenait le *Journal* ou qui rédigeait les lettres adressées au Conseil des

1. *Requesten (Memorials)*, p. 241.

Dix-Sept à Amsterdam ou à Middelburg. Ces menus faits de la vie de tous les jours, services domestiques, jardinage et culture des champs, attelage des bœufs et conduite des chariots, abattage des arbres et garde du bétail s'accomplirent pourtant et en nombre infini.

Certains actes d'affranchissement prouvent que, parmi les esclaves du Cap, il y eut des serviteurs dociles, laborieux, attentifs et dévoués; pourquoi la bonne négresse Marie, qui veilla sur l'enfance de Paul et de Virginie, ne se serait-elle point rencontrée ailleurs qu'à l'Ile-de-France?

Nous pouvons juger le travail servile odieux; nous devons en poursuivre l'abolition sur les points du globe où il est encore institué; mais ce serait vouloir être paradoxal délibérément que de lui dénier toute valeur.

Réciproquement, il n'est pas douteux non plus que l'esclavage ait été, au Cap comme ailleurs, l'origine de désordres multiples. Mais comme les méfaits des esclaves eurent, chacun considéré en soi, un caractère exceptionnel et furent accompagnés de circonstances souvent singulières et parfois tragiques, ils ont été notés dans les documents et sont parvenus à notre connaissance.

Voici quelques exemples des attentats dont les colons furent victimes dans leurs maisons mêmes.

En mai 1706, Jacob van der Hœven, cultivateur

de la Compagnie à Vissershoek, est assassiné par ses deux esclaves. — Le 27 mai 1708 Ariaantje Malmer se trouvait seule à la maison, avec sa fille et un petit enfant. Son esclave, Corydon van Madras, étant ivre, frappe la jeune fille et, comme sa mère essayait de la défendre, il la jette à terre en la tirant par les cheveux et lui porte plusieurs coups avec une barre de fer. — En avril 1717 la maison de Pieter van der Westhuysen faillit être incendiée par Arend van Bengal. — Le cas suivant fut particulièrement grave. On se rappelle *La Jalouse*, ce mime singulier du poète grec Herodas, qui a pour sujet les démêlés d'une certaine Bitinna avec Gastron, son esclave, qu'elle « a élevé au rang d'homme », c'est-à-dire d'amant. A mêmes institutions sociales mœurs semblables. En 1714 une certaine Maria de Middelburg, femme d'un colon, avait un esclave nommé Titus van Bengal. Elle aussi l'éleva au rang d'homme et en fit son amant. Mais, épilogue plus tragique dans la réalité que dans la fiction, Maria et Titus jugèrent gênante la présence de celui qui était le mari et le maître, et alors, avec la complicité d'un autre esclave nommé Fortuin, ils l'assassinèrent[1].

Quant aux viols ou tentatives de viol de jeunes filles ou de femmes mariées, crimes aujourd'hui encore commis par les noirs aux États-Unis, et qui provoquent les représailles que l'on sait, les esclaves

1. *Journal*, 1699-1732, p. 92, 17, 272, 260.

du Cap s'en rendaient coupables, et on en trouve dans les documents des exemples assez fréquents.

Les Européens du Cap avaient donc à se défier des esclaves qui habitaient sous leur propre toit, mais ils avaient plus encore à redouter les esclaves fugitifs, qui tenaient la campagne.

Parmi les esclaves importés au Cap, il y en avait qui ne se résignaient jamais à leur sort et qui préféraient tous les aléas de la vie errante à la servitude. Parfois même ils exprimaient naïvement la volonté de retourner dans leur pays d'origine. En mars 1669, quelques-uns de ces malheureux déclarèrent qu'ils se sauvaient « parce qu'en demeurant, ils resteraient esclaves et seraient contraints de travailler, qu'ils ne pouvaient plus supporter davantage les coups et les mauvais traitements... Ils partaient donc, et, si les vivres leur manquaient, ils mourraient ensemble[1] ». Beaucoup dans la même condition pensaient et agissaient pareillement.

Il y en eut qui tentèrent de se sauver à bord des navires en rade. Tel cet esclave de Johannes Pretorius[2], qui le 17 décembre 1676 se lança avec une audace inouïe, au milieu de la baie de la Table sur un radeau formé de trois portes liées ensemble, aborda le vaisseau anglais *The Society* et s'y cacha,

1. *Journal*, 1662-70, p. 271.

2. Ancêtre de la célèbre famille de colons, d'où est issu Andries Pretorius, l'un des fondateurs de la République Sud-Africaine.

mais qui fut découvert et ramené au rivage[1]. Tels encore ces deux esclaves de la Compagnie qui, en 1705, se sauvèrent sur l'un des navires de la flotte de retour[2].

Mais les évasions dans la campagne étaient bien plus fréquentes que les évasions par mer. Exemples : sept esclaves s'enfuient le 3 juin 1658, vingt-huit le 28 août 1658, huit en août 1673, vingt-sept le 14 novembre 1674. Ces fugitifs devenaient à l'occasion des voleurs et même des assassins. En 1688 sept ou huit esclaves se sauvent, se procurent des armes en pillant la maison d'un colon, font des recrues. Il fallut qu'un *commando* composé de fonctionnaires et de colons leur livrât pour les réduire un vrai combat, dans lequel un colon et trois esclaves furent tués[3]. En 1707, huit esclaves assassinent avec des raffinements de cruauté un berger et un colon qui chassait. Dans la nuit du 8 mai 1717, la maison de David du Buisson, à Hottentots Holland, est attaquée par une bande; il réussit à s'enfuir, non sans blessures, avec sa femme et ses enfants, « mais les scélérats emportèrent de la maison ce qui leur plût, vivres, munitions, armes à feu[4] ».

Ainsi, autour des points habités par les Européens au XVIIe siècle et dans le premier tiers du XVIIIe, Le

1. *Journal*, 1671-76, p. 305.
2. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 267.
3. *Rambles*, p. 32.
4. *Journal*, 1699-1732, p. 144, 272.

Cap, Hottentots Holland, Stellenbosch, Drakenstein, Waveren, rôdaient des nègres marrons, toujours à l'affût du coup à faire. L'institution de l'esclavage au Cap eut donc pour conséquence inattendue d'y compromettre gravement la sécurité : en y amenant des esclaves on y introduisit des bandits.

Contre les esclaves coupables, la Cour de justice siégeant au Cap déployait toutes les rigueurs de l'ancien droit pénal. Le fouet, la marque au fer rouge, la chaîne, l'ablation des oreilles étaient les moins sévères des peines infligées. Le 5 juin 1674, un esclave qui avait blessé un blanc est condamné au fouet, à la marque, et à deux ans de travaux forcés. Le 18 juin 1676, deux esclaves qui avaient volé des choux dans le jardin d'un colon sont condamnés à être fouettés, marqués et essorillés [1]. Parfois la Cour ajoutait une peine infamante : le 23 juillet 1699, trois esclaves sont condamnés à être fouettés et marqués, mais après avoir été exposés sous la potence, la corde au cou et un fagot vert sur la tête [2].

Les meurtriers étaient toujours condamnés à mort et rompus vifs sur la roue ou bien pendus à un gibet dressé sur une éminence à l'extrémité occidentale de la baie de la Table. Le 8 juin 1705, la Cour condamna à la pendaison, après l'avoir soumis à la torture, un esclave qui avait tenté de violer une jeune fille. Le 9 septembre 1719, elle condamna

1. *Journal*, 1671-76, p. 204, 259.
2. *Ibid.*, 1699-1732, p. 11.

à la pendaison, après ablation de la main droite, un esclave meurtrier de son maître. Le 2 octobre 1732, Hendrik van Nias et Pagalet van Coromandel, respectivement esclaves des colons Andries Grové et Andries du Toit, sont condamnés, l'un pour viol et l'autre pour assassinat, à être rompus et laissés sur la roue, sans recevoir de coup de grâce, jusqu'au coucher du soleil, puis à être étranglés et exposés « jusqu'à la destruction de leur corps par l'air et par les oiseaux du ciel [1] ».

Quant à Titus van Bengal, qui de complicité avec sa maîtresse avait assassiné son maître, il fut condamné à être empalé. Ce crime inouï et ce châtiment exceptionnel excitèrent d'ailleurs dans la colonie une vive émotion. Le secrétaire rédacteur du *Journal* en oublie momentanément son flegme habituel, et après avoir raconté la manière, d'ailleurs très courageuse, dont Titus subit sa peine, il ajoute : « Supplice bon pour des Romains, mais abominable chez des chrétiens [2] ! »

Mais tous ces châtiments, dont le détail donne à frémir, n'empêchaient pas les esclaves de s'enfuir, de voler, d'assassiner.

Pour rendre la sécurité à la colonie, il eût fallu renoncer à la main-d'œuvre servile, mais personne n'en avait l'idée. De même que les anciens ne concevaient pas la vie sans l'esclavage, et qu'Aristote le

1. *Journal*, 1699-1732, p. 77, 279, 337.
2. *Ibid.*, p. 260-61.

considérait comme nécessaire et rationnel, de même les Européens établis dans les pays exotiques, au Cap et ailleurs, jugeaient le nègre l'instrument de travail indispensable. Les idées antiesclavagistes n'avaient point encore fait leur apparition, et les temps n'étaient point venus, où un Brissot fonderait sa *Société des Amis des noirs*, où un William Wilberforce commencerait sa généreuse agitation en faveur de l'abolition de la traite des nègres.

VII

L'EXTINCTION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CAP

Par les réfugiés protestants qui pendant les années 1688 et suivantes y émigrèrent et s'y établirent, notre langue fut introduite au Cap de Bonne-Espérance. Le français y fut parlé exclusivement par un certain nombre de colons, conjointement avec le hollandais par d'autres; en français des sermons furent prêchés, en français des correspondances et des documents officiels rédigés.

Or quelques noms propres, tels que Cellier, Joubert, Delport, Retief, du Plessis, du Toit, Sénéchal, de Villiers; quatre noms communs, et encore fort douteux [1], voilà les seuls vestiges que l'*afrikaansch*,

1. D. C. Hesseling, *Het Afrikaansch, Bijdrage tot de geschiedenis der nederlandsche taal in Zuid Afrika*, 1 vol. in-8°, Leyde, 1899, p. 81-82. — Les quatre mots de la langue des Afrikanders auxquels M. Hesseling croit pouvoir attribuer, et encore sous

l'idiome des Afrikanders, ait conservés de la langue maternelle des réfugiés. Les directeurs de la Compagnie néerlandaise des Indes avaient résolu l'extinction du français : leur succès a été complet.

I. — En même temps qu'elle accordait aux réfugiés, qui passaient au Cap, des avantages matériels variés, la Compagnie des Indes les avait gratifiés du secours d'un ministre français, Pierre Simond, jadis pasteur de l'église d'Embrun en Dauphiné, et pour lors réfugié à Zierickzée en Zélande, qui avait été engagé, moyennant un traitement mensuel d'une somme équivalant à 188 francs. De plus Paul Roux d'Orange avait été nommé, le 8 novembre 1688, *kranckbesoecker* (infirmier) et *voorlezer* (lecteur, c'est-à-dire maître d'école)[1].

Mais les réfugiés ne se contentèrent pas des deux guides spirituels dont la Compagnie les avait pourvus. Le 28 novembre 1689, Pierre Simond accompagné de quelques-uns de ses coreligionnaires présenta au Conseil de gouvernement, qui se tenait dans le fort du Cap sous la présidence du commandeur Simon van der Stel, un mémoire ayant pour objet d'obtenir la création d'un consistoire élu uniquement parmi les réfugiés et d'une école française.

toutes réserves, une origine française, sont *burmot-kresan* (de bergamotte cresane), *kamaste* (de gamaches), *pawie-perski* (du français pavie, sorte de pêche, et du hollandais perzik, pêche), *makrol* [*leitje*] (de macaron).

1. Theal, *Hist. of South Africa*, I, p. 327 et suiv.

Cette demande décelait la prétention chez les réfugiés de constituer un groupe particulier et de perpétuer, grâce à l'école, ce particularisme dans les générations futures.

Elle émut les fonctionnaires du Cap. Le Conseil, informé par avance de la requête des Français, avait décidé « que, pour s'opposer à leurs impertinences et prévenir en temps opportun tout complot, on leur démontrerait leur erreur avec une réprimande discrète et la sérieuse recommandation de faire leur devoir ». Quand Pierre Simond introduit dans la salle avec ses coreligionnaires eut développé sa requête, le Conseil s'abstint de la discuter au fond, mais « le révérend, dit le procès-verbal de la séance, fut prié de lire le serment prêté par tous les colons, puis ils furent renvoyés ayant été sérieusement avertis de se conduire strictement conformément au contenu du serment, de ne plus ennuyer à l'avenir le commandeur et le Conseil par des demandes aussi impertinentes, mais de se contenter du consistoire de Stellenbosch [1] ».

En obligeant les Français à se remémorer le texte même de leur serment : « Je promets et jure de rester fidèle à Leurs Hautes Puissances, les États généraux des Provinces-Unies, notre très haut et souverain gouvernement, à son Altesse le prince d'Orange, etc. [2] », Simon van der Stel voulait leur

1. Leibbrandt, *Rambles through the Archives*, p. 55.
2. Voir le texte entier du serment, ci-dessus, p. 120.

faire entendre que désormais sujets des Provinces-Unies, ils n'avaient point à se prévaloir de leur origine pour demander des privilèges.

Saisi du mémoire de Pierre Simond, le Conseil des Dix-Sept y répondit le 17 décembre 1690. Plus conciliant dans la forme que le commandeur du Cap il n'était pas moins résolu à aboutir au mélange de l'élément français dans la population hollandaise.

Il décidait qu'un consistoire particulier serait composé d'anciens et de diacres du groupe français, parlant autant que possible le hollandais et le français, mais dans les conditions suivantes : chaque année les noms des membres du consistoire seront soumis à l'approbation du Conseil de gouvernement qui devra la donner, à moins qu'il n'ait des motifs plausibles de la refuser ; un membre ou deux du Conseil siégeront dans ce consistoire, en qualité de commissaires politiques, quand et aussi souvent qu'ils le jugeront nécessaire; lorsqu'une question leur paraîtra hors de la compétence du consistoire, elle sera évoquée devant le grand consistoire du Cap où d'ailleurs des délégués du consistoire français prendront place; ce dernier disposera des aumônes recueillies dans la paroisse, mais pour l'usage des ressources étrangères, il devra en référer au grand consistoire, qui devra veiller à la bonne tenue de la comptabilité.

Quant à la demande d'une école française particulière, les Dix-Sept la repoussaient par prétérition en

annonçant : « l'envoi au Cap de maîtres parlant à la fois le hollandais et le français, et, qui, disait-il, installés à Stellenbosch et à Drakenstein, devraient instruire en commun les enfants français et hollandais et faire leurs efforts pour enseigner aux enfants nés de parents français à lire et à comprendre spécialement le hollandais, pour qu'ils se fondent plus aisément dans notre nation [1] ».

Le consistoire était trop bien surveillé pour sortir de ses attributions spirituelles. C'était de la part des Dix-Sept une concession sans danger; mais ne pas accorder aux Français une école qui leur fût propre, obliger leurs enfants à fréquenter une école « où on leur apprendrait spécialement à lire et à comprendre le hollandais », c'était une première décision grave en faveur de l'assimilation des nouveaux colons. En fait elle n'eut point de conséquences immédiates. A Drakenstein, du moins, le seul maître qui jusqu'en 1700 fit la classe aux enfants, fut le français Paul Roux.

La présence d'une proportion notable de colons parlant uniquement le français, — ils formaient lors de leur arrivée plus du quart de la population coloniale, — était un inconvénient que l'administration du Cap dut accepter. Le 5 novembre 1697, par exemple, le secrétaire du Conseil Hugo de Goyer envoie au landdrost Munkerus le texte d'un édit

1. *Rambles*, p. 50.

récemment promulgué pour le faire afficher à la porte de l'Église de Stellenbosch, à Drakenstein, et en un lieu nommé *De Kuilen* « les trous »; or en chacun de ces trois endroits un exemplaire de l'édit en français fut affiché à côté de l'exemplaire en hollandais [1].

II. — Le départ du ministre Pierre Simond hâta l'extinction du français.

Lors de son arrivée au Cap, le 19 août 1688, Simond avait été l'objet d'une considération marquée. Dans une lettre du 16 octobre 1688 le Conseil de gouvernement avait invité « le landdrost et les heemraden de Stellenbosch à lui témoigner l'affection et le respect dus à sa position officielle et à sa personne et à l'assister de tout leur pouvoir en construisant une maison confortable pour lui [2] ». Il ne fut cependant pas assez conquis par le Cap pour s'y fixer sans esprit de retour. Il continua à entretenir des relations avec ses coreligionnaires des Pays-Bas. Il en reçoit une caisse en 1696, une autre « marquée Mr S. » en 1698, une petite caisse de livres en 1700. Ses économies — car son séjour au Cap ne semble pas avoir nui à ses intérêts — il les place aux Pays-Bas. En juin 1689, il y envoie 114 florins; en 1700 il demande qu'on verse son traitement à Middelburg, soit à l'avocat Johannes Bodaan, bourgmestre et

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 61.
2. *Rambles*, p. 38, note.

directeur de la Compagnie des Indes orientales, soit à Pierre de Joncourt, ministre de l'église française[1].

Enfin, en novembre 1700, après douze années de séjour au Cap, il se décida à demander au Gouvernement la permission de retourner en Zélande l'année suivante. Mais en même temps qu'il était saisi de cette requête, le Conseil de gouvernement en recevait une autre du consistoire français, qui, à l'inverse, lui demandait de ne pas autoriser le départ du ministre[2]. Dans sa séance du 27 novembre le Conseil, se ralliant à l'avis du consistoire et considérant d'autre part que la durée de l'engagement de service contracté par Pierre Simond (quinze années probablement) n'était pas expirée, rejeta sa demande[3].

Déçu, mais non découragé, Simond la renouvela à la fin de 1701 ou au début de 1702. Il avait déjà, disait-il, liquidé ses biens : esclaves, bétail, mobilier; son sermon d'adieu était prêché; une nouvelle traduction des Psaumes de David « attendue depuis trois ans par toutes les Églises d'Europe parlant français » était achevée, et il désirait la soumettre à l'examen du synode réuni à cet effet[4].

Libéré de ses obligations par l'arrivée de son successeur, il dirigea encore le service religieux dans

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 13, 146. — *Letters rec.*, 1695-1708, p. 191, 247. — *Rambles*, p. 38, note.
2. *Journal*, 1699-1732, p. 33.
3. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 171.
4. *Ibid.*, p. 193.

l'église du Cap le 9 avril 1702[1], et s'embarqua en mai pour les Pays-Bas.

Son départ affaiblissait les Français du Cap. Pierre Simond était assurément d'une activité parfois intempérante. « Il nous plairait fort, écrivait le gouverneur du Cap le 29 juin 1691, de ne pas voir le ministre français se tant mêler des affaires privées et des affaires publiques, jeter le trouble parmi ses coreligionnaires en leur faisant faire des déclarations ou en les convoquant tantôt pour une raison et tantôt pour une autre[2]. »

Son caractère était irascible, ses querelles avec un autre réfugié de marque nommé Jacques de Savoye agitèrent la colonie. « Nous désirons seulement, écrivait à la même date le gouverneur, que le rév. Pierre Simond et Jacques de Savoye aient réciproquement une attitude plus paisible et amicale, et qu'ils mettent un terme à leur désaccord sans causer par suite de leur humeur querelleuse, fruit de leur entêtement, tant d'ennui à la communauté, tant de tracas à nous-même et aux colons dans la saison où l'on a le plus à faire. »

Le gouverneur tenta de les réconcilier dans une séance du grand consistoire, où siégèrent trois ministres que l'on fit descendre spécialement de deux navires en escale, et que présida le révérend Leonardus Terwold, mais en vain, « car

1. *Journal*, 1699-1732, p. 59.
2. *Rambles*, p. 52-3.

tous deux étant obstinés aucun ne voulut céder à l'autre[1] ».

Mais nonobstant ses défauts, chef spirituel de la petite communauté française exilée à la pointe extrême des terres australes, intermédiaire entre elle et les fonctionnaires hollandais, Pierre Simond représentait une force morale. Il représentait aussi une force intellectuelle. Est-il l'auteur de *Lettres sur la nature du papisme où l'on fait voir que ce n'est qu'une monarchie temporelle*, que Haag, dans *La France protestante* (t. IX, p. 282), attribue à un pasteur Simond réfugié en Zélande, c'est possible. En tout cas, en 1687, avant son départ pour l'Afrique, il avait publié à Leide une brochure intitulée : *La discipline de Jésus-Christ ou sermon sur ces paroles du chap. 16 de S. Matth., vers. 25 : Alors Jésus dit à ses disciples, si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il charge sur soi sa croix et qu'il me suive*[2]. Il avait dédié ce sermon au prince Guillaume d'Orange : « Nos plumes doivent une reconnaissance publique et immortelle à cette charité si digne d'un prince chrétien par laquelle V. A. S. s'est rendue l'asile et le refuge de tant d'illustres malheureux ». Et il rappelait que son aïeul maternel avait eu « le bonheur » de rendre des services à la maison d'Orange « avec tant de zèle et

1. *Rambles*, p. 52.
2. Un exemplaire en est conservé à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. Cote 3 188.

de succès que le prince Frédéric Henri, de glorieuse mémoire, lui fit l'honneur de lui en témoigner sa satisfaction par une lettre, par des patentes et par une pension considérable. »

Pendant son séjour au Cap il occupa ses loisirs à cette traduction des *Psaumes de David*, à laquelle il a déjà été fait allusion.

Les réfugiés tiraient quelque vanité du travail littéraire de leur ministre, et ils en parlèrent au voyageur français Leguat, quand il passa au Cap en 1698. « On me dit, si je m'en souviens bien, pendant que j'étais avec ces bonnes gens-là, que le pasteur de leur Église, très bon personnage, et fort sensé,... s'occupait depuis quelque temps à faire une nouvelle traduction des Pseaumes en vers, ou du moins à corriger de son mieux la version de Marot ou de de Bèze pour rendre ces sacrés cantiques intelligibles[1]. »

Simond présenta son ouvrage au synode des Églises wallonnes des Provinces-Unies qui se réunit à Utrecht le 3 mai 1703. Mais il n'en obtint pas l'approbation dont il se flattait. « La Compagnie qui estime la personne et le zèle pieux de ces messieurs[2] déclare cependant qu'elle ne peut entrer dans l'examen de ces corrections du pseautier non plus que

1. *Voyages et avantures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes-Orientales*, 2 vol. in-12, Londres, 1708, II, p. 149-150.

2. Simond et Scalberg, médecin établi à Londres, qui avait également présenté un psautier au synode.

dans l'aveu de ceux qui ont été ou qui pourraient être imprimés[1]. » Néanmoins le livre parut cette même année à Amsterdam sous ce titre qui rappelait les circonstances dans lesquelles il avait été composé : *Les Veillées africaines ou les Psaumes de David mis en vers français.*

Pendant son ministère Pierre Simond prêchait alternativement tous les quinze jours à Stellenbosch et à Drakenstein. Obligés de s'essayer à parler hollandais avec les fonctionnaires, les autres colons et les esclaves, les Français étaient entretenus et comme rafraîchis dans l'usage de leur langue maternelle par ce sermon bimensuel.

La retraite de Pierre Simond enlevait à la langue française son représentant et son protecteur le plus qualifié.

III. — Les directeurs de la Compagnie des Indes orientales, poursuivant leur idée, saisirent l'occasion. Déjà en 1700, Willem Adriaan van der Stel avait favorisé la propagation du hollandais dans l'est de la colonie. Considérant « l'accroissement quotidien de la population de Drakenstein et la nécessité absolue d'un *kranckbesoecker* et maître d'école pour propager la vraie religion chrétienne réformée, et

1. Article XLII du synode d'Utrecht, du 3 mai 1703. — Le synode émit un vœu en faveur de Simond : « La compagnie a prié MM. les Députés de la Haye de le recommander à Nos Seigneurs du Conseil d'État. » Article XVIII du synode. Ce vœu est renouvelé par des synodes ultérieurs.

enseigner aux enfants la lecture et l'écriture », il avait le 3 avril nommé au nouveau poste Jacobus de Groot, de Haarlem, ancien *kranckbesoecker* à Galle (Ceylan)[1]. Désormais Paul Roux, au lieu d'être seul maître d'école à Drakenstein, eut un collègue hollandais.

Pour succéder à Pierre Simond, les directeurs désignèrent un Hollandais, Hendrik Beck, dont ils annoncèrent, le 20 septembre 1701, l'arrivée en ces termes : « Le *Huis te Byweg* vous amènera un ministre à la place du ministre français, Pierre Simond... Conformément à votre proposition et à votre requête, il comprendra le hollandais et le français, non, nous l'entendons bien, pour prêcher dans cette langue, mais seulement pour administrer les colons âgés, qui ne connaissent pas notre langue, les exhorter, les visiter, les consoler. De cette façon, avec le temps, *le français sera tué et chassé de la colonie*. La direction à donner à l'instruction consiste à enseigner notre langue aux enfants, à leur apprendre à la lire et à l'écrire[2]. »

Ainsi la mort du français, son expulsion de la colonie, voilà le résultat final que l'administration du Cap devait obtenir. Le gouverneur du Cap assura le 20 mars 1702 le Conseil des Dix-Sept de sa vigilance. « Nous prendrons soin que par l'usage de la langue hollandaise dans l'église et à l'école, la langue fran-

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 150.
2. *Letters received*, 1695-1708, p. 286.

çaise tombe en désuétude parmi les habitants de la province de Drakenstein et finalement meure[1]. »

Hendrik Beck prêcha au Cap son premier sermon le 23 avril 1702, puis il fut présenté le 17 mai par Willem Adriaan van der Stel au landdrost, aux heemraden et au consistoire de l'église de Drakenstein.

Cependant les Français protestèrent contre la suppression de tout enseignement religieux en leur langue avec assez de force pour gagner les sympathies de Willem Adriaan van der Stel lui-même.

Le 24 juin 1703 il informa les Dix-Sept qu'il avait reçu une pétition signée, au nom des Français habitant Drakenstein, par leur nouveau ministre et le consistoire de l'Église. Ils y exposaient qu'ils étaient plus de cent adultes, ayant un nombre encore plus considérable d'enfants ; que vingt-cinq d'entre eux seulement étaient capables de soutenir une conversation en hollandais et un plus petit nombre encore d'entendre un sermon ; que vivant fort éloignés les uns des autres et du Cap, ils avaient peu d'occasion de l'apprendre; que le pasteur Beek prêchant seulement en hollandais, conformément à l'ordre donné par les Dix-Sept dans leur dépêche du 20 septembre 1701, ils étaient depuis le départ de Pierre Simond entièrement dépourvus de secours religieux.

Or Willem Adriaan van der Stel, soit qu'il estimât fondée la réclamation des Français, soit qu'il

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 192.

saisit cette occasion de se rendre populaire auprès d'eux, non seulement consentit à transmettre cette pétition aux Dix-Sept, mais encore il l'appuya en ces termes : « Comme l'Église le demande humblement, et comme le rév. Beck se considère comme capable de leur prêcher la parole de Dieu dans leur propre langage une fois par quinzaine, nous n'avons pu nous empêcher d'écrire en leur faveur à leur pressante requête et de vous demander, connaissant votre bonté habituelle, de vouloir bien modifier votre ordre [1] ».

Les Dix-Sept firent le 24 juillet 1704 une réponse ambiguë, péremptoire dans sa première partie, indécise dans la seconde : « Nous ne saurions, en vertu des raisons données dans notre dépêche du 20 septembre 1701, accorder à l'Église française de Drakenstein sa requête, tendant à ce que le rév. Beck, qui sait aussi bien le français que le hollandais, prêche en français Nous nous en tenons à notre décision, du moins pour l'instant, à moins que vous n'ayez des raisons prouvant la nécessité d'accorder cette requête. Nous laissons la décision en vos mains; agissez au mieux des intérêts de la Compagnie. D'ailleurs il nous plairait de connaître votre opinion sur la matière. Nous examinerons votre réponse en temps voulu pour prendre une décision finale [2]. »

Willem Adriaan van der Stel répliqua le 26 mars

1. *Letters desp.*, 1696-1708, p. 227-8.
2. *Letters rec.*, 1695-1708, p. 348.

1705 que les Français continuaient à insister pour obtenir un prêche bimensuel en leur langue [1], mais il n'obtint pas des Pays-Bas la réponse décisive qu'il sollicitait.

D'ailleurs ce petit monde du Cap commençait à être agité par un grave conflit entre les colons et le gouverneur, conflit qui se termina par la destitution de celui-ci [2]; la question du prêche en français passa à l'arrière-plan des préoccupations.

Cependant la langue française perdait du terrain, comme l'on dit familièrement. Déjà en 1700, le gouvernement constatait que beaucoup d'habitants de Drakenstein l'ignoraient. Les colons incapables de parler le hollandais commençaient à éprouver quelque embarras : un certain Pierre Rousseau ayant en 1706 été nommé heemrad et lieutenant de la milice des colons se défendit d'accepter ces fonctions, en partie à cause de sa connaissance insuffisante du hollandais [3].

Enfin en 1709, le gouverneur Louis van Assenburg, successeur de W. A. van der Stel, chassa le français de sa dernière position. La correspondance du consistoire de Drakenstein avec le gouvernement se faisait jusqu'alors en français; il lui fut enjoint le 10 décembre d'écrire désormais toutes ses lettres en hollandais [4].

1. *Letters desp.* 1696-1708, p. 257.
2. *Études sur l'Afrique*, 1re série, p. 229 et suiv.
3. *Journal*, 1699-1732, p. 111.
4. *Ibid.*, p. 206.

Le nombre des colons sachant le français seulement diminua progressivement. Quand, en février 1723, le *kranckbesoecker* Paul Roux mourut, il n'en restait plus que vingt-cinq ou vingt-six[1]. Quand, en 1752, l'abbé de La Caille, le célèbre astronome membre de l'Académie des Sciences, séjourna au Cap pour y faire des observations, il n'y vit plus un seul réfugié huguenot, tous étaient morts; leurs enfants avaient appris le français, mais ils étaient déjà vieux, et quand ils furent morts, c'est-à-dire vers le commencement du quatrième quart du XVIIIe siècle, comme la génération suivante ne savait plus que le hollandais[2], personne au Cap ne parla plus le français.

1. *Requesten (Memorials)*, p. 359.
2. Abbé de La Caille, *Journal historique d'un voyage fait au Cap de Bonne-Espérance*, Paris, 1763, p. 170-171.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

A. — Recueils de documents.

H. C. Vos Leibbrandt, *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope.*

Cette collection de format in-octavo, publiée au Cap par M. Leibbrandt, conservateur des Archives, contient les séries suivantes :

[1] *Riebeeck's Journal*, 3 vol., 1897.
Journal 1662-1670, 1 vol., 1901.
Journal 1671-1674 and 1676, 1 vol., 1902.
Journal 1699-1732, 1 vol., 1896.

Le *Journal* des faits quotidiens survenus dans la colonie était tenu par le secrétaire du Conseil de gouvernement. Les rédacteurs ne se sont point conformés à une méthode rigoureuse : les faits sont donc rapportés tantôt en détail, tantôt sèchement. Des documents annexes, tels que journaux de route des explorateurs envoyés en mission, résumés des délibérations du Conseil de gouvernement sont parfois insérés dans le corps du *Journal*. M. Leibbrandt a donné non le texte hollandais, mais la traduction anglaise seulement.

[II] *Letters despatched from the Cape 1652-62*, 3 vol., 1900.
Letters despatched 1696-1708, 1 vol., 1896.

Lettres et extraits de lettres adressées par le Gouvernement du Cap au Conseil des Dix-Sept, aux directeurs des Chambres, au Gouvernement de l'Inde à Batavia, aux commandeurs des places occupées par la Compagnie sur les rivages de l'Océan Indien, et dans la colonie du Cap aux fonctionnaires et aux particuliers.

Le tome III des *Letters desp. 1652-62* contient des annexes : lettres d'affranchissement délivrées aux fonctionnaires devenant colons, états du personnel, titres de propriétés, témoignages judiciaires.

Les lettres et extraits de lettres de 1652 à 1655 sont donnés en hollandais avec traduction anglaise en regard; ce qui suit est donné en anglais seulement.

[III] *Letters and documents received 1649-1662*, 2 vol., 1898-9.

Letters received 1695-1708, 1 vol., 1896.

Lettres, extraits de lettres, documents reçus par le Gouvernement du Cap, des Pays-Bas, de Batavia, des diverses places de l'Inde occupées par la Compagnie, de fonctionnaires et de colons du Cap. Textes des années 1649 à 1654 en hollandais avec traduction anglaise en regard; ce qui suit en anglais seulement.

Le tome II des *Letters rec. 1649-62* contient en appendice les instructions et rapports des commissaires R. van Goens, Cuneus et Sterthemius, ainsi que les édits promulgués par van Riebeeck.

[IV] *The defence of Willem Adriaan van der Stel*, 1 vol., 1897.

Traduction anglaise du mémoire et des pièces justificatives que le gouverneur W. A. van der Stel opposa en 1706 aux colons qui l'avaient accusé de malversations. (Cf. *Etudes sur l'Afrique*, 1[re] série, p. 229 et suiv.). Détails sur la colonisation.

[V] *Requesten (Memorials) 1715-1806*, 2 vol., 1905-6.

Résumé en anglais des pétitions adressées par les colons au gouvernement. Ces textes contiennent certains détails relatifs à la période antérieure à 1715.

La collection des *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope* comprend donc actuellement seize volumes. C'est la source primordiale de l'histoire du Cap.

On pourrait exprimer le regret que les documents publiés ne présentent pas de continuité chronologique, qu'aucun de ceux compris entre les années 1677 et 1694 n'y figure, que le texte original ne soit pas toujours donné à côté de la traduction anglaise, mais il vaut mieux remercier vivement M. Leibbrandt qui travaille sans collaborateur, et dans des conditions difficiles, d'avoir extrait des Archives du Cap et procuré aux historiens une quantité énorme de faits inconnus.

Outre sa collection des *Precis*, M. Leibbrandt a publié :

Rambles through the Archives of the Colony of the Cape of Good Hope 1688-1700, 1 vol. in-12, Le Cap, 1887.

Traduction anglaise de divers documents conservés dans les Archives.

Resolutien van den Commandeur en raden van het fort de Goede Hoop, 1652-62, 1 vol. in-8°, Le Cap, 1898.

Procès-verbaux en hollandais du Conseil de gouvernement, du 30 décembre 1651 au 20 avril 1658.

George Mac Call Theal, *Abstract of the debates and resolutions of the Cape of Good Hope from 1651 to 1687*, 1 vol. in-8°, Le Cap, 1881.

Extraits en anglais des procès-verbaux du Conseil de gouvernement.

Christoffel Coetzee de Villiers, *Geslacht-register der oude Kaapsche familien*, 3 vol., in-8°, Le Cap, 1893-4.

Tableaux généalogiques des familles coloniales extraits des Archives du Cap, des registres paroissiaux et des papiers domestiques. C. de Villiers mourut le 4 sep-

tembre 1887, avant d'avoir achevé son œuvre, qui fut complétée et publiée par G. Mac Call Theal.

Alfred et Guillaume Grandidier, *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar.* Tome II et III, in-8°, Paris, 1904-5.

Traduction de relations de voyages du Cap à Madagascar.

B. — Relations de voyageurs ayant séjourné au Cap dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

De La Roche Saint-André, chef d'escadre, *Journal de bord*, Archives coloniales, série C5, Correspondance générale de Madagascar, carton 1.

Ce journal manuscrit contient les notes prises par De La Roche Saint-André pendant ses deux escales au Cap en 1656 et 1657.

Nicolas Étienne, prêtre, Lettre à Vincent de Paul, dans *Notices sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission*, 1re série, tome III, in-8, Paris, 1898.

Nicolas Étienne était passager à bord de *La Maréchale* qui sombra le 19 mai 1660 au Cap; il y séjourna environ dix mois

Peter Kolb, *Caput Bonæ Spei hodiernum. Das ist : Vollständige Beschreibung des Afrikanischen Vorgebirges der Guten Hoffnung*, 1 vol. in-f°, Nuremberg, 1719.

Médiocre adaptation française: *Description du Cap de Bonne-Espérance tirée des Mémoires de M. Pierre Kolbe* (par Jean Bertrand), 3 vol. in-12, Amsterdam, 1741.

François Leguat, *Voyages et avantures de François Leguat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes orientales*, 2 vol., in-12, Londres, 1708.

Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, 1 vol. in-4°, Paris, 1688.

Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites envoyez par le Roy aux Indes et à la Chine*, 1 vol. in-4°, Paris, 1686.

— *Second voyage du Père Tachard et des Jésuites envoyez par le Roy au Royaume de Siam*, 1 vol. in-4°, Paris, 1689.

Renseignements sur le Cap recueillis par Tachard pendant les escales qu'il y fit.

C. — Cartes géographiques.

Les Archives royales de La Haye contiennent un certain nombre de cartes manuscrites relatives au Cap, qui sont cataloguées sous les numéros 162 à 197 et 801 à 852. Le titre en est donné dans l'inventaire dressé par Leupe, *Inventaris der Verzameling Kaarten berustende in het Rijks-Archief*, 1re partie, in-8°, La Haye, 1867.

Les Archives du Service hydrographique de la marine à Paris contiennent les cartes suivantes relatives à la période dont il est traité dans cet ouvrage :

Lamare, ingénieur, *Carte et plan de la rade du Cap de Bonne-Espérance selon les cartes hollandaises, 1686.* (Portefeuille 114, division 6, pièce 6.)

Lamare, ingénieur, *Plan du fort, bourg et jardin du Cap de Bonne-Espérance, selon les cartes hollandaises, 1687.* (Portefeuille 114, division 6, pièce 14.)

Plan de la route tenue en 1688 par le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance dans les terres au nord de ce Cap. (Portefeuille 114, division 2, pièce 1.)

Légendes en français. Itinéraire du voyage de Simon van der Stel en 1685-6.

Carte de la route tenue par le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance dans les terres qui sont au delà dud. Cap, 1688. (Portefeuille 114, division 2, pièce 11.)

Même carte que la précédente, avec légendes en hollandais.

MM. Van Riemsdijk, administrateur général du Rijksarchief, à la Haye, et A. Telting, archiviste au Rijksarchief, MM. Renaud, chef de la section des cartes et archives du service hydrographique de la marine, à Paris, et Buteux,

attaché au même service, ont prêté le concours le plus empressé à mes recherches dans leurs dépôts respectifs. Je leur en exprime ici tous mes remerciements.

II. — OUVRAGES

Karl Dove, *Das Klima des aussertropischen Süd Afrika*, 1 vol. in-8°, Gœttingen, 1888.

Henri Froidevaux, *Reconnaissances et projets d'établissement français sur la côte occidentale de l'Afrique australe sous le règne de Louis XIV (1666-1670)*, 1 broch. in-8°, Paris, 1899.

Paul Kaeppelin, *Les escales françaises sur la route de l'Inde, 1638-1730*, 1 vol. in-8°, Paris, 1908.

G. C. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Ueberblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der Niederländisch-Ostindischen Compagnie*, 1 vol. in-4°, Batavia, La Haye, 1894.

George Mac Call Theal, *History of South Africa under the administration of the Dutch East India Company [1652 to 1695]*, 2 vol. in-8°, Londres, 1897.

M. Theal a travaillé sur les sources originales, et son ouvrage contient beaucoup de renseignements de valeur, mais il énumère les faits dans leur ordre chronologique, sans jamais tenter un essai de synthèse.

Mrs A. F. Trotter, *Old Cape Colony. A chronicle of her men and houses from 1652 to 1806*, 1 vol. in-8°, Westminster, 1903.

Articles détachés agréablement écrits, mais ne contenant rien de nouveau

François Valentyn, *Oud en nieuw Oost Indiën*, 5 parties en 7 vol. in f°. Dordrecht et Amsterdam, 1724-26.

Les chapitres relatifs au Cap de Bonne-Espérance figurent dans la 5e partie, t. II.

TABLE DES TABLEAUX

TABLE DES CARTES

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA FONDATION DE L'ESCALE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

I

PRÉLIMINAIRES DE LA FONDATION DE L'ESCALE

II

L'ŒUVRE DE JOHAN VAN RIEBEECK

II

ORIGINE DES COLONS

III

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION COLONIALE DE 1657 A 1708

IV

L'EXPANSION DES COLONS PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVII[e] SIÈCLE

V

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL

VI

L'ESCLAVAGE AU CAP

577-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 7-09.